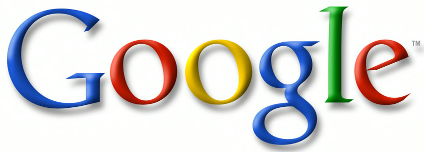
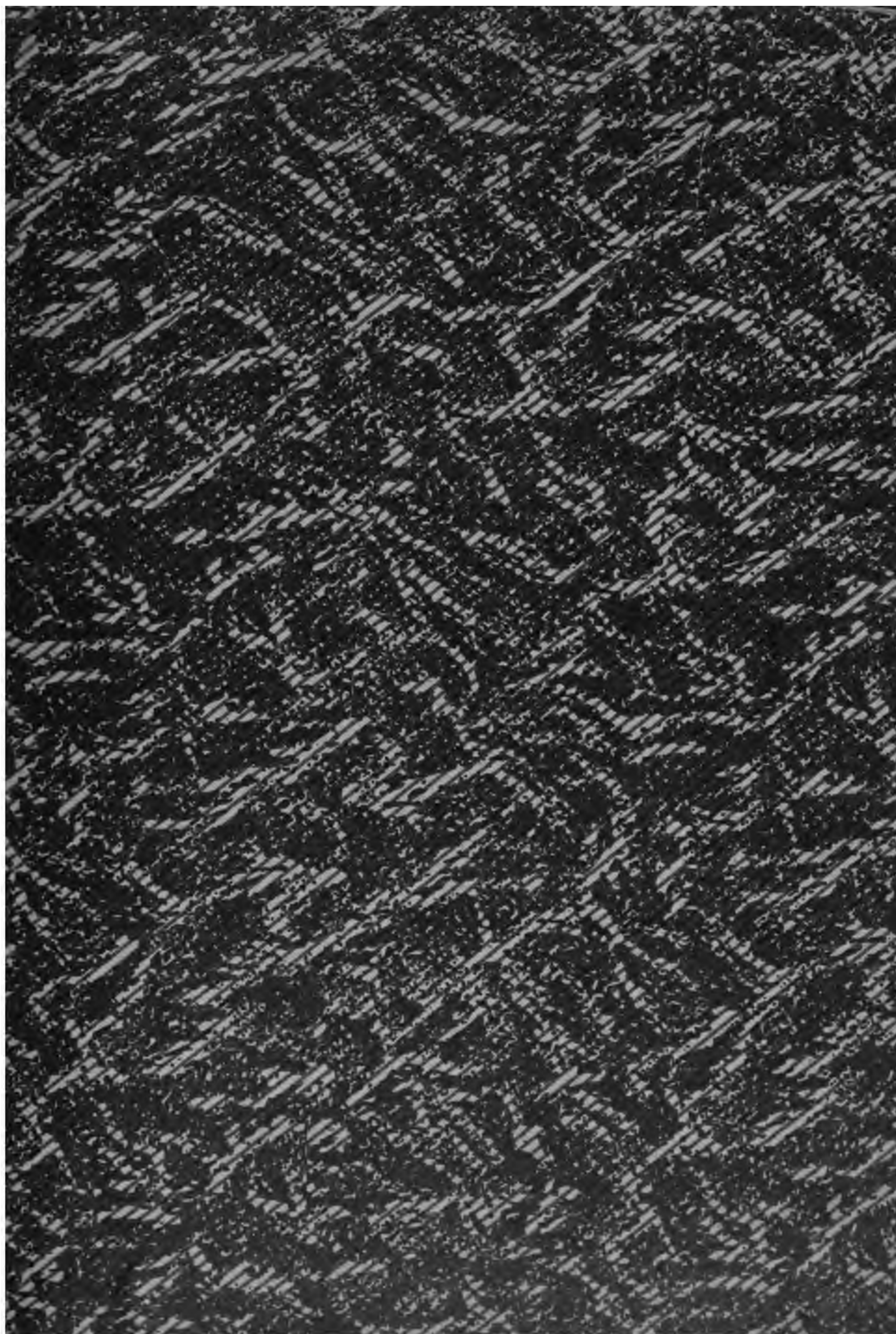






HISTOIRE

DE LA

Faculté des Sciences

DE RENNES

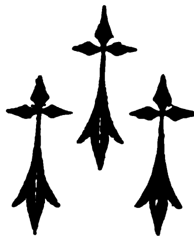
HISTOIRE

DE LA

Faculté des Sciences

DE RENNES

Par L. JOUBIN, Professeur à la Faculté



RENNES

IMPRIMERIE FR. SIMON, SUCCESSEUR DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ

—

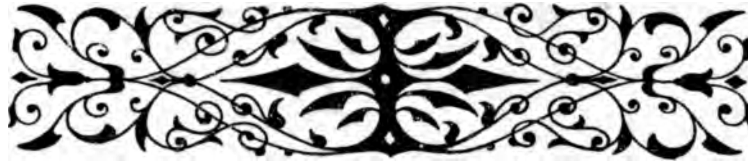
1900

A

M. L. LIARD

MEMBRE DE L'INSTITUT
DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CONSEILLER D'ÉTAT
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Hommage de la Faculté des Sciences
de Rennes.



PRÉFACE

En m'attribuant l'honneur, non désiré, de reconstituer l'histoire de notre Faculté des Sciences, je crois que mes collègues ne soupçonnaient pas la charge qu'ils m'imposaient, pas plus qu'en l'acceptant je ne me rendais compte de la somme de travail qu'elle représentait.

J'aurais pu, il est vrai, me borner à rappeler quelques faits précis, à marquer succinctement les diverses étapes parcourues par la Faculté dans son développement matériel et scientifique, additionner les nombreux bacheliers qu'elle a faits; mais j'ai pensé que cette façon de procéder n'aurait présenté aucun intérêt, ni général, ni local, et j'ai préféré retracer les circonstances qui ont occasionné, accompagné

ou suivi les principaux événements de notre petite histoire. Il m'a paru aussi qu'il était bon de faire ressortir l'influence qu'ont pu avoir sur notre évolution certaines personnalités scientifiques ou politiques, soit qu'elles aient appartenu à notre Faculté, soit qu'elles aient simplement figuré parmi les nombreux amis qu'elle a toujours comptés à Rennes.

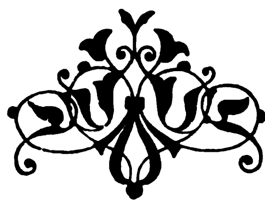
J'ai aussi voulu montrer dans ce travail, par des faits et des documents, ce que peut faire pour son Université une Ville dont les ressources sont plutôt restreintes, mais dont les Municipalités successives ont toutes su ce qu'elles voulaient, l'ont voulu avec persistance, avec persévérance, et n'ont jamais songé à dire : notre œuvre est achevée, il n'y a plus rien à faire. Elles n'ont pas hésité à s'imposer les plus lourds sacrifices pour faire prospérer nos établissements d'enseignement supérieur, et je considère comme un devoir d'exprimer ici la reconnaissance de la Faculté des Sciences envers la Ville de Rennes ; si nous existons, c'est autant aux pouvoirs publics que nous le devons, qu'à l'intelligence éclairée et à la sollicitude invariable de nos édiles.

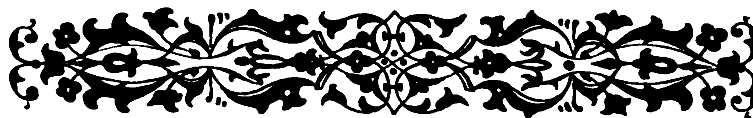
J'ai puisé la plupart des documents qui m'ont permis de reconstituer les faits principaux de cette histoire aux Archives municipales qui m'ont été ouvertes avec la plus grande complaisance par le savant bibliothécaire de la

Ville, M. Le Hir; qu'il veuille bien agréer l'expression de ma gratitude.

Malgré tous mes efforts, mon travail reste incomplet; on y constatera de regrettables lacunes; bien des documents dont il ne reste que des traces insuffisantes, ont disparu; plusieurs points, fort curieux, n'ont pu être complètement élucidés; j'espère que, malgré ces imperfections, ceux qui s'intéressent aux choses de notre Université, et ils sont nombreux à Rennes, liront sans ennui la courte Notice consacrée à notre jeune Faculté des Sciences; c'est une page, et non la moins mouvementée, de l'histoire intellectuelle de cette Ville libérale et généreuse qui revendique, à bon droit, le vieux titre, dont elle reste toujours digne, de Capitale de la Bretagne.

L. JOUBIN.





CHAPITRE PREMIER

Création de la Faculté.

I. — Préliminaires.

Le Décret du 17 mars 1808 qui organisait l'Université impériale, avait spécifié les conditions que les villes devaient remplir pour être pourvues d'une Faculté des Sciences.

L'article 4 est ainsi conçu : *L'Université Impériale sera composée d'autant d'Académies qu'il y a de Cours d'appel.*

Rennes satisfaisait à cette première condition.

L'article 13 est ainsi conçu : *Il sera établi près de chaque Lycée chef-lieu d'une Académie, une Faculté des Sciences.*

Il résulte de ces deux textes que la Faculté des Sciences de Rennes se trouvait virtuellement créée le 17 mars 1808. C'est, en quelque sorte, son acte de naissance.

Un second décret, en date du 17 septembre 1808, *portant règlement de l'Université,* détermine la façon dont le personnel

des Facultés sera nommé, pour la première fois directement par le Grand-Maître et ensuite au concours.

Ces dispositions générales furent, un peu plus tard, détaillées et appliquées à un certain nombre d'Académies. Le Statut du 18 octobre 1808, *concernant la division de l'Université en Académies et les villes qui en seront le chef-lieu*, établit, par l'article premier, qu'il sera procédé successivement à l'organisation de trente-deux Académies, en commençant par celles dont les arrondissements offrent dès aujourd'hui les éléments de trois Facultés au moins.

Sous le titre IV sont organisées *les Académies qui n'ont point d'École de Médecine, mais où il y a une École de Droit*. Ce sont celles de Toulouse, Aix, Dijon, Bruxelles, Caen, Rennes, Grenoble et Poitiers. Les articles 55 à 59 concernent spécialement Rennes. En voici le texte :

Art. 55. — L'Académie de l'arrondissement de la Cour d'appel de Rennes aura son chef-lieu à Rennes.

Art. 56. — La Faculté de Théologie siégera à Rennes. Elle sera formée sur la présentation de l'Évêque de Rennes.

Art. 57. — L'École de Droit de Rennes sera la Faculté de Droit; le Directeur prendra le titre de Doyen.

Art. 58. — Il n'y aura point de Faculté de Médecine.

Art. 59. — Les Facultés des Sciences et des Lettres seront formées près du Lycée de Rennes.

La Faculté des Sciences de Rennes se trouvait donc officiellement et nominativement créée. Mais les choses en restèrent là; le Décret impérial ne reçut pas d'exécution en ce qui nous concerne; le personnel de la Faculté des Sciences ne fut pas nommé.

Le 31 octobre 1815, les Facultés des Lettres de dix-sept Aca-

démies, dont celle de Rennes, et les Facultés des Sciences de trois Académies (Besançon, Lyon, Metz) furent supprimées.

L'arrêté, en vertu duquel il fut procédé à cette exécution en masse, fait valoir, entre autres raisons, que plusieurs Facultés des Sciences créées sous le précédent régime n'ont pas fonctionné ; c'était le cas de celle de Rennes.

Bien loin par conséquent, d'appliquer, en ce qui concerne Rennes, le décret de 1808, Royer-Collard, successeur amoindri des Grands-Maîtres et ministres de l'Empire, simple *président de la commission d'Instruction publique* de sa Majesté Très-Chrétienne Louis XVIII, arrêta ce qui était commencé, supprima ce qui était déjà fait, et renonça à ce qui restait à faire. C'est un recul qu'explique, sans qu'il soit besoin d'insister, la date de l'arrêté. Elle a son éloquence. Le gouvernement de la Restauration a ses raisons pour ne pas favoriser le développement des idées dont l'Université est la propagatrice zélée et autorisée. Plus de vingt années s'écouleront avant que l'on songe à relever les ruines que la politique avait pris à tâche d'accumuler.

Il nous faut arriver jusqu'au mois d'août 1838 pour voir se dessiner un mouvement qui conduira à la création définitive de la Faculté des Sciences de Rennes. Le gouvernement de Juillet ne pouvait pas se montrer moins libéral que l'Empire.

Le 24 août 1838, M. de Salvandy propose au roi la création de diverses Facultés des Lettres et des Sciences. Voici un extrait de son rapport :

Il m'a paru que ces Facultés des Lettres et des Sciences devaient être instituées partout où se rencontre une de ces deux circonstances : un grand centre de population et un grand centre d'études ; telles sont les métropoles comme Lyon et Bordeaux ou les villes qui rassemblent une studieuse jeunesse dans les Écoles de Droit ou de

Médecine, comme Rennes et Montpellier..... Rennes et Montpellier verront ajouter à l'enseignement qui fleurit déjà dans leurs murs des Facultés des Lettres.

L'ordonnance qui est la conséquence de ce rapport a une certaine importance. Bien qu'il n'y soit pas encore question de la Faculté des Sciences de Rennes, on peut cependant considérer que la Faculté des Lettres créée dans cette ville, en renforçant le centre universitaire, détermine un acheminement vers la création d'une troisième Faculté. D'autre part, en installant à l'Hôtel de Ville de Rennes la nouvelle Faculté des Lettres, on prévoyait déjà la prochaine organisation, dans le même bâtiment, d'une Faculté des Sciences, Il était d'ailleurs impossible que l'autorité universitaire se désintéressât d'une question qui préoccupait, à Rennes et dans toute la Bretagne, tous les esprits amis du progrès et acquis aux idées libérales.

C'est ce qui arriva.

Le 16 avril 1839, le Conseil académique prit une délibération demandant la création, dans notre ville, d'*une commission de Baccalauréat ès-sciences*. Ce vœu doit être mis en relief, car il intéresse non seulement notre Faculté, mais aussi, et au plus haut degré, l'École de Médecine. En effet à cette date, notre École, aujourd'hui si florissante, ne comptait pour ainsi dire plus d'étudiants. Obligés d'aller soit à Nantes, soit dans quelque Faculté plus ou moins voisine, passer les examens du baccalauréat ès-sciences nécessaire pour commencer leurs études médicales, les étudiants y restaient pour la plupart, et désertaient l'École de Rennes. C'est pour remédier à cet état de choses qui pouvait devenir funeste à l'École de Médecine que le Conseil académique prit une délibération motivée qui fut transmise au Ministre.

A la suite de cette réclamation, le Grand-Maître de l'Université, alors Villemain, écrivit au Recteur, M. Dufilhol, la lettre que l'on va lire.

(*Archives municipales*, R. 9/7-1).

9 novembre 1839.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Il a été question à plusieurs reprises de créer à Rennes une Faculté des Sciences. Cette création offrirait, en effet, divers avantages : placé au centre des départements de l'Ouest et à côté des Facultés de Droit et des Lettres de Rennes, le nouvel établissement multiplierait, en les complétant, les moyens d'instruction dans cette partie du royaume. Les écoles secondaires médicales qui ressortiraient à cette Faculté y trouveraient surtout un grand intérêt. Les élèves des Écoles de Rennes, de Nantes, d'Angers et de Poitiers, pourraient, sans de grands déplacements, prendre le grade de bachelier ès-sciences dont ils doivent justifier pour le Doctorat en Médecine. Enfin, les études et les moyens de discipline ne pourraient qu'y gagner.

Ces considérations, Monsieur le Recteur, me paraissent suffisamment motiver la création d'une Faculté des Sciences, à Rennes, et je suis dans l'intention de seconder les vœux qui ont été exprimés à cet égard. Mais, avant de passer outre, j'ai besoin de quelques renseignements qui me fixent sur les propositions que j'aurais à présenter aux Chambres dans ce but. Il importe que je sache si cette création serait assez désirée par la Ville de Rennes pour déterminer le Conseil municipal à voter les allocations nécessaires aux dépenses qu'elle doit occasionner. Il y aurait d'abord à pourvoir à l'appropriation d'un local et à l'établissement d'un mobilier; il faudrait aussi commencer par la formation de cabinets de physique et de chimie et de collections scientifiques en y plaçant immédiatement tout ce qui est indispensable à l'enseignement.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de consulter à ce sujet les diverses autorités qui pourraient vous assurer des dispositions de la Ville à cet égard et de me transmettre, sous le plus bref délai, le résultat des

renseignements que vous aurez obtenus. Je désire que votre rapport soit assez précis pour motiver ma détermination.

Recevez, Monsieur le Recteur, etc.,

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique.

VILLEMAIN.

Le Recteur, M. Dufilhol, en transmettant au Maire, M. Tétiot, la dépêche ministérielle, signa, avec M. Vatar, doyen de la Faculté de Droit, et M. Varin, doyen de la Faculté des Lettres, une longue lettre dans laquelle il fait ressortir les avantages divers que présente pour la ville et pour la région le projet de M. Villemain. Cette lettre n'est pas datée, mais elle doit être du milieu de Novembre 1839. En voici quelques extraits :

« La création de la nouvelle Faculté, réunie aux deux autres, *en assure la perpétuité ;* elle établit à Rennes le *centre universitaire de l'Ouest, qualification tout à fait en harmonie avec les goûts et les antécédents historiques de notre ville.* Elle appelle et retient un grand nombre de familles qui veulent donner une éducation complète à leurs enfants et par là, en même temps qu'elle favorise les intérêts matériels de la cité, *elle contribue à la prospérité des Facultés déjà florissantes.*

« Par les cours de physique, de chimie, de mécanique, confiés à d'habiles professeurs, elle popularise les procédés des arts et provoque les progrès de l'industrie. Ce fait est tellement exact que toutes les villes manufacturières, Rouen, Nantes, etc..., entretiennent de leurs deniers des cours qui nous seraient donnés aux dépens de l'État. Les avantages de l'établissement d'une Faculté des Sciences sont vivement sentis par les villes qui ont été déjà en mesure d'en faire l'expérience. Le Conseil municipal de Besançon, prévenu que le moment paraissait opportun, députe actuellement à Paris ses plus honorables membres pour solliciter une semblable institution. Plus heureux, Messieurs, nous voyons qu'elle vient pour ainsi dire, nous trouver..... Mais n'oublions pas qu'il existe des localités rivales toutes disposées à pro-

fiter de nos hésitations; si toutefois des hésitations étaient possibles. Une chose qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la connexité entre une Faculté des Sciences et une bonne école secondaire de médecine. »

Le Maire, qui paraît avoir été, dès le principe, tout acquis au projet du Ministre, s'empressa de convoquer le Conseil municipal.

Voici, reproduite *in-extenso*, la délibération qui fut prise dans cette séance du 20 novembre 1839; c'est à cette date que l'on doit faire remonter la transformation de vœux et de projets jusque-là imprécis en propositions fermes qui pouvaient dès ce moment être réalisés.

Registre des Délibérations du Conseil municipal de Rennes.

D[r] 22, page 89. — 20 Novembre 1839.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil :

1° D'une lettre de M. le Recteur d'Académie ;

2° D'une lettre de M. le Préfet ;

3° D'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Ces trois lettres sont relatives au projet d'établissement d'une Faculté des Sciences dans la ville de Rennes, et ont pour objet de connaître les dispositions du Conseil municipal sur cet important sujet.

Après avoir énuméré les divers avantages que cette création offrirait, M. le Ministre fait connaître qu'il est dans l'intention de seconder les vœux qui ont été exprimés à cet égard, mais qu'avant de passer outre et pour être bien fixé sur les propositions qu'il aurait à présenter aux Chambres dans ce but, il lui importe de savoir si cette création serait assez désirée par la Ville de Rennes pour déterminer le Conseil municipal à voter les allocations nécessaires aux dépenses qu'elle doit occasionner.

M. le Maire pense que, dans l'intérêt de la Ville et dans celui de la Science, le Conseil municipal doit accepter avec empressement la proposition de M. le Ministre, que l'établissement de cette Faculté nous assure à jamais les Facultés de Droit et des Lettres et l'École secondaire de Médecine, et offre encore bien d'autres avantages. Que les dépenses consisteraient :

1° A pourvoir à l'appropriation d'un local et à l'établissement d'un mobilier ;

2° A la formation des cabinets de physique, de chimie et des collections scientifiques.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil de prendre l'engagement :

1° De mettre à la disposition du Ministre en 1840, à la rentrée des études, un local provisoire, et désigne à cet effet le local qui sera vacant par la translation du tribunal de première instance au palais de la Cour royale ;

2° De voter au budget supplémentaire de 1840 un crédit de 18 000 francs pour le mobilier et la formation des cabinets de physique, de chimie et de collections scientifiques ;

3° De renvoyer à la session de février ou de mai l'examen des divers plans concernant les trois Facultés.

Le Conseil prend en considération les diverses propositions de M. le Maire et s'occupe immédiatement de répondre à la lettre de M. le Ministre.

Le Conseil s'arrête à la rédaction suivante :

« Le Conseil, prenant en considération l'utilité d'une Faculté des Sciences pour les départements de l'Ouest, est d'avis, à l'unanimité, d'accepter la proposition de M. le Ministre ; il s'engage à aménager convenablement les diverses Facultés qui existent dans la ville de Rennes, et en attendant un aménagement définitif, il propose de loger provisoirement la Faculté des Sciences, dès le 1er novembre 1840, dans le local qui sera vacant par la translation du tribunal de 1re instance au palais de la Cour royale.

Le Conseil s'engage en outre à faire face à toutes les dépenses que pourra entraîner l'établissement de cette Faculté, notamment celles des divers cabinets et des collections scientifiques.

Le Conseil s'engage sans restrictions, mais toutefois il espère que le département d'Ille-et-Vilaine ainsi que les autres départements de l'Ouest voudront bien contribuer aux frais d'installation d'un établissement utile à tous. »

Cette rédaction est adoptée.

Telles étaient les offres de la Ville ; comme on a pu s'en rendre compte, elles ne présentaient pas dans tous les points une netteté suffisante. Le 26 novembre, le Ministre écrit au Recteur pour le charger de demander au Maire un peu plus de précision. Voici divers extraits de sa lettre :

MONSIEUR LE RECTEUR,

Je réponds immédiatement à la communication que vous me faites de la délibération du Conseil municipal de Rennes en date du 20 novembre. Les détails que vous y joignez me témoignent sans doute du prix que la Ville de Rennes attacherait à la fondation d'une Faculté des Sciences dans ses murs, et je ne puis que me féliciter d'avoir apprécié à cet égard le vœu et le besoin du pays. Mais les votes dont vous me donnez connaissance seraient tout à faits insuffisants pour motiver le crédit législatif qui devrait être demandé. Le concours de la Ville n'y est pas spécifié par des indications précises d'affectation du local, d'appropriation provisoire, s'il y a lieu, et d'établissement définitif, et par l'allocation des sommes qui seraient destinées à ces emplois divers et successifs.....

Vous comprendrez, Monsieur le Recteur, que c'est seulement avec des renseignements aussi précis qu'on peut réclamer les subventions de l'État. Un engagement général ne suffirait pas ; il faut pouvoir assurer que le local même provisoire de la Faculté future sera convenable,

approprié par toutes les dépenses nécessaires à des cours et à des examens, et pourvus de tous les moyens d'enseignement.

Cette lettre est renvoyée à une Commission, puis dans la séance du 4 décembre, le Conseil prend une nouvelle délibération qu'il est intéressant de rapporter, en la résumant, car la discussion consignée au registre des délibérations est fort longue.

« M. HAMON, *rapporteur*, a la parole.

« Par un premier vote le Conseil s'était engagé : 1° à aménager provisoirement la Faculté des Sciences dans l'aile nord de l'Hôtel de Ville, à partir du 1er novembre 1840, en lui fournissant toutes les collections nécessaires à son enseignement ; 2° à faire, sans restriction aucune, toutes les dépenses que nécessitera l'installation de cette Faculté.

« M. le Ministre ne trouve pas ce vote assez précis. Il demande l'état et le plan du local provisoire et le chiffre de la somme destinée à l'aménager ainsi qu'à accroître et entretenir les collections. Il désire savoir en quoi consistera l'aménagement définitif et quelle somme y est affectée.

« Il est entendu que M. le Maire fera faire les plans du local provisoire demandés. Le jardin botanique sera mis à la disposition de la Faculté et entretenu par la Ville. Une somme de 23.000 francs est votée pour les cabinets et collections ; 1.500 francs pour les entretenir la première année ; 2.000 francs pour l'ameublement. Au total, 26.500 francs.

« Tout ce qui précède est adopté à l'unanimité.

« *Aménagement définitif.* — Deux projets sont en présence : l'un consiste à organiser définitivement la Faculté dans l'Hôtel de Ville, l'autre à construire un bâtiment entièrement neuf commun aux Facultés, à l'École de Médecine et aux Musées. La Commission se rallie au second projet et propose de bâtir l'édifice sur la place de la Motte en y affectant une somme de 300.000 francs.

« Le Maire déclare accepter ce projet, mais il est effrayé de la somme de 300.000 francs à payer par la Ville ; il étudie diverses solutions qui lui paraissent d'un prix moins élevé ; mais le point en litige est de savoir si on réunira toutes les Facultés et École dans un même local ou si on les séparera en logeant à l'Hôtel de Ville les Facultés de Droit et des Lettres et en construisant un bâtiment spécial pour les Sciences réunies à la Médecine. Après une longue discussion sur les avantages et les inconvénients des diverses solutions proposées, le Conseil, à une grande majorité, vote le projet de la Commission qui réunit tous les services dans un seul bâtiment ; il se réserve, toutefois, de prendre une décision ultérieure sur l'emplacement à attribuer au nouvel édifice. »

Après quelques pourparlers de détails, le Ministre Villemain accepta définitivement les offres de la Ville, et, pendant les mois qui suivirent, on s'occupa, au Ministère, d'établir un projet de loi à présenter aux Chambres à l'occasion de la discussion du budget.

Mais pendant ces préliminaires, le Ministère du maréchal Soult, dont faisait partie Villemain, fut renversé et remplacé par un Ministère Thiers dont le Ministre de l'Instruction publique était Victor Cousin (1er mars-29 octobre 1840).

Les intentions du nouveau Ministre relativement aux projets de son prédécesseur n'étaient point connues. Le Maire, anxieux du sort qui leur était réservé, pria le député de Rennes, M. Gaillard de Kerbertin, d'aller trouver le nouveau Grand-Maître de l'Université et de lui demander son appui pour le projet de création élaboré par Villemain.

Voici l'intéressante lettre que M. le député de Kerbertin écrivit au Maire pour lui rendre compte de son entrevue avec le Ministre.

COUR ROYALE
de Rennes
—
CABINET
du
PREMIER PRÉSIDENT

Paris, 19 mars 1840.

MONSIEUR LE MAIRE,

Hier matin j'eus une longue conférence avec le nouveau Ministre de l'Instruction Publique qui, plus encore que son prédécesseur, a de grands projets sur notre ville, où il voudrait créer une sorte *d'Université bretonne*, nous donner *de suite* une Faculté *des Sciences* et renforcer notre École secondaire de Médecine pour *l'élever plus tard* au rang de Faculté, telles sont ses intentions au succès desquelles il attache une haute importance. Mais en retour de son bon vouloir, il demande que la Ville de Rennes fasse quelques sacrifices et s'exécute enfin pour procurer aux quatre Facultés dont elle serait dotée un logement convenable. La construction d'un *édifice spécial* lui semble nécessaire. Dès le jour où commenceront les travaux il demandera aux Chambres des fonds suffisants pour *établir la Faculté des Sciences et créer un cabinet de Physique, Chimie et Histoire naturelle.* Il se propose aussi de nous faire don d'une belle statue en bronze de Descartes qui ornera le *Palais de notre Université*. Enfin, s'il était encore Ministre, il se ferait un plaisir de se rendre à Rennes pour inaugurer la construction.

Ces projets offriraient tant d'avantages à notre ville, qui *deviendrait un grand centre d'études,* que je ne doute pas du zèle que vous apporterez à en faciliter l'accomplissement. Il serait glorieux pour vous, Monsieur le Maire, de les voir se réaliser sous votre administration.

Je vous serai obligé de me faire connaître les dispositions du Conseil municipal et les délibérations qui seront prises.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

G. DE KERBERTIN,
Député de Rennes.

Quelques jours après l'arrivée de cette lettre, le Maire de Rennes en reçut une autre de Victor Cousin, en date du 7 avril 1840. On remarquera que cette lettre, dont l'original, signé de V. Cousin, est aux Archives municipales, commence par ces mots : *Monsieur le Maire*, et se termine par ceux-ci, *Monsieur le Recteur*. J'en extrais les passages les plus intéressants :

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 25 mars au sujet de la création projetée d'une Faculté des Sciences à Rennes.

Tout mon intérêt, Monsieur le Maire, est acquis à ce projet dont je me suis empressé de reprendre l'examen, d'après les communications de M. Gaillard de Kerbertin. Mais j'ai dû prévenir cet honorable magistrat que rien ne pouvait être fait immédiatement sans l'adoption préalable des devis. Je transmets aujourd'hui même, à M. le Recteur, ces devis qui ont été délibérés en Conseil royal de l'Instruction publique. Je lui exprime en même temps, et je vous confirme, Monsieur le Maire, mon intention arrêtée de demander, dès à présent, un crédit législatif spécial qui permette de mettre la Faculté des Sciences en activité dès le commencement de l'année 1841.....

Je ne puis que vous inviter, Monsieur le Maire, à insister auprès du Conseil municipal pour que ses délibérations à ce sujet aient un prompt et heureux résultat. Vous reconnaîtrez sans doute dans ces explications mon désir sincère de doter la Ville de Rennes de l'utile établissement qu'elle réclame.

Le Conseil municipal ne devra pas non plus perdre de vue, en s'occupant de l'établissement définitif des Facultés, que la Ville de Rennes est naturellement destinée à devenir un grand centre d'instruction pour les populations de l'Ouest. Il est à désirer, dans l'intérêt de ces projets, que rien ne soit épargné dans la distribution de l'édifice qu'elle a en vue d'élever, pour que les divers établissements auxquels il est destiné puissent recevoir dans le plus prochain avenir tous les développements

que comportent l'importance de la Ville et son zèle éclairé pour les hautes études universitaires.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance, etc.

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique,
V. Cousin.

En même temps que cette lettre du Ministre, le Maire reçut les devis annoncés; ils avaient été examinés par le Conseil royal de l'Instruction publique qui faisait quelques objections et demandait plusieurs modifications. Le Maire réunit le Conseil municipal le 10 avril 1840 et lui proposa d'adopter les résolutions suivantes. (*Registre des Délib.*, p. 110.)

I. — La Ville de Rennes, aussitôt que l'aile gauche de l'Hôtel de Ville sera mise à sa disposition, ce qui aura lieu le 1er octobre prochain au plus tard, se mettra en mesure de remplir immédiatement les conditions des devis en ce qui concerne les collections scientifiques et l'appropriation du local provisoire. Déjà un fonds de 15.000 fr. existe au budget de 1840 pour cette appropriation; ce fonds sera plus que suffisant.

II. — Quant aux dépenses pour les collections scientifiques, il y sera pourvu au moyen d'un crédit de 37.000 fr. qui sera porté au budget de l'exercice courant.

III. — Le Conseil s'engage dès à présent à prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'exécution de l'établissement définitif dans le plus bref délai possible. Il désigne pour la construction d'un bâtiment universitaire l'emplacement de la Motte et arrête que, pour cette construction, il sera contracté un emprunt de 300.000 fr., conformément à ses précédentes délibérations. Les plans et devis dressés par M. l'Architecte de la Ville seront fournis à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Après discussion, le Conseil, sur la proposition d'un de ses membres, renvoie toutes les pièces à l'examen d'une Commission

spéciale, composée de MM. Hamon, Duboys, Grivart, Binet, Paignon, Méaulle.

Après une nouvelle discussion du rapport favorable de la Commission des conclusions conformes à ce qui est énoncé ci-dessus sont adoptées dans la séance du 13 avril 1840.

L'affaire, vivement poussée, était donc en bonne voie et tout faisait croire qu'elle allait aboutir à bref délai, lorsque se produisit un incident qui intéresse trop la Ville de Rennes pour que nous ne l'exposions pas avec quelques détails; le patriotisme rennais y trouvera une juste satisfaction.

En reprenant l'idée impériale qui instituait près de chaque Lycée chef-lieu d'Académie une Faculté des Sciences, le gouvernement du roi Louis-Philippe se préoccupait de créer de grands foyers d'études qui l'aideraient à faire rayonner et prévaloir sur tout le territoire les idées libérales; il n'oubliait pas qu'il était issu de la Révolution de 1830 et il s'appuyait sur la bourgeoisie, qui, personnifiant alors les idées de progrès, et ne demandant qu'à le soutenir et à le suivre dans sa lutte pour la diffusion de l'enseignement à tous ses degrés, était le plus puissant levier dont il pût disposer.

Déjà la loi de 1833 commençait à donner ses premiers résultats; les établissements d'enseignement secondaire, collèges royaux et collèges communaux, voyaient s'ouvrir une ère de prospérité; il s'agissait de couronner l'œuvre en fortifiant l'enseignement supérieur.

Pour bien comprendre la situation, il faut se reporter à soixante ans en arrière.

La Bretagne était encore, à cette époque, une province n'ayant que de lointaines relations avec Paris; on voyageait peu, les moyens de communications étant rares et coûteux; il importait

donc, pour atténuer les inconvénients de cet isolement, de créer au centre du pays un organisme puissant dont l'action se ferait sentir dans toute la région de l'Ouest. A disséminer ses forces on en compromettait les effets.

Rennes, par sa situation géographique, par ses traditions, par ses mœurs sévères, par sa vieille renommée comme siège du Parlement, répondait admirablement aux vues du Gouvernement. Dès lors ce ne fut plus seulement *d'une Faculté des Sciences qu'on voulut la doter;* pour compléter le faisceau, *il fallait y ajouter une Faculté de Médecine.*

Le Ministre de l'Instruction publique écrivit au Maire pour l'inviter à s'occuper sans retard de ce nouveau projet et à rechercher les moyens d'organiser à Rennes cette quatrième Faculté. Le Maire réunit d'urgence le Conseil municipal, qui, sans hésiter, et séance tenante, vota une somme de 10.000 francs pour approprier à cette destination une partie de l'Hôtel de Ville (17 avril 1840).

Dix jours après, le Conseil, désireux de répondre aux intentions bienveillantes du Gouvernement, vota en principe un emprunt de 1.200.000 francs pour divers travaux et notamment la construction des quais de la Vilaine et du Palais universitaire.

Tout marchait donc à souhait; le Maire rédigea en termes très pressants une pétition qu'il fit distribuer à tous les députés de la région, leur demandant d'appuyer de leur vote le projet de création et d'installation à Rennes des deux nouvelles Facultés (21 mai 1840).

Dans cettre lettre, qui honore son caractère de magistrat, le Maire faisait valoir les avantages que la création des deux Facultés assurerait à la Bretagne tout entière; il fait ressortir les sacrifices que la Ville s'impose; il insiste surtout, et d'une

manière vive, sur l'opposition que la Ville de Nantes fait au projet, non pas au point de vue de l'opportunité, qui ne saurait être contestée, mais exclusivement au point de vue nantais. Si le Gouvernement avait choisi Nantes comme siège académique, tout serait pour le mieux. Le Maire de Rennes combat cette prétention étroite : « Nantes, dit-il, pour qui le commerce et l'industrie sont une source de richesse et de bien-être, ne doit pas nous envier le seul avantage auquel nous avons droit de prétendre, celui de rester, comme nous l'avons toujours été, un centre de hautes études universitaires pour les départements de l'Ouest. »

Nantes ne désarma point et suscita contre les prétentions de Rennes une vive opposition, qui trouva dans M. Dubois, député de la Loire-Inférieure, un organe puissant et très écouté en sa qualité de membre du Conseil royal de l'Instruction publique.

II. — Période Parlementaire.

Le Gouvernement ne recula pas devant les oppositions franches ou dissimulées qui s'élevaient contre ses projets. Aussitôt en possession des dernières délibérations du Conseil municipal de Rennes, Victor Cousin déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant création : 1° d'une Chaire de Langue et de Littérature slave au Collège de France ; 2° d'une Faculté de Médecine à Rennes ; 3° d'une Faculté des Sciences à Rennes.

Les choses eussent marché très vite et sans encombre si le Ministre s'était borné à proposer la création de la Faculté des Sciences ; mais il tenait à son idée de compléter le centre universitaire breton par l'adjonction d'une Faculté de Médecine. Il

compliqua son projet en y ajoutant une chaire de langue slave au Collège de France. Les adversaires de Rennes profitèrent habilement de cette faute de tactique; ils soulevèrent de longues discussions préjudicielles et de pure forme qui amenèrent des ajournements et des remises de séances et retardèrent l'adoption définitive de la loi créant la Faculté des Sciences, sur laquelle cependant tout le monde était d'accord.

Lorsqu'elle fut enfin promulguée il était trop tard pour que la nouvelle Faculté des Sciences pût fonctionner dès 1840. En face de l'opposition qu'il avait rencontrée le Gouvernement avait d'ailleurs renoncé à la Faculté de Médecine.

Voici, extrait du *Moniteur universel* (1840, page 749), le compte rendu de la séance du 20 avril à la Chambre des députés. J'en supprime ce qui a trait exclusivement à la Faculté de Médecine comme sortant de mon sujet.

La parole est à M. le Ministre de l'Instruction publique pour une communication du Gouvernement.

M. Cousin, *ministre de l'Instruction publique.* — J'ai l'honneur de présenter à la Chambre un projet de loi portant demande de crédits additionnels au budget de 1841, destinés à quelques fondations nouvelles dont nous venons vous exposer le but et le caractère, et dont nous espérons vous démontrer l'utilité.

I. — Chaire de Langue et de Littérature slave au Collège de France.
II. — Faculté de Médecine à Rennes.
III. — Faculté des Sciences à Rennes.

Le crédit nécessaire pour la nouvelle Faculté des Sciences que nous vous proposons également d'établir à Rennes, et qui comprendrait les chaires de mathématiques, physique, chimie, zoologie et botanique, géologie et minéralogie, est beaucoup moins considérable encore, et ne s'élève qu'à 25.000 francs, savoir :

Quatre professeurs titulaires à 4.000 fr. chacun.	16.000 fr.
Un professeur adjoint à....................	2.000 —
Préciput du Doyen	1.000 —
Droit d'examen à répartir entre les professeurs..	600 —
Un préparateur de physique et de chimie......	1.200 —
Un préparateur d'histoire naturelle	1.200 —
Frais matériels...........................	3.000 —
SOMME TOTALE......	25.000 fr.

Depuis 1830, il a été déjà créé deux nouvelles Facultés des Sciences, l'une à Lyon, l'autre à Bordeaux. Le progrès continu des études scientifiques, la haute mission que les Facultés des Sciences ont ainsi à remplir, les secours qu'elles assurent au développement de l'industrie, appellent sur ces utiles établissements toute l'attention du Gouvernement et des Chambres. Le Conseil municipal de Rennes, appréciant le bienfait d'une semblable institution, s'est empressé d'allouer les fonds nécessaires pour l'appropriation d'un local provisoire destiné à la Faculté des Sciences et pour l'acquisition de tout le matériel scientifique nécessaire à l'enseignement. Une somme de 52.000 francs a été votée à cet effet, conformément aux devis arrêtés en Conseil royal de l'Instruction publique. La Ville se chargera également de l'amélioration du local de l'École secondaire qui, provisoirement, recevra la nouvelle Faculté de Médecine. Cette Faculté, comme celle des Sciences, ne sera organisée que lorsque tous les travaux d'appropriation provisoire seront complètement terminés.

Enfin, et je le dis ici pour honorer la Ville de Rennes, sur la demande expresse du Ministre de l'Instruction publique, et par l'aide d'honorables influences auxquelles je me plais à rendre hommage, le Conseil municipal, par une dernière délibération du 13 avril 1840, vient de voter un emprunt de 300.000 fr. pour l'établissement définitif des quatre Facultés dans un bâtiment convenable qui sera construit sur un terrain appartenant à la Ville.

Vous le voyez, Messieurs, la Ville de Rennes ne recule devant aucun sacrifice pour obtenir le bienfait d'une instruction supérieure complète; ses généreux efforts méritent d'être encouragés, et les Chambres vou-

dront sans doute se montrer empressées à sanctionner l'utile projet de faire de Rennes un grand centre de hautes études universitaires pour la Bretagne.

En terminant, je prie la Chambre de remarquer que le Gouvernement n'a voulu faire aucune des créations nouvelles qui sont l'objet de ce projet de loi avant d'avoir obtenu les crédits nécessaires pour les réaliser. Il a voulu que les Chambres conservassent toute leur liberté d'examen ; il se confie à leur générosité et à leur munificence accoutumées pour tout ce qui se rapporte à la grandeur et au développement de l'enseignement national.

Le crédit total ici demandé est de 88.200 fr. C'est une bien faible dépense pour de si grands intérêts, Messieurs, et encore cette dépense est-elle compensée par l'abandon d'une somme presque égale sur quelques-unes des augmentations portées au projet de budget dont la loi actuelle est le complément.

PROJET DE LOI.

Article premier. — Il est ouvert au Ministre de l'Instruction publique, en addition au budget de l'exercice 1841 :

1° Un crédit de 5.000 fr. pour la création d'une Chaire de Langue et Littérature slave au Collège de France ;

2° Un crédit de 58.200 fr. pour la création d'une Faculté de Médecine dans la Ville de Rennes ;

3° Un crédit de 25 000 fr. pour la création d'une Faculté des Sciences dans la même ville.

Art. 2. — Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi, au moyen des ressources accordées pour les besoins de l'exercice 1841.

M. LE PRÉSIDENT. — La Chambre donne acte à M. le Ministre de l'Instruction publique de la présentation du projet de loi, et ordonne que ce projet sera imprimé et distribué. Je propose à la Chambre de le renvoyer à la Commission du budget.

Plusieurs Voix. — Non, non ! Si, si !

M. le Président. — Le projet étant pour l'exercice de 1841, il ne peut être renvoyé qu'à la Commission du budget.

Une Voix. — C'est une modification de budget qui est présentée par M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le Président. — S'il s'agissait de l'exercice de 1840, on pourrait renvoyer le projet à une autre Commission, mais c'est une modification au projet de budget, il faut donc la faire apprécier par la Commission du budget.

Voilà pourquoi je propose de le renvoyer à la Commission du budget.

Cette proposition est adoptée.

Le 30 mai, M. Véjux, au nom de la Commission du budget, lut un rapport favorable concernant la Faculté des Sciences. Voici le compte rendu officiel de cette partie de la séance, présidée par Martin du Nord :

M. Véjux. — Messieurs, le Ministre de l'Instruction publique vous a présenté un projet de loi portant demande de crédits additionnels au budget de l'Instruction publique, exercice 1841, pour la création : 1° d'une Chaire de Langue et Littérature slave ; 2° d'une Faculté de Médecine, et 3° d'une Faculté des Sciences à Rennes.

Pénétré de l'importance et de la sincérité de ce projet de loi, votre Commission a nommé un rapporteur spécial pour vous rendre compte de son examen.....

Faculté des Sciences. — Votre Commission a approuvé la création d'une Faculté des Sciences à Rennes. Si une Faculté de Droit ne peut guère se passer d'une Faculté des Lettres, une Faculté des Sciences est à la fois le fondement et le complément d'une Faculté de Médecine.

C'est ainsi que toutes les connaissances humaines se lient et se soutiennent l'une l'autre, et communiquent à ceux qui les cultivent une instruction solide et étendue, de véritables lumières.

La réunion à Rennes des quatre Facultés de Droit, de Médecine, des Lettres et des Sciences fera de ce point un des grands centres d'instruction supérieure. Elle s'accordera avec cette pensée féconde, si bien rendue par une de vos précédentes Commissions, de constituer sur quelques points cardinaux du pays des sous-capitales de la Science qui vivifient autour d'elles un long rayon et entraînent ainsi toute la France dans un progrès sinon tout à fait, du moins à peu près égal.

La discussion des conclusions du rapporteur est renvoyée au 2 juin. Cette nouvelle séance étant fort longue, je me bornerai à l'analyser en n'y insérant que les citations textuelles indispensables.

Séance du 2 Juin 1840.

Présidence de M. SAUZET.

M. LE PRÉSIDENT. — La délibération du budget des affaires étrangères étant terminée, la Chambre passe au budget de l'Instruction publique.

M. DE GOLBÉRY. — Je demande la parole sur l'ordre de la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais précisément exposer la difficulté à la Chambre. La Chambre se souvient que pendant que la Commission du budget s'occupait du ministère de l'Instruction publique, il a été proposé un projet de loi portant demande d'un crédit additionnel pour trois objets différents. La Chambre a renvoyé la connaissance de ce projet de loi à la Commission du budget, qui a fait présenter en son nom un rapport séparé. Le rapporteur a demandé que la Chambre joignît, pour les comprendre dans le vote du budget, les deux premiers points, savoir : la création d'une Chaire de Slave au Collège de France, et d'une Faculté des Sciences à Rennes. Quant à ce qui concerne la création d'une Faculté de Médecine à Rennes, elle a demandé que cette

partie du projet devînt un projet spécial et qu'il donnât lieu à une discussion distincte dont le jour serait ultérieurement indiqué par l'ordre du jour.

M. de Golbéry. — Je ne vois pas pourquoi on procède autrement pour la Faculté de Médecine que pour la Faculté des Sciences. Ces deux créations ne doivent pas être séparées, elles font au même titre partie du budget de 1841 et peuvent être votées ensemble.

M. Dubois, *député de la Loire-Inférieure.* — La Commission a été saisie, par le côté financier, des trois projets, mais, en vertu du réglement et frappée de l'importance de l'une des créations qui lui semble porter atteinte à tout l'ensemble de l'enseignement médical en France et compromettre l'existence des écoles secondaires de Médecine, la Commission a voulu un rapporteur spécial. Le Ministre a désiré que, puisqu'il n'y a pas de difficulté pour deux des créations projetées, on les vote à part pour ne pas les compromettre; c'est ce que l'on a fait. Il est probable que la Chambre des Pairs n'accepterait pas une création aussi grave que celle d'une Faculté de Médecine par voie budgétaire. Il vaudra mieux intercaler entre le budget des recettes et celui des dépenses une discussion spéciale pour la Faculté de Médecine.

M. de la Plesse. — D'après ce qu'on vient de vous dire pour vous effrayer (*sic*), il semblerait que vous ayez à discuter la question de la réorganisation des Écoles de Médecine en France. Il n'en est rien. Il s'agit en ce moment d'une simple loi de finance et la preuve c'est que c'est vous-mêmes qui avez renvoyé le projet à la Commission du budget. Le Ministre a le droit, par la loi de floréal an X, de créer de lui-même une Faculté de Médecine; il s'agit de savoir actuellement si vous lui donnerez l'argent nécessaire pour la faire vivre; c'est par déférence pour la Chambre que le Ministre a voulu d'abord vous demander les fonds.

M. le Président. — Le Ministre et la Commission sont d'accord pour séparer les projets.

M. Dufaure. — Je demande le renvoi du projet tout entier à une séance spéciale; cela est préférable au morcellement de la discussion.

M. de Golbéry. — Il aurait au contraire mieux valu répartir les trois projets, qui sont tout à fait dissemblables, dans les chapitres du budget qui les concernent ; les uns, parmi les députés, peuvent vouloir d'une chose et non des deux autres, les autres inversement, et en réunissant ainsi des boules noires on fera échouer le tout.

M. Cousin, *ministre de l'Instruction publique.* — Je ferai ce que désirera la Chambre. Si j'avais rédigé moi-même le budget, j'aurais réparti les trois crédits à leurs places naturelles. Par respect pour la Chambre, je n'ai pas créé d'abord les Facultés pour venir vous demander ensuite les crédits nécessaires. (*Très bien.*) J'ai voulu que la Chambre conservât tout son droit d'examen. A mon grand étonnement, la Commission a été touchée d'un scrupule grave relativement à l'établissement d'une Faculté de Médecine, tandis qu'elle ne faisait aucune difficulté sur les deux autres créations. De là est née l'idée d'une autre disposition à laquelle j'ai consenti.

M. de Salvandy. — Il est impossible de séparer la Faculté des Sciences de celle de Médecine, car c'est justement pour favoriser les élèves en médecine que l'on veut créer la Faculté des Sciences.

M. Dubois. — Il n'y a pas de liaison nécessaire entre les deux Facultés ; il est nécessaire qu'il y ait discussion séparée à cause des dissidences graves qui ont eu lieu à la Commission.

M. Renard (Athanase) appuie la proposition de M. de Salvandy et combat celle de M. Dubois. Il résulte, en effet, de l'exposé des motifs que les enseignements scientifiques de la Faculté de Médecine doivent être faits à la Faculté des Sciences. Il y a donc connexité.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Dufaure renvoyant les trois projets à une discussion spéciale.
Elle est adoptée.

M. Jollivet demande que la discussion ait lieu samedi.

M. le Président fait remarquer que le jour dépend de l'avancement de la discussion du budget et que c'est seulement vendredi qu'on sera fixé.

Après tout ce temps perdu, le vote fut fixé au 18 juin. Mais, dans l'intervalle des deux séances, le Ministre renonça à la création de la Faculté de Médecine. Il demanda de l'ajourner à l'année prochaine... C'était en 1840... nous sommes en 1900 : les choses sont au même point.

Quelles peuvent être les raisons qui décidèrent le Ministre à l'abandon d'une création pour laquelle il avait si vivement sollicité la Municipalité rennaise? Celles que donna Victor Cousin dans la séance dont on va lire le compte rendu ne sont ni très claires ni très concluantes. Je me contenterai à ce sujet de citer un passage du rapport d'un conseiller municipal de Rennes, M. Hamon, sur le Palais universitaire en projet quelques années plus tard :

« Pendant que Rennes s'efforçait de justifier le projet de loi, les villes voisines qui possédaient des écoles médicales, Nantes surtout, y faisaient une vive opposition. Leurs prétentions furent appuyées par des députés, dont l'influence s'étendait même dans les Conseils de l'Université (M. Dubois, député de la Loire-Inférieure). Le Ministre se laissa vaincre; il craignit que la Faculté de Médecine ne nuisît, devant la Chambre, à la Faculté des Sciences, et il la sacrifia momentanément au salut de celle-ci. »

Malgré la réserve et la discrétion du rapporteur, il est facile de voir que si les intérêts de la Ville de Rennes furent ainsi sacrifiés, du moins la Municipalité lutta avec énergie et fut à la hauteur de ses devoirs.

Ces quelques considérations étaient nécessaires pour que l'on puisse se rendre un compte exact de l'importante séance de la Chambre dont voici le texte complet tel qu'il figure au *Moniteur*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du Jeudi 18 Juin.

Présidence de M. Sauzet.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la création d'une Chaire et de deux Facultés.

M. Cousin, *ministre de l'Instruction publique.* — Messieurs, le projet sur lequel vous allez délibérer se compose de trois articles, dont deux ont été adoptés à l'unanimité par votre Commission, et nous osons espérer qu'ils ne rencontreront pas de difficultés dans le sein de la Chambre. Mais le troisième article, portant création d'une Faculté de Médecine dans la ville de Rennes, quoique adopté par la Commission, a soulevé des objections graves. Il appelle, il exige une discussion approfondie; mais à cette époque si avancée de la session, nous ne nous flattons pas de pouvoir obtenir de la Chambre des députés, et surtout de la Chambre des pairs, chargée de tant de travaux importants, le temps nécessaire pour une pareille discussion. Cependant nous ne voulons pas l'éluder, et précisément parce que l'article en question a été adopté par la Commission, le Gouvernement pense qu'il est de sa dignité et de sa loyauté d'ajourner la discussion à l'année prochaine. Il déclare qu'il ne soutiendra pas l'article 2 du projet de loi. (*Très bien! Très bien!*)

M. Gaillard de Kerbertin. — Je regrette que M. le Ministre de l'Instruction publique abandonne tout à coup la partie la plus importante de son projet de loi; mais j'espère cependant que, comme il vient de le dire lui-même, ce ne sera qu'un ajournement, et qu'une loi sur la création d'une Faculté de Médecine à Rennes nous sera apportée l'année prochaine. Il me sera facile de prouver combien cette création est désirable, je ne parle pas seulement ici dans l'intérêt de telle ou telle localité, car, tout en croyant que cette Faculté nouvelle ne saurait

être mieux placée qu'à Rennes, j'en défendrais l'établissement quand bien même il devrait avoir lieu dans une autre ville, pourvu que ce fût dans l'Ouest. Oui, Messieurs, sans suivre l'exemple qui m'a été donné, je défendrais cette création même dans le cas, où, à très grand tort selon moi, Rennes ne devrait pas l'obtenir, parce que je la crois utile à toutes les populations de la Bretagne.

En attendant, je prends acte de la déclaration du Ministre.

M. LE PRÉSIDENT. — D'après ce que vient de dire M. le Ministre, j'invite les orateurs qui se sont fait inscrire à ne parler que sur les articles qui sont en discussion et à réserver ce qu'ils auraient eu à dire sur la Faculté de Médecine à créer à Rennes.

Je consulte d'abord la Chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre décide qu'elle va passer à la discussion des articles.)

L'article premier est ainsi conçu :

« Il est ouvert au Ministère de l'Instruction publique, en addition au budget de l'exercice 1841 :

« 1° Un crédit de 5.000 francs pour la création d'une Chaire de Langue et de Littérature slave au Collège de France ;

« 2° Un crédit de 58.200 francs pour la création d'une Faculté de Médecine dans la Ville de Rennes ;

« 3° Un crédit de 25.000 francs pour la création d'une Faculté des Sciences dans la même ville. »

La discussion va s'ouvrir d'abord sur ce premier paragraphe.

M. AUGUIS. — Je regrette infiniment qu'on ait confondu dans un seul et même projet de loi des choses qui, selon moi, sont essentiellement distinctes, savoir la fondation d'une Chaire de Littérature slave au Collège de France, et l'établissement d'une Faculté des Sciences à Rennes.

Il me semble que, quoique ces deux propositions doivent naturellement émaner du Ministère de l'Instruction publique, elles n'ont pas entre elles des rapports assez grands pour être comprises dans un seul et même projet de loi.

J'aurais très bien compris que lorsqu'on a discuté le budget de l'Instruction publique on eût proposé, au chapitre des établissements scientifiques et littéraires des hautes études, l'augmentation d'une chaire pour le Collège de France, et qu'on eût proposé à un autre chapitre du budget la nouvelle Faculté des Sciences que l'on veut établir à Rennes, mais ce n'est pas là ce qui fait l'objet de mon observation.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT. — Le Gouvernement a consenti au retranchement du paragraphe 2, proposé par la Commission, mais pour ordre je suis obligé de le mettre aux voix.

(Le paragraphe 2 mis aux voix est rejeté.)

(Le paragraphe 3 est adopté.)

(L'article premier, réduit au deux paragraphes votés, est mis aux voix et adopté dans son ensemble.)

« Art. 2. — Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi au moyen des ressources accordées pour les besoins de l'exercice 1841. » (Adopté.)

(La Chambre procède au scrutin sur l'ensemble de la loi.)

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants	239
Majorité absolue	120
Boules blanches.	198
Boules noires	41

(La Chambre a adopté.)

Après le vote de la Chambre il ne restait plus qu'à promulguer la loi. C'est ce qui fut fait par Louis-Philippe le 12 septembre 1840 à la suite d'un rapport du Ministre de l'Instruction publique, Victor Cousin.

Voici les textes du rapport et de la loi :

CRÉATION

d'une Faculté des Sciences dans la Ville de Rennes du 12 septembre 1840.

Sire,

Votre Majesté m'avait chargé de présenter aux Chambres, dans la dernière session, un projet de loi pour la création d'une Faculté des Sciences dans la ville de Rennes. Un si utile projet ne pouvait manquer d'être apprécié, et le crédit nécessaire pour l'entretien de la nouvelle Faculté a été porté au budget de l'État à partir de 1841.

D'un autre côté, la Ville de Rennes, reconnaissante du bienfait d'une semblable institution, s'est empressée d'allouer une somme de 52.000 francs pour l'appropriation d'un local provisoire, et pour l'acquisition de tout le matériel qu'exige l'enseignement scientifique. Ce local provisoire sera complètement approprié à sa destination pour le mois de novembre prochain.

En même temps des mesures sont prises pour que le local définitif destiné à l'ensemble des établissements d'instruction supérieure que doit posséder la Ville de Rennes soit construit le plus tôt possible sur un terrain qui appartient déjà à la Ville. Le Conseil municipal a également voté pour cet objet, un crédit spécial de 300.000 francs.

Rien ne s'oppose donc à ce que la nouvelle Faculté des Sciences soit constituée. Quelques fonds disponibles, par suite de vacances d'emploi, permettent même d'organiser le personnel de cet établissement avant 1841, et pour le commencement de la prochaine année scolaire.

Conformément aux dispositions qui ont été communiquées aux Chambres, il y aura, dans la Faculté de Rennes, cinq cours, savoir :

Mathématiques,
Physique,
Chimie,
Zoologie et botanique,
Géologie et minéralogie.

Cet enseignement, qui suffit aux premiers besoins d'une Faculté des Sciences, sera confié à quatre professeurs titulaires et à un professeur adjoint.

Votre Majesté, en sanctionnant ces mesures, aura doté la Bretagne d'une nouvelle institution, qui, liée aux divers établissements d'enseignement supérieur déjà réunis dans la ville de Rennes, doit avoir une heureuse influence sur le développement intellectuel de nos provinces de l'Ouest.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et fidèle serviteur.

Le Ministre,
Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

V. COUSIN.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français,

A tous, présents et à venir, salut.

Vu la loi de finances du 16 juillet 1840;

Vu le rapport de notre Ministre, Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Une Faculté des Sciences est créée au Chef-lieu de l'Académie de Rennes.

ARTICLE 2.

Cette Faculté sera composée de cinq chaires, savoir :

Mathématiques,
Physique,

Chimie,
Zoologie et botanique,
Géologie et minéralogie.

Quatre des dites chaires seront confiées à des professeurs titulaires, la cinquième sera occupée par un professeur adjoint.

ARTICLE 3.

La nomination des professeurs sera faite directement, pour la première fois, par notre Ministre, Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université.

ARTICLE 4.

Notre Ministre, Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

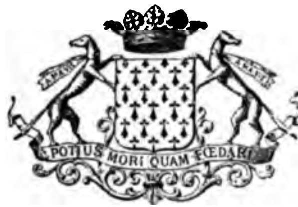
Donné au Palais des Tuileries, le 12 septembre 1840.

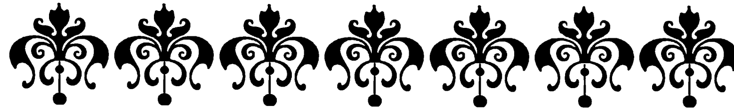
LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi :

Le Pair de France,
Ministre, Secrétaire d'État de l'Instruction publique,

V. COUSIN.





CHAPITRE II

Nomination du Personnel. — Organisation de l'Enseignement.

Avant même que l'ordonnance royale du 12 septembre 1840 eût définitivement constitué la Faculté des Sciences de Rennes, le Ministre, Victor Cousin, exprimait sa hâte de voir les travaux d'aménagement commencer. Il eût voulu que les cours et les examens pussent être inaugurés à la rentrée solennelle de novembre 1840. Ainsi qu'en témoigne la lettre que l'on va lire, il pressait vivement le Recteur, M. Dufilhol, de faire exécuter les travaux projetés; il ne se rendait pas compte des nombreuses difficultés qu'il fallait encore surmonter avant la mise en marche des divers services de la nouvelle Faculté.

14 juillet 1840.

Monsieur le Recteur,

Les deux Chambres ont voté les fonds nécessaires pour l'établissement d'une Faculté des Sciences dans la ville de Rennes, et je ne

renonce point au projet de créer un jour, dans cette ville, une Faculté de Médecine, qui compléterait, pour l'Ouest de la France, un ensemble de hautes et fortes études. En attendant que ce projet puisse être complètement réalisé, il importe de prendre toutes les mesures qui peuvent concourir au but que nous nous proposons d'atteindre. Et d'abord il s'agit de l'organisation de la Faculté des Sciences, dont la dotation est portée au budget de 1841.

Je vous prie de me faire connaître, Monsieur le Recteur, si les travaux d'appropriation du local provisoire destiné à cette Faculté, ne pourraient pas commencer avant le 1er octobre prochain, époque à laquelle Monsieur le Maire de la ville de Rennes présumait que l'aile gauche de l'Hôtel de Ville serait rendue disponible. Il serait utile que les cours de la Faculté des Sciences pussent s'ouvrir en même temps que ceux de la Faculté des Lettres et de la Faculté de Droit, et j'aviserais aux moyens de pourvoir aux traitements des professeurs jusqu'au 1er janvier. Pour cela il faut que le local soit promptement mis en état conformément au devis que je vous ai transmis le 6 avril 1840 et que les collections scientifiques soient formées... Mon intention serait de nommer assez prochainement le doyen de la nouvelle Faculté ; mais j'ai besoin d'être assuré d'abord qu'aucun obstacle ne retardera l'installation de la Faculté du 1er au 15 novembre prochain..... En songeant à l'organisation de la Faculté des Sciences, il faut aussi s'occuper sérieusement à relever l'École secondaire médicale qui peut devenir la Faculté de Médecine.

La Faculté des Sciences attirera nécessairement un certain nombre d'élèves nouveaux à l'École secondaire de Médecine par la facilité d'obtenir le baccalauréat ès Sciences.

Recevez, Monsieur le Recteur, etc.

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique,

Victor Cousin.

Après la promulgation de l'ordonnance de création, il restait encore à nommer le personnel de la Faculté. M. Jollivel, à ce

moment délégué de la Martinique à la Chambre, mais un peu plus tard député de Rennes, fut chargé par le Maire de faire des démarches à ce sujet et aussi d'appuyer à l'occasion certains candidats locaux dont la Mairie désirait vivement la nomination.

Voici la lettre que M. Jollivel reçut de Victor Cousin.

Paris, le 4 septembre 1840.

MONSIEUR,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour appuyer le vœu de M. le Maire de Rennes qui, désirant mettre la Ville en mesure de pourvoir promptement à l'installation de la Faculté des Sciences, a demandé la liste des instruments et des collections nécessaires à l'ouverture provisoire des cours.

Le Conseil royal de l'Instruction publique que j'ai consulté à ce sujet a pensé qu'il convenait d'attendre, pour l'acquisition du mobilier scientifique, la nomination des professeurs de la nouvelle Faculté. Je m'occuperai de ces choix importants aussitôt que je connaîtrai le résultat du concours qui doit s'ouvrir prochainement pour l'agrégation des Facultés des Sciences. Je désire assurer à celle de Rennes par un examen approfondi des titres des candidats toutes les garanties de succès. La nomination du doyen et des professeurs ne peut donc être longtemps différée. Je prendrai des mesures pour qu'ils se rendent immédiatement à Rennes et alors ils se concerteront avec le délégué de la Ville pour l'acquisition du mobilier scientifique de la nouvelle Faculté. Les dépenses pourront être dirigées plus utilement et répondre à tous les besoins et à tous les vœux.

Recevez, etc.

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique,

V. COUSIN.

Le Ministre tint sa promesse. Par arrêté en date du 14 septembre 1840, M. FÉLIX DUJARDIN, professeur de Géologie et Minéralogie à la Faculté des Sciences de Toulouse, fut nommé



FÉLIX DUJARDIN

d'être nommé préparateur, fut délégué à Paris par le Maire de Rennes pour procéder aux achats des collections d'Histoire naturelle; il s'entendit à ce sujet avec Dujardin, qui se trouvait à cette époque dans la capitale, puis, sur la demande du Maire, il eut une entrevue avec le Ministre. Le récit de cette audience est inté-ressant; elle est racontée par Pontallié dans une lettre qu'il écrivit au Maire et dont j'extrais quelques passages caractéristiques.

(*Archives municipales*. R-9/4)

Paris, 28 septembre 1840.

Il paraît que M. Cousin n'accorde d'audience à personne. M. Dujardin m'a dit que sans le secours du baron Thénard, qui l'a introduit presque par surprise dans le cabinet du Ministre, il n'aurait jamais pu parvenir à obtenir un moment d'audience; aussi dois-je me regarder comme fort heureux d'avoir pu causer avec le dit Ministre pendant cinq minutes à sa réception du jeudi soir 24. Plus de cent cinquante personnes se pressaient autour de lui dans le salon, et sur vingt environ à qui il a parlé, j'ai été un de ceux qui ont obtenu des plus longues conférences (*sic*).

Il a surtout insisté sur son projet bien arrêté de donner à Rennes une Faculté de Médecine; mais tout est subordonné au succès de la Faculté des Sciences. Le succès est immanquable de la part des professeurs qu'il nommera. Il trouve une franche et active, très active coopération de la part de l'autorité municipale. Il tient surtout à ce qu'il appelle son *bâtiment*. Il faut qu'on lui donne *très promptement* ce bâtiment qu'on lui a promis; il craint qu'on ne recule, on devrait déjà avoir mis la main à l'œuvre, etc..., etc... J'ai répondu que la Ville, occupée en ce moment de l'emprunt que les Chambres l'ont autorisée à contracter pour cet objet, était disposée à agir aussitôt qu'elle aurait obtenu l'approbation des plans soumis en ce moment à l'examen du Conseil des bâtiments; que d'une autre part je venais prendre ses ordres pour l'acquisition du mobilier scientifique pour la réception et l'installation duquel on prépare en ce moment le local provisoire.

Très bien ! a-t-il dit. Il faudra qu'avant de quitter Paris vous ayez vu M. Vatoni (?). Je presserai moi-même les choses, le Conseil des bâtiments n'allant pas vite en besogne.

Le doyen Dujardin retourna quelques jours après à Toulouse où il s'attardait probablement un peu trop au gré du Recteur, M. Dufilhol, qui lui écrit le 25 octobre 1840 la lettre suivante. (*Archives de la Faculté.* — Dossier 2-1840.)

MONSIEUR LE DOYEN,

Je m'empresse de vous donner connaissance d'une lettre de M. le Ministre, datée du 23 octobre courant, et dans laquelle il autorise l'annonce des examens de la Faculté des Sciences pour la collation des grades dans les premiers jours du mois de novembre prochain.

« Rien ne s'oppose, m'écrit-il, à ce que la Faculté soit installée le jour de la séance solennelle de rentrée et elle pourra procéder ensuite aux examens. Mais ce qui est surtout à désirer, c'est que quelques-uns des cours puissent s'ouvrir en même temps. Je vous prie de ne rien négliger pour en obtenir les moyens. Messieurs les Professeurs, de leur côté, se prêteront sans doute à tout ce que pourraient exiger les circonstances locales. Je vais les inviter à se rendre immédiatement à leur poste, afin que l'installation de la Faculté puisse avoir lieu au jour indiqué. »

Il est bien à désirer, Monsieur le Doyen, que vos affaires vous permettent d'être de retour pour assister à la séance d'installation qui aura lieu le 10 novembre.

Recevez, Monsieur le Doyen, etc...

Le Recteur de l'Académie,

L. DUFILHOL.

La séance solennelle de rentrée eut lieu le 10 novembre, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

J'en emprunte le compte rendu à la brochure officielle qui, cette année-là pour la première fois, et depuis lors régulièrement tous les ans, nous est distribuée. Si l'on en juge par ce procès-verbal, la cérémonie d'inauguration ne dut guère différer de celles que nous voyons chaque année se dérouler, à peu près à la même date, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit.

Tous les Corps universitaires assistaient en costume à la cérémonie. Le Conseil académique, les Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres, l'École secondaire de Médecine s'y trouvaient réunis. Venaient ensuite les fonctionnaires du Collège royal et les fonctionnaires de l'Instruction primaire. MM. le Lieutenant-général commandant la 13[e] division militaire, le Préfet, le Maréchal-de-Camp commandant le département, le Maire, les Adjoints en uniforme; le Conseil municipal, un grand nombre de Magistrats, plusieurs membres du Clergé; enfin, les premières autorités civiles et militaires témoignaient par leur présence du vif intérêt qui s'attache aux travaux des Facultés. Une grande affluence se pressait dans la salle. MM. les Étudiants y étaient fort nombreux.

A onze heures et demie, la séance s'est ouverte sous la présidence de M. le Recteur de l'Académie, qui a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Cette nouvelle fête universitaire est la consécration d'un nouveau bienfait que vous saurez dignement apprécier..... Chacun a voulu favoriser, dans notre terre natale, ce caractère sérieux et réfléchi, ces habitudes morales et laborieuses qu'il est facile d'y reconnaître. Vos vœux légitimes de perfectionnement ont suscité les plus honorables sympathies et l'édifice de l'instruction n'a pas tardé à prendre parmi nous un accroissement des plus imposants.

« Il n'y a pas encore deux ans qu'une solennité semblable à celle qui nous réunit appelait le vif intérêt de tout ce que cette ville renferme de plus distingué. Auprès de cette Faculté de Droit, qui rajeunit chaque année ses anciens titres et sa réputation nationale, en ajoutant de nouvelles richesses à la science et un nouvel honneur au professorat, venait s'inaugurer une Faculté des Lettres, qui n'a failli à sa sœur aînée ni pour l'éclat de l'enseignement, ni pour la portée des travaux personnels de ses membres; et, certes, l'alliance qu'elle a contractée avec l'estime publique ne peut que se resserrer de jour en jour.

« Aujourd'hui, Messieurs, nous célébrons un nouveau progrès. La munificence de la Ville est venue en aide aux bonnes intentions de l'Université; et, de cette parfaite unité de vues, de cette activité commune, de cette bonne volonté réciproque, est résultée la prompte organisation de la Faculté des Sciences que nous avons l'honneur de placer dans nos rangs. Il est impossible, Messieurs, de procéder sous de meilleurs auspices à une plus intéressante cérémonie, puisqu'il nous est donné de réunir, d'une part, des noms déjà connus dans la science, des titres accordés à de fortes épreuves, et, en regard, un public avide d'instruction, juste appréciateur des choses, doué d'un jugement ferme et d'une grande puissance d'attention.....

« Ce n'est pas sans éprouver un vif contentement, comme citoyen et comme universitaire, que nous considérons ce bel ensemble de moyens d'instruction mis à notre portée..... »

Sur l'invitation de M. le Recteur, le Secrétaire de l'Académie a donné lecture de l'ordonnance du Roi qui crée la Faculté des Sciences et des arrêtés ministériels qui nomment le Doyen, les Professeurs et le Préparateur d'Histoire naturelle.

M. le Recteur a ensuite reçu le serment de MM. les fonctionnaires de la Faculté des Sciences; puis il a déclaré que cette Faculté était dûment installée et a invité M. le Doyen à prendre la parole.

M. Dujardin s'est exprimé en ces termes :

Pour cette fois seulement, dans la solennité qui doit nous réunir chaque année, notre Faculté des Sciences n'a rien à dire de son passé; elle ne peut parler encore que de son avenir; mais c'est avec une entière confiance que dans cet avenir elle espère un succès. L'accueil si empressé que ses membres ont déjà reçu est un gage certain de la faveur que son enseignement doit rencontrer chez vous.

Les fonds généreusement votés par les représentants de la cité auront mis les professeurs à même de continuer, loin de Paris, des travaux qui, j'ose le dire, ne seront pas sans honneur pour la Faculté et, par conséquent, pour le pays qui l'adopte. Et je puis le déclarer, Messieurs, au nom de mes collègues et au mien, jamais notre zèle ne sera au-dessous des sacrifices que la Ville de Rennes s'est imposés; et ce ne sont désormais que des obstacles matériels qui peuvent retarder l'ouverture de tous nos cours. Nous aurons ainsi, pour notre part, contribué à la prospérité de votre École de Médecine, que ses services, que son importance croissante rendront chaque jour plus chère au pays, et qui, nous l'espérons, pour notre avenir à nous-mêmes, changera bientôt son titre modeste pour prendre rang parmi les Facultés.

Si notre Faculté, Messieurs, a trouvé chez vous les éléments du succès qu'elle croit pouvoir se promettre, nous devons le dire hautement, ses membres apportent avec eux des chances de succès telles que peu d'autres Facultés en pourraient présenter davantage. Le titre d'agrégé vient d'être créé en quelque sorte pour donner plus de garanties à la nouvelle Faculté qui vous était promise : c'est désormais le titre scientifique le plus élevé que puisse conférer l'Université aux hommes qui aspirent aux honneurs du professorat : aussi dois-je être fier de voir cette Faculté, à la tête de laquelle m'avait appelé la confiance du Ministre, complétée uniquement par des professeurs ayant conquis avec distinction le titre d'agrégé et l'ayant conquis dans des concours jugés d'avance si difficiles que le résultat seul a pu convaincre de leur possibilité les hommes les plus éminents de la science.

L'enseignement de la Faculté des Sciences doit être un enseignement tout à fait supérieur et destiné à former des licenciés; cependant, nous l'espérons, chacun des professeurs saura trouver le moyen de concilier les obligations de son titre avec le désir que nous avons tous de popu-

lariser la science ou du moins de la rendre accessible au plus grand nombre.....

Notre enseignement, Messieurs, vous offrira donc dès son début un ensemble presque complet; mais nous espérons le voir bientôt plus complet encore, quand la création d'une deuxième chaire de Mathématiques et d'une chaire de Botanique nous aura permis d'inscrire deux noms de plus sur la liste des professeurs. Ce résultat que nous appelons de tous nos vœux, notre succès aura pu le hâter sans doute et cela doit vivement exciter notre zèle; mais, nous devons le dire aussi, ce résultat sera dû bien davantage encore à l'empressement que la Ville de Rennes a mis déjà et qu'elle mettra désormais à contribuer dignement à l'établissement des Facultés dans son sein.

La Faculté des Sciences, dans cette mémorable séance, se trouvait donc officiellement installée. Mais, malgré le vif désir du Recteur et du Ministre, il s'en fallait encore de beaucoup qu'elle fût en état de fonctionner régulièrement.

Le seul acte de 1840, dont il m'a été possible de constater l'accomplissement, est un examen de licence passé à la fin de novembre par M. Paignon. Pendant l'année scolaire 1840-1841, il y eut une session de baccalauréat en juillet. Le Recteur, en janvier 1841, demanda au Doyen de lui faire parvenir les programmes des cours; le Doyen répondit qu'il ne lui était pas possible d'en fournir puisque la plupart des professeurs n'étaient pas encore arrivés. Il est probable que plusieurs d'entre eux, venus pour la séance de rentrée, étaient repartis, les uns par suite de l'impossibilité de faire leurs cours, les autres pour veiller à la construction des instruments de Physique à Paris. Il est bien certain que les locaux étaient encore à l'état de chantiers et que ce fut là la cause déterminante qui fit renvoyer au mois de novembre 1841 l'ouverture des cours réguliers de la Faculté.

Toute l'année scolaire passa en aménagements, et il ne paraît pas que ce fut sans de nombreuses difficultés de détail. J'ai, en effet, trouvé dans les Archives de la Faculté, une lettre du Recteur au Doyen, datée du 10 novembre 1841, l'informant que le local est prêt et peut être immédiatement occupé. Je relève dans cette lettre deux phrases caractéristiques :

« M. le Maire m'assure que rien n'a été négligé pour l'appropriation provisoire du local. Si quelques détails sont incomplets, je pense que l'Administration municipale n'élèvera pas de difficultés pour achever son œuvre. Il importe que nous ne montrions aucun souvenir du grand nombre de difficultés qu'on nous a suscitées depuis longtemps. » Cette phrase dans sa diplomatie administrative est à noter. Elle est claire quand on a lu les pages qui précèdent.

A la rentrée solennelle du 8 novembre 1841, le doyen Dujardin annonça que les retards dus aux difficultés de l'installation touchaient à leur fin ; il indiqua les programmes des cours qui devaient s'ouvrir incessamment.

Mais dans le courant de cette année perdue, d'importants changements dans le personnel des professeurs avaient eu lieu ; la Faculté, il est vrai, aurait eu mauvaise grâce à s'en plaindre, car la suite a montré que les nouveaux venus étaient dignes de prendre la place des premiers. M. Chenou, qui remplaçait M. Vieille, fut ensuite, pendant de longues années, Doyen de la Faculté des Sciences de Poitiers. M. Morren remplaçait dans la chaire de Physique M. de la Provostaye ; longtemps Doyen de notre Faculté, il fut appelé à Marseille, avec le même titre de Doyen, à la création de cette Faculté ; enfin M. Durocher, qui s'est fait un si grand nom dans la science, et devint membre correspondant de l'Institut, succédait à Payer.

Du personnel primitif, il ne restait donc que le doyen Dujardin et Malaguti.

C'est sous cette nouvelle forme que nous allons voir la Faculté se mettre à l'œuvre; nous entrons maintenant dans la première phase de son existence scientifique.





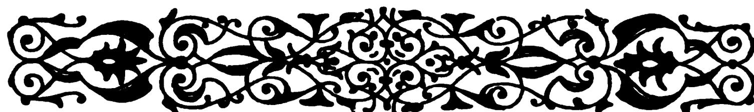
D'après une ancienne Ph





MALAGUTI

D'après une ancienne Photograp



CHAPITRE III

La Faculté des Sciences au Présidial.

Voici enfin la Faculté sortie de cette première période, longue et laborieuse; elle est définitivement créée; elle est dotée de ses organes intellectuels; il s'agit maintenant de lui donner un abri et le matériel nécessaire à son fonctionnement.

On se souvient qu'à l'époque des pourparlers préliminaires, il avait été convenu que la Ville aménagerait un local provisoire en attendant la construction d'un édifice qui recevrait les trois Facultés et l'École de Médecine et qui s'appellerait du nom, un peu pompeux, de *Palais Universitaire*. Une somme de 15.000 fr. avait été inscrite au budget de 1840 à cette intention, en même temps qu'une autre somme de 37.000 fr. avait été votée spécialement pour acheter les collections et instruments indispensables. Le Recteur pressait la Mairie de procéder aux aménagements; le Ministre, de son côté, insistait vivement : il aurait voulu que les cours pussent s'ouvrir dès novembre 1840.

Mais ce désir était irréalisable ; au mois d'octobre, le baron Thénard, qui avait été spécialement chargé à Paris des études de la future Faculté de Rennes, se rendait compte que le Ministre se faisait illusion ; il empêcha même Pontallié, que le Maire avait délégué pour l'achat des collections, de conclure les marchés définitifs avant que le personnel ne fût nommé.

La Ville avait affecté au service de la Faculté le premier étage de l'aile Nord de la Mairie, que l'on désigne habituellement sous le nom de *Présidial* et où se trouvent actuellement une partie des services de la Bibliothèque municipale. Mais les pièces ne devaient être libres que le 1er octobre 1840 ; elles étaient occupées par le Tribunal de première instance, qui devait les quitter pour aller au Palais de Justice prendre possession d'autres locaux.

Les travaux ne purent donc commencer que dans les premiers jours de novembre 1840, sur les plans et devis arrêtés par le Conseil municipal, et dont le montant définitif s'élevait à la somme de 17.830 fr. 09, dépassant ainsi de près de 3.000 francs l'allocation primitive. Ce n'était là qu'un premier et léger accident financier ; il devait s'en produire bien d'autres ! La dernière délibération du Conseil, en date du 31 octobre 1840, attribuait, en outre, à l'École de Médecine la belle salle dite « la Chapelle », située sous la tour de l'horloge, *pour y faire ses cours* (voir sur le plan : beffroi municipal).

Les aménagements furent à peine ébauchés pendant cette fin d'année, et 9.300 francs seulement avaient été dépensés ; on reporta le reste du crédit au budget de 1841. Quant aux collections, des achats étaient déjà faits pour 32.944 francs.

A la même séance où furent arrêtés ces chiffres, des plans et devis furent déposés sur le bureau du Conseil pour la construc-



tion du Palais définitif. C'était le commencement d'une interminable série de vicissitudes que nous exposerons plus loin.

Cependant l'aménagement se poursuivait, l'on entrevoyait même son achèvement, lorsque le 26 avril 1841 surgit un incident qui faillit tourner au tragique. A cette date, l'architecte annonçait au Maire que non seulement les travaux du Présidial n'étaient pas terminés, mais que, de plus, ses crédits étaient épuisés. Le Conseil se plaignit vivement et nomma une Commission pour vérifier *ce qui a été fait, ce qui reste à faire et entendre M. le Doyen*. Le 25 mai, la Commission constata que les travaux faits dépassaient les crédits alloués; il est vrai : « qu'on les a reconnus indispensables » et, comme consolation, on assure que, « quand la Faculté quittera le Présidial », à peu près tous les travaux faits, sauf pour 4.000 francs, pourront être utilisés. Sur cette bonne parole, le Conseil vota d'abord 4.130 fr. 57 pour payer les dépassements, 7.308 fr. 76 pour nouvelles dépenses à faire, auxquelles il ajouta 100 francs pour l'entretien des poêles.

En somme, à cette date, la Ville avait consacré à cette installation provisoire 66.469 fr..42. Le Conseil, peu satisfait, adopta un ordre du jour sévère pour ceux qui dépassaient ainsi les crédits, et les menaça en termes vifs (notamment l'architecte) de leur laisser en charge les dépenses ainsi engagées.

Malgré ces diverses péripéties, le local se trouva prêt vers le commencement de novembre. Le Recteur invita le Doyen à le visiter officiellement avant de s'y installer, en ayant soin de lui recommander de ne point faire allusion aux ennuis passés. Cette visite eut lieu le 12 novembre et, sauf quelques observations de détail, les locaux furent acceptés; remise officielle en fut faite à la Faculté.

Pendant que ces travaux s'effectuaient, les professeurs de Physique et de Minéralogie étaient en congé régulier à Paris, où ils surveillaient la construction de leurs appareils. Le doyen Dujardin était arrivé à Rennes au commencement de novembre 1840 pour assister à la séance d'inauguration de la Faculté. En passant à Paris, il avait vu Pontallié que le Maire y avait délégué pour l'achat des collections d'Histoire naturelle. Il est bien certain que cette délégation n'avait pas plu à Dujardin qui avait vu là (et il avait absolument raison) un empiètement sur ses attributions. Comme, d'autre part, Pontallié avait été candidat malheureux à la chaire donnée à Dujardin, il est possible qu'il avait quelque peu laissé percer son dépit. J'ai trouvé aux *Archives municipales* une lettre curieuse de Pontallié au Maire où l'on voit déjà poindre l'orage qui devait éclater en 1842, brouiller le professeur et le préparateur et amener Dujardin à abandonner ses fonctions de Doyen.

Voici une partie de cette lettre :

8 octobre 1840.

Bien que je n'aye qu'à me louer sous tous les rapports de mes relations avec M. le Doyen, je n'en suis pas moins fondé à croire qu'il n'a accepté ma coopération aux emplettes d'objets d'Histoire naturelle qu'à raison des connaissances spéciales que je puis avoir dans cette partie, et parce que, obligé de se rendre à Rennes pour son installation et peu disposé à revenir à Paris avant l'ouverture des cours, il n'était pas inutile pour lui, en sa qualité de professeur d'Histoire naturelle, d'avoir quelqu'un sur qui il pût se reposer du soin de choisir et d'acquérir ce qui le regarde exclusivement. Sans cette circonstance, la mission honorable que vous m'aviez confiée et le titre de délégué de la Ville auraient été, à ses yeux, l'une superflue, l'autre sans valeur, parce qu'il ne m'a pas laissé ignorer qu'il y aura constamment tendance de la Faculté à se soustraire à toute dépendance

et même à s'affranchir de toute influence municipale. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pense et que je crois devoir soumettre à votre appréciation.

Il était indispensable de citer cette lettre, car les incidents qui suivirent et qui ne furent que le développement de ces indications, eurent un retentissement considérable sur la carrière scientifique de Dujardin.

J'aurais voulu pouvoir donner ici une description absolument certaine de l'installation de l'ancienne Faculté au Présidial ; mais il m'a été impossible, malgré toutes mes recherches, de retrouver un plan authentique des aménagements de 1840-41. J'ai eu toutefois, grâce à l'obligeance de M. le bibliothécaire Le Hir, le plan de l'organisation projetée pour la Bibliothèque municipale qui succéda à la Faculté dans les mêmes pièces. Les divisions anciennes et nouvelles y étaient reproduites en deux teintes. Je n'ai eu qu'à supprimer la partie projetée pour avoir l'état ancien, et c'est ainsi que j'ai obtenu le plan que l'on voit ci-dessous.

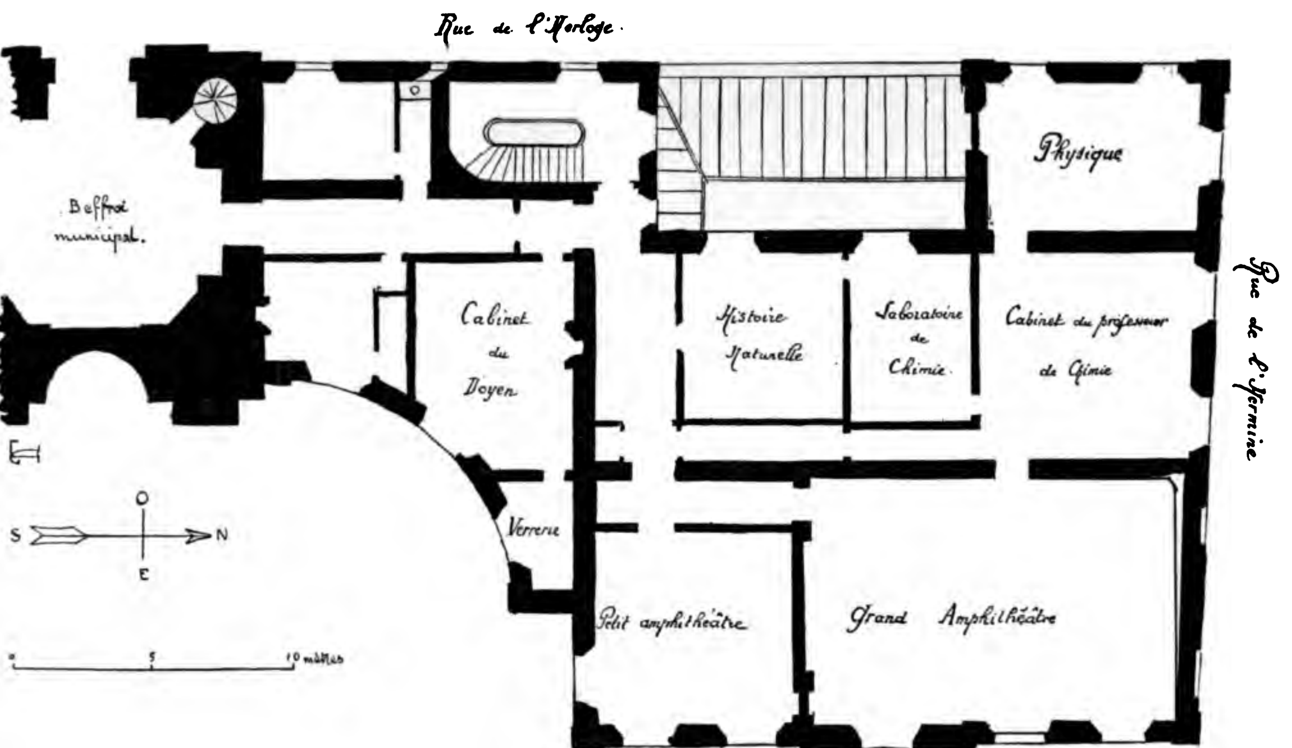
Mais j'avais seulement la distribution des pièces et leur affectation m'échappait. A défaut de document officiel, je cherchais un témoin oculaire. Or, pour retrouver les premières traces de l'installation de la Faculté, il faut remonter à 45 ans au moins en arrière, et les survivants de cette époque se font rares.

J'ai eu la bonne fortune d'en trouver un. C'est notre aimable et savant collègue M. le docteur Bellamy, professeur à l'École de Médecine. Il suivit, comme étudiant, au Présidial, les cours de la Faculté, puis ceux de l'École de Médecine ; il y fut l'élève de Dujardin et de Malaguti ; il alla ensuite à Paris terminer ses études médicales et revint à Rennes en 1855 ; Malaguti le prit alors comme préparateur de Chimie. Il n'a cessé depuis d'appar-

tenir à notre Université qui s'enorgueillit d'avoir conservé en lui un professeur de Chimie aussi savant que fin littérateur. C'est M. Bellamy qui, en 1856, opéra le déménagement du laboratoire de Chimie, de la Mairie au Palais Universitaire. Il a bien voulu rappeler pour moi ces souvenirs lointains et tracer sur le plan les indications que l'on peut y lire. Ceux que cet historique intéresse se joindront à moi pour exprimer leur reconnaissance au professeur Bellamy qui a saisi avec empressement cette occasion de témoigner sa gratitude à ses anciens maîtres en rappelant avec humour quelques traits curieux de leur caractère.

Voici donc en quoi consista, pour la Faculté des Sciences, une installation qui, provisoire, dura quinze ans. Mais ce provisoire fut loin d'être stérile. De ces rudiments de laboratoires qui nous paraîtraient aujourd'hui si misérables sont sortis de magnifiques travaux; et quand on songe à la pauvreté de leurs ressources, on se fait une idée plus haute de la valeur scientifique des hommes qui, avec si peu de moyens matériels, ont pu effectuer de si précieuses découvertes; on ne peut s'empêcher de penser à ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été moins parcimonieusement outillés.

La Faculté était tout entière logée au premier étage du Présidial, dans les locaux actuels de la Bibliothèque municipale. La grande salle de lecture du public, dont les cinq fenêtres s'ouvrent sur la place de la Mairie, ornée alors d'un arbre de la Liberté, était divisée par une cloison qui en faisait deux amphithéâtres inégaux. Le premier, plus petit, était le plus rapproché de la tour de l'horloge; il était affecté aux cours d'Histoire naturelle et de Mathématiques. C'est là que Dujardin, Durocher, Chenou et Dupré ont enseigné. L'autre, beaucoup plus grand, était placé dans la partie Nord; la chaire était située là où est



PLAN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES A L'HOTEL DE VILLE

Premier Étage du Présidial en 1842.



maintenant le bureau de travail du bibliothécaire, adossée à la rue de l'Hermine. On voit actuellement dans la salle de lecture un arceau à moulures dorées qui marque l'ancienne séparation des amphithéâtres ; les boiseries sont celles qui décoraient la salle de cours de Malaguti. Le public y entrait par la petite porte qui existe encore sur le côté Ouest de l'arceau, et à laquelle aboutissait alors un étroit corridor conduisant au vestibule d'entrée. Cette dernière partie n'a pas changé ; autrefois on pénétrait à la Faculté, comme aujourd'hui à la Bibliothèque, par la petite porte de la rue de l'Horloge ; on trouvait à droite l'escalier de bois qui y est encore et qui certainement, il y a cinquante ans, était aussi vieux qu'aujourd'hui, avec sa rampe à barreaux de bois et son palier à mi-étage. Au haut de l'escalier, un vestibule sombre ; tous les Rennais le connaissent ; c'est là que s'ouvre la porte à deux battants qui donnait accès, jusqu'à ces derniers jours, dans le cabinet du Secrétaire général de la Mairie. En 1840, c'était celle du petit musée d'Histoire naturelle.

Les pièces interdites au public comprenaient seulement : 1° Un cabinet pour le professeur de Chimie, attenant au grand amphithéâtre, et éclairé par deux fenêtres sur la rue de l'Hermine : c'était le laboratoire particulier de Malaguti ; 2° Une pièce formant l'angle de la rue de l'Hermine (une fenêtre) et de la rue de l'Horloge (deux fenêtres) servait de cabinet de Physique ; on y déposait seulement les instruments qui ne craignaient pas trop les émanations venant du laboratoire de Chimie ; les autres instruments, on a peine à le croire aujourd'hui quand on visite notre cabinet de Physique, étaient en dépôt, en ville, chez le professeur qui devait les apporter à la Faculté chaque fois qu'il en avait besoin pour ses cours ; 3° Une petite pièce, à une seule fenêtre sur la rue de l'Horloge, mais séparée de cette rue par

une petite cour : c'était le laboratoire de Chimie où l'on préparait les cours et où se faisaient les analyses; 4° Une pièce semblable, disposée de la même façon, venait ensuite. Elle était entourée de vitrines où étaient entassées toutes les collections d'Histoire naturelle. C'est elle dont j'ai dit un mot un peu plus haut. Toute cette partie de la Faculté sert aujourd'hui de dépôt des livres de la bibliothèque. Un petit corridor intérieur rendait ces pièces indépendantes; il n'en reste plus actuellement qu'un tronçon où l'on a installé un calorifère.

A ces parties principales il faut ajouter un cabinet pour le Doyen, ayant une fenêtre dans la partie concave de la façade sur la place de la Mairie : c'est le cabinet actuel du Secrétaire général. Un tout petit local en dépendait qui servait de dépôt de verrerie. Il faut signaler enfin le logement de l'appariteur et de sa famille : une pièce unique de 6 mètres sur 3 !

La Faculté avait en outre la jouissance d'une petite cour, séparée de la rue de l'Horloge par un mur; il s'y trouvait un puits et une pompe, « la pompe de la Faculté », trop souvent détraquée. J'ai trouvé plus d'une trace écrite des plaintes de la Faculté contre cet engin capricieux. La plupart du temps on achetait de l'eau, à un sou le seau, pour le laboratoire de Chimie, aux porteurs qui passaient dans la rue; cette institution pittoresque, florissante alors, a disparu depuis une dizaine d'années, au grand regret de bien des vieux Rennais qui ne prirent que difficilement leur parti d'avoir de l'eau pure en abondance. La petite cour en question sert actuellement, si je ne me trompe, à loger sous un hangar les allumoirs et lanternes des gaziers municipaux; le puits a été comblé.

On voit par ces indications sommaires que le professeur de Chimie seul était à peu près convenablement logé, presque aussi

bien même qu'il le fut dans le Palais qui succéda au Présidial ; en tous cas, Malaguti ne s'y trouvait pas mal, sauf toutefois que le carrelage de son cabinet, sur lequel il était toute la journée debout, « *lui donnait des rhumatismes très douloureux du tendon d'Achille* ». On lui construisit un parquet en 1844. Une autre amélioration eut lieu en 1845 ; on installa deux becs de gaz à la Faculté, en spécifiant bien qu'ils seraient communs à la Physique et à la Chimie. Voici un passage de la curieuse lettre que Malaguti écrivit au Doyen pour accepter cette munificence :

Quant à l'importance, quoique je ne la trouve pas immense, pour mon cours particulier, il n'en est pas moins vrai que tout professeur de Chimie, et moi, tout le premier, s'estimera heureux d'avoir à sa disposition deux becs de gaz et n'hésitera point à manifester sa reconnaissance vis-à-vis de la commune qui voudra bien lui faire ce cadeau. Au surplus, ce qui peut ne pas être excessivement important pour le professeur de Chimie actuel peut le devenir pour un autre professeur, etc.

Cette lettre n'est-elle pas à la fois touchante et instructive ? Mais que nous sommes encore loin des 300 becs de gaz du laboratoire de Chimie actuel qui remplacent le grand brasier de charbon de bois brûlant toute la journée dans le laboratoire de Malaguti !

Par la suite, ce savant professeur avait si bien pris l'habitude de son installation qu'il ne voulut plus la quitter quand le nouveau Palais fut enfin terminé. Il fallut de longues négociations pour le décider à sortir de son local et à s'exiler « *dans les terrains vagues d'au-delà du pont Saint-Georges* ». Il résista tant qu'il put aux objurgations des habitants de la Mairie et des rues voisines qu'il empestait des exhalaisons de son laboratoire. Cela était cependant devenu un tolle général en 1852, quand Malaguti fut chargé des expertises médico-légales dans l'affaire célèbre

d'Hélène Jégado, cette domestique qui, en peu de temps, empoisonna par l'arsenic, sans motif, une vingtaine de personnes. Ces analyses ne sentaient peut-être pas plus mauvais que bien d'autres, mais l'imagination et l'horreur causée par cette affaire amplifiaient probablement les plaintes des voisins. Quoi qu'il en soit, Malaguti ne lâcha prise qu'en 1856 et, à bout d'arguments, vint rejoindre au Palais Universitaire les autres Facultés et l'École de Médecine; cette dernière y était depuis 1852. C'est, comme je l'ai dit, M. Bellamy qui fit le déménagement, le préparateur en titre, M. Sarzeau, étant âgé et devenu presque aveugle par suite d'une explosion dans le laboratoire. L'opération du transfert ne fut pas simple, car en ces quinze ans, Malaguti avait entassé dans son local une quantité prodigieuse d'objets; il avait même passablement empiété sur le logement de ses collègues.

Quant au professeur de Physique, il lui fut toujours impossible de faire la moindre recherche au Présidial.

Les professeurs d'Histoire naturelle n'eurent jamais de laboratoires spéciaux; la pièce des collections était leur seul territoire; ils travaillaient chez eux, ce qui ne les empêcha pas de faire d'admirables découvertes qui ont illustré notre Faculté.

L'opinion publique ne tarda pas à apprécier, comme ils le méritaient, le zèle et le savoir des nouveaux professeurs ; on se pressait à leurs leçons et jamais popularité ne parut de meilleur aloi. J'ai retrouvé dans une lettre du Maire, les chiffres moyens des auditeurs pendant l'année 1847. Les voici : Physique et Chimie, 120 ; Zoologie, 50 ; Botanique 60 ; Géologie et Minéralogie, 30 ; Mathématiques appliquées, 30 ; Mathématiques pures, 8 à 10. Ces derniers étaient des professeurs et maîtres du Collège qui de plus avaient organisé entre eux des conférences.

Faculté des Sciences de Rennes.

Cours de Zoologie et de Botanique

Le lundi et le jeudi à neuf heures

Le Professeur, dans la première partie de son cours, exposera les principes de physiologie et d'anatomie comparée sur lesquels repose l'étude de la zoologie, et fera l'application de ces principes à la classification des animaux vertébrés à partir du mois de Mai, la botanique sera l'objet du cours, le professeur exposera en particulier les caractères des familles et des genres.

Rennes le 20 novembre 1841

Le Professeur, Doyen

F. Dujardin

AUTOGRAPHE DE DUJARDIN

Programme de son premier Cours de Zoologie.

On me permettra d'ajouter un dernier détail qui montrera le désintéressement de nos prédécesseurs. On a vu combien leur traitement était maigre ; ils n'hésitèrent pas cependant à s'imposer un lourd sacrifice qui, pour plus d'un, n'était pas sans mérite. Le nombre des préparateurs était tout à fait insuffisant ; il n'y en avait qu'un pour les sciences physiques et chimiques et un autre pour les sciences naturelles. Comme on refusait d'en nommer un troisième, les professeurs de Physique et de Chimie firent sur leurs deniers propres les frais d'un préparateur supplémentaire afin d'avoir chacun le leur. La question d'argent se trouva ainsi résolue au détriment de leur bourse, mais au profit de leur enseignement.

J'ai retrouvé dans les archives de la Faculté des Sciences, une partie des programmes manuscrits, remis par chacun des professeurs au Doyen qui en composa la première affiche des cours de la Faculté. Je n'ai malheureusement pas pu retrouver cette affiche. Il m'a paru intéressant de reproduire ces programmes qui représentent les débuts de l'enseignement de notre Faculté. J'ai pensé que ce serait aussi un hommage rendu à nos prédécesseurs que de reproduire par la photographie les manuscrits autographes de leurs programmes. J'ai choisi ceux de Dujardin et de Malaguti, deux savants dont les noms brillent toujours avec éclat dans la science et sont, sans contredit, les deux plus illustres professeurs de la Faculté des Sciences de Rennes.

Cours de Mathématiques.

Le professeur se propose de donner deux leçons d'analyse par semaine. Elles comprendront le calcul différentiel et le calcul intégral.

Une troisième séance sera consacrée à l'astronomie descriptive.

J.-C. Chenou.

Cours de Physique.

Le professeur de Physique se propose d'exposer cette année les propriétés générales de la matière ; la première partie des phénomènes qui dépendent de la chaleur, les actions moléculaires et l'acoustique ; il se réserve de renvoyer à la suite de la lumière et dans la deuxième année du cours la deuxième partie de la chaleur, dans laquelle il exposera les propriétés du calorique rayonnant.

MORREN.

Cours de Chimie.

Le professeur traitera cette année de la chimie inorganique. Il étudiera les propriétés générales des corps simples et de leurs principaux dérivés. Il examinera d'une manière spéciale toutes les combinaisons qui ont trouvé d'importantes applications et il sera porté ainsi à aborder des questions de thérapeutique et de médecine légale et à discuter les points les plus importants de la métallurgie, de la céramique et de plusieurs arts industriels.

F. MALAGUTI.

Cours de Zoologie et de Botanique.

Le professeur, dans la première partie de son cours, exposera les principes de physiologie et d'anatomie comparée sur lesquels repose l'étude de la zoologie, et fera l'application de ces principes à la classification des animaux vertébrés. A partir du mois de mai, la botanique fera l'objet des cours ; le professeur exposera, en particulier, les caractères des familles et des genres.

F. DUJARDIN.

(Le programme du cours de Géologie manque aux Archives.)

Collections et Bibliothèque. — En votant la création de la Faculté, le Conseil municipal avait voulu lui donner les moyens matériels de fonctionner utilement ; il lui avait alloué une

Programme du Cours de Chimie
pour l'année 1841 – 1842.

Le Professeur traitera cette année de la Chimie inorganique. Il étudiera les propriétés générales des corps simples, et des leurs principaux dérivés : il examinera d'une manière spéciale toutes les combinaisons qui ont trouvé des importantes applications, et il sera porté ainsi à aborder les questions de thérapeutique, et de medecine légale, et à discuter les points les plus importants de la Metallurgie, de la Céramie et de plusieurs arts industriels.

F. Malaguti
professeur de Chimie à la
Faculté des Sciences de Rennes

Rennes.
22 Novembre 1841

AUTOGRAPHE DE MALAGUTI
Programme de son premier Cours de Chimie.

somme de 37.000 francs destinée à l'achat des collections scientifiques.

Sur cette somme, 20.000 francs avaient été attribués au cabinet de Physique ; le professeur, aussitôt nommé, avait établi la liste des instruments à acheter et le Conseil royal de l'instruction publique avait approuvé cette liste. Les instruments furent construits à Paris pendant l'année 1841. Cette somme était relativement peu élevée pour monter un cabinet de Physique ; aussi n'avait-on pas acheté d'instrument très cher pour en avoir davantage, répartis dans toutes les sections de cet enseignement. Le professeur de Chimie avait fait de même. Par la suite quelques crédits supplémentaires permirent de procéder à plusieurs achats importants. Environ 10.000 francs furent dépensés pour l'organisation première du laboratoire de Chimie.

Quant aux collections d'Histoire naturelle, une somme de 7.000 francs environ leur fut attribuée; comme on l'a vu plus haut, le préparateur Pontallié fut chargé d'aller à Paris faire les achats vers la fin de 1840. De son côté, Dujardin avait écrit aux professeurs-administrateurs du Muséum pour leur demander de contribuer à l'établissement de ces collections. Le 16 décembre 1841, il reçut une lettre signée de Chevreul, Brongniart et de Jussieu, annonçant l'envoi de trois caisses et d'un baril renfermant 157 minéraux, 24 mammifères et 24 oiseaux. Ce fut là le premier fonds de notre musée de Zoologie et de Minéralogie.

D'autre part, la Ville possédait une petite collection d'Histoire naturelle. Pontallié fut chargé par le Maire d'y faire un choix et de remettre à la Faculté ce qui pourrait lui être utile. Six catalogues furent dressés par lui et, le 31 décembre 1841, il fit remise au Doyen d'un grand nombre d'objets « *dont beaucoup en mauvais état, mais pouvant cependant être utilisés.* » Voici l'énu-

mération du contenu de ces six catalogues : 1° Minéralogie, 3.768 échantillons ; 2° Ustensiles et instruments de Minéralogie, 79 ; 3° Débris de Zoologie, 174 ; 4° Coquilles, 944 ; 5° Échinodermes et Polypiers, 94 ; 6° Végétaux, 2.798.

Il faut ajouter à ce fonds les objets achetés en 1840-41 et l'on aura une idée approximative de la composition du musée d'Histoire naturelle à l'origine.

La Bibliothèque scientifique, qui alors appartenait en propre à la Faculté, semble avoir été bien négligée dans ces achats. Le premier rudiment provint d'un envoi d'ouvrages fait par le ministre Victor Cousin qui, en octobre 1840, en annonça la concession à la Faculté. Toute critique de ma part affaiblirait la saveur de cette liste des livres, dont le principal mérite est d'avoir servi de centre d'attraction à notre Bibliothèque scientifique universitaire, si lentement accrue et si laborieusement constituée.

Euclidis sex libri priores de geometricis principiis. — in-f°. 1550.
Traité de la construction des instruments de Mathématiques.
Commentarius in Aristotelis physicam. Tome I, 1680 (Barbay).
Aristotelis historiae de animalibus, 1619.
Dictionnaire de l'Histoire naturelle, de Valmont de Bomare, 1768.
Dupinet, *Histoire du monde de Pline second,* 1608.
Rivard, *Traité de la sphère,* 1743.
Flamsterd, *Atlas céleste,* 1776.
Duhamel de Monicour, *Traité de la culture des terres,* 1750.
Brissot, *Essai sur les maladies du monde,* 1770.
Brissot, *Avis au peuple sur sa santé,* 1770.
Portal, *Instruction sur le traitement des asphyxiés,* 1807.
Senac, *Traité de la structure du cœur,* 1749.
Diemabrock, *Anatome corporis humani,* 1679.
Paré (Ambroise), *Œuvres chirurgicales,* 1641.

Muséum d'Histoire Naturelle.

Paris le 16 Décembre 1841.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons fait remettre au roulage du Sr Bussaut, rue des fossés St Bernard, un baril et trois caisses à votre adresse contenant [illegible] 157 échantillons de Minéraux [illegible] 24 Mammifères et 24 oiseaux, choisis parmi les doubles des collections du Muséum et destinés à la Faculté des sciences de Rennes.

Nous vous prions, Monsieur de vouloir bien nous accuser réception de cet envoi.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les Professeurs administrateurs du Muséum.

Le Directeur — Le Secrétaire — Le Trésorier

E Chevreul — Ad Brongniart — A. Jussieu

Les objets sont ainsi disposés :

1 Caisse — 157 échantillons de Minéraux
1 — id — Mammifères
1 — — petits mammifères et oiseaux
1 baril ; Onze Mammifères conservés dans l'alcool.

Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences à Rennes

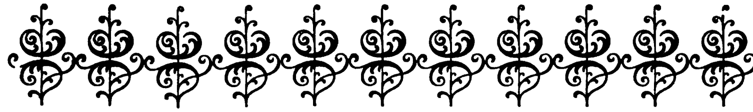
LETTRE D'ENVOI DU PREMIER FONDS DES COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE

Signée par les Administrateurs du Muséum : CHEVREUL, BRONGNIART, DE JUSSIEU.

Descartes, *Lettres sur la Morale, la Physique, la Médecine,* 1667.
Descartes, *Les principes de la Philosophie,* 1668.
Aristotelis organum graeci, 1597.
Chevalier, *Histoire des travaux d'art aux États-Unis.*
Duchesne, *Guide de la culture des bois forestiers.*
Gœthe, *Œuvres d'Histoire naturelle.*
Libri, *Histoire des Sciences mathématiques en Italie.*
Knipp de Courcelles, *Histoire des pigeons exotiques.*
Cuvier, *Le règne animal.*
Fontan, *La Russie dans l'Asie Mineure.*
Montperent, *Voyage autour du Caucase.*
Flore de la Sarthe et de la Mayenne.
Joubert, *Flore du centre de la France.*

(*Archives de la Faculté.* — Dossier 3, 1841).





CHAPITRE IV

La Faculté des Sciences au Palais Universitaire

(1855-1896)

Le Palais Universitaire, construit sur le quai de l'Université, à l'angle de l'avenue de la Gare, fut longtemps commun aux trois Facultés, à l'École de Médecine, aux Musées municipaux et aux bureaux de l'Académie. Actuellement la Faculté des Sciences a presque complètement abandonné les locaux qu'elle y occupa pendant plus de quarante ans. Il résulte de cette communauté que le Palais Universitaire, n'ayant pas été spécialement affecté à la Faculté des Sciences, il ne m'appartient pas d'en faire un historique complet et détaillé. Je me bornerai donc à résumer brièvement les péripéties variées qui précédèrent et accompagnèrent sa construction, en insistant seulement sur les points qui concernent plus spécialement la Faculté des Sciences. Je renvoie le lecteur que ces détails intéresseraient au rapport de M. le Conseiller Hamon dont il a déjà été question plus haut (Délibération du Conseil municipal, 24 décembre 1846).

On a pu voir par les documents qui précèdent que la Ville de Rennes s'était engagée, lors des conventions préliminaires avec le Grand-Maître de l'Université Villemain, à construire, sans délai, un Palais définitif pour remplacer le logement provisoire qu'elle offrait aux Facultés, et, plus particulièrement, à celle des Sciences, au Présidial. On se souvient que Victor Cousin, en septembre 1840, insistait auprès de Pontallié, délégué de la Ville, pour que l'on commençât tout de suite ce qu'il appelait « son bâtiment ». Il voulait même presser le Conseil royal des bâtiments « qui n'allait pas vite en besogne ». Mais les bonnes intentions du Ministre n'étaient égalées que par ses illusions, et ce n'est que seize ans plus tard que la Faculté des Sciences fut logée tout entière dans ce Palais.

Ce fut en novembre 1840 que, sur la demande du Ministre, le Recteur écrivit au Maire, M. Tétiot, pour lui demander de mettre promptement la question à l'étude.

Dès le 13 février 1841, un premier projet, avec plans et devis, fut déposé sur le bureau du Conseil qui nomma une Commission pour l'étudier. Le 19 février, le rapporteur, M. Leguay, exposa au Conseil que la Commission avait examiné deux questions distinctes :

I. — Doit-on réunir en un seul édifice les trois Facultés, l'École de Médecine, le Musée de tableaux et les collections scientifiques de la Ville ?

II. — Doit-on rapporter la délibération du 13 avril 1840 qui indique l'emplacement de la Motte à cet effet, ou choisir de préférence l'endroit voisin des quais ?

« Le rapporteur déclare que l'unité de local a été décidée à l'unanimité et, à la majorité, l'emplacement situé au Nord de

celui du Collège, emplacement qui joindra au Sud la nouvelle rue projetée parallèlement au quai (rue Toullier actuelle), à l'Est la promenade des Murs (avenue de la Gare), au Nord le quai de la rive gauche de la Vilaine (quai de l'Université), et pourra être facilement séparé des maisons, à l'Ouest, au moyen d'une rue qui aboutira au Collège (rue de l'École de Médecine). »

Les conclusions de M. Leguay furent adoptées et l'architecte invité à refaire des plans conformes. Par conséquent le premier projet de construction sur la Motte était abandonné.

Le 26 mars, l'architecte envoya ses nouveaux plans qui furent remis à une Commission. Le 23 août, quatre nouveaux plans furent déposés et remis à la même Commission. Deux jours après (25 août 1841) eut lieu une longue séance du Conseil. On discuta sur l'importance des travaux engagés en divers points de la ville, sur le mauvais état des finances. Plusieurs membres étaient d'avis de remettre à plus tard la construction du Palais projeté. Mais le rapporteur et M. Richelot (à ce moment doyen de la Faculté de Droit) déclarèrent qu'il y avait un *contrat sacré* entre la Ville et l'État; celui-ci serait en droit de retirer ses Facultés s'il n'était pas exécuté; d'ailleurs, les finances de la Ville n'étaient pas en si mauvais état qu'on l'affirmait et l'on pourrait commencer la construction dès 1842 ou au plus tard le 1er janvier 1843.

Une nouvelle Commission fut nommée pour aviser à ce que l'on pouvait faire.

Le 30 août, le ministre Villemain écrivit pour rappeler à la Ville ses engagements.

Le 29 novembre 1841, on refit de nouveaux plans pour le Palais et l'on chargea encore une Commission de rechercher les

moyens financiers. Celle-ci, par la voix de M. Leguay, exposa au Conseil que la dépense totale s'éleverait à 420.000 francs, dépassant ainsi de 120.000 francs la somme primitivement arrêtée. Le rapporteur ajoutait : « Mais la Commission a considéré que, si la réunion des Facultés procure d'immenses avantages à l'Université, si elle est éminemment utile au progrès de la Science, ce qui n'est pas douteux, le Gouvernement ne peut se dispenser de venir en aide à la Commune. »

« En conséquence, la Commission propose à l'unanimité de donner à ce projet toutes les suites nécessaires, d'inviter M. le Maire à solliciter du Ministre de l'Instruction publique un fonds de secours de 100.000 francs, et de déclarer que, dans tous les cas, il n'est ni dans l'intérêt, ni même dans le pouvoir du Conseil de dépasser les limites du crédit déjà voté. »

On retourna encore une fois cette proposition à une nouvelle Commission chargée de voir si réellement la Ville pouvait supporter cette dépense.

Le 12 mai, M. Paignon (professeur de Mathématiques au Collège), fit un rapport au nom de cette Commission, et les séances des 20, 21, 23 mai furent employées à le discuter. Mais on n'aboutit à aucune conclusion et l'on finit par renvoyer le projet à la session d'août 1843, en décidant que dans l'intervalle on mettrait au concours un projet définitif.

Il convient de remarquer ici que tous ces atermoiements ne sont pas du fait exclusif du Conseil municipal. La question des Facultés était liée à diverses autres, par exemple aux difficultés financières résultant d'emprunts faits ou en perspective pour la reconstruction du théâtre, la construction des quais de la Vilaine, l'installation de la Faculté de Droit au Palais de Justice, et de la Faculté des Sciences au Présidial. Le Conseil général et le

Conseil d'État ne faisaient pas non plus preuve de toute la bonne volonté désirable, le dernier surtout, pour donner son approbation au projet d'emprunt présenté par la Ville. Au contraire, la Ville montra constamment les meilleures intentions, elle augmenta successivement ses offres, modifia tant qu'on le lui demanda ses projets primitifs. Nous devons rendre hommage à son désintéressement.

En janvier 1843, le Ministre délégua un inspecteur général, M. Giraud, pour faire une enquête sur les graves difficultés qui compliquaient la question du Palais Universitaire. Il fut convenu avec lui que les Facultés de Droit et des Lettres resteraient au Présidial, et qu'on logerait la Faculté des Sciences et l'École de Médecine dans un bâtiment à construire sur le terrain du *Manège*. (Je n'ai pas pu définir ce qu'était ce terrain du manège, mais je suis porté à croire que le registre manuscrit du Conseil présente là une erreur, c'est vraisemblablement *Collège* qu'il faut lire.) Cette construction devait être terminée le 1er novembre 1846.

Tout le monde à Rennes était donc enfin d'accord; la transaction fut envoyée au Ministre de l'Intérieur qui refusa de sanctionner le projet, n'acceptant pas les moyens financiers proposés (29 mars 1843).

Les choses, comme on le voit, devenaient graves. Le Préfet proposa alors au Maire d'établir de nouveaux impôts pour gager un emprunt. Mais ce moyen fut reconnu impraticable.

Ainsi donc « après trois années d'efforts continus, la Ville se trouvait placée comme au début : entre un accroissement d'impôts désastreux et la perspective d'un procès également désastreux » (Partie historique du rapport Hamon, décembre 1846).

Pendant trois autres années les choses en restèrent là; c'est alors qu'en septembre 1846, le Grand-Maître de l'Université,

M. de Salvandy, vint à Rennes spécialement pour mettre fin à cet état de choses déplorable. Il offrit une subvention de l'État; il établit un programme net et précis. Le Maire, M. Pongérard, réunit le Conseil municipal le 11 décembre, et c'est dans cette séance que M. Hamon lut le rapport auquel j'ai déjà renvoyé plusieurs fois, dans lequel il exposa l'historique de la question. Voici le passage où les intentions du Gouvernement sont exposées et discutées.

Supposé en effet que, par impossible, vous rejetiez la solution qui vous est offerte, quelle serait la conséquence de ce vote ? Vos engagements, suspendus jusqu'ici, se raviveraient, en quelque sorte, avec un redoublement d'énergie; vos querelles recommenceraient avec le Conseil général. Comment exécuteriez-vous le contrat d'échange ? (Il s'agit là, je crois, de locaux pour la Faculté de Droit et le Tribunal.) Le laisseriez-vous annuler ? Que feriez-vous alors de la Faculté des Lettres et de la Faculté des Sciences ? Et vos Musées, que deviendront-ils ? Il faut pourtant songer à les loger, nous dirons plus, à les sauver. Ainsi, des deux côtés : manquement à vos obligations et danger imminent pour les intérêts municipaux.

L'offre bienveillante du Gouvernement réalise au contraire tous les vœux que vous avez exprimés et vous procure les moyens d'action que vous avez successivement désirés.

I. — Votre engagement primitif se bornait à 300.000 francs : il est ramené à ces termes.

II. — Vous demandiez que l'excédent vous fût fourni par le Gouvernement : cette demande est accordée.

III. — Vous vouliez retarder l'amortissement de l'emprunt jusqu'en 1853, pour y appliquer les deux crédits extraordinaires qui deviendront libres à cette époque : vous obtenez cette facilité.

IV. —Vous avez constamment désiré l'unité de construction; si vous y avez une seule fois renoncé, c'était à regret et contraints par les circonstances : on vous fait une loi de ce système.





MORREN

V. — Vous teniez à ne pas augmenter les taxes : vous ne les augmenterez pas.

VI. — Depuis vingt-deux ans vous n'avez cessé, vous et vos prédécesseurs, de demander l'érection de votre École de Médecine en Faculté : la réalisation du projet conduit à ce résultat.

VII. — Depuis vingt-deux ans aussi, vos prédécesseurs et vous, vous essayez de faire de la Ville de Rennes le centre des études littéraires et scientifiques des départements de l'Ouest : ce vœu va être irrévocablement accompli.

Voici maintenant les combinaisons financières que, d'accord avec le Gouvernement, le rapporteur proposait au Conseil.

Prévision de dépense totale	660.000 fr.
Intérêts de l'emprunt pendant la construction...	41.203 —
Total.......	701.205 fr.
Le Gouvernement offre de prendre à sa charge...	300.000 fr.
La Ville devra emprunter....................	300.000 —
et prendre le reste, soit....................	101.205 —
sur ses recettes ordinaires.	

L'amortissement se fera en sept ans, de 1853 à 1860.

On demandera au Conseil général de contribuer pour 60.000 fr.

Le rapporteur fait remarquer que, pour les installations provisoires, la Ville a déjà dépensé :

Pour la Faculté des Sciences	70.000 fr.
Pour la Faculté des Lettres................. ..	10.000 —
Pour l'École de Médecine....................	36.000 —
Terrain acheté pour le futur Palais............	22.000 —
Valeur du reste du terrain qu'elle donne........	40.000 —
Total.......	178.000 fr.
Nouvelle subvention...........	401.205 —
Total général.......	579.205 fr.

Après cet exposé, le projet fut renvoyé à une Commission des finances; M. Hamon fut nommé rapporteur; ses conclusions furent adoptées à l'unanimité dans une délibération dont voici quelques passages :

(*Délibérations du Conseil municipal de Rennes*, D. I. 24, page 56, Séance du 24 décembre 1846, manuscrit.)

Le Conseil, considérant que la Ville de Rennes est naturellement appelée par ses traditions, par ses mœurs, par sa position géographique et par ses rapports avec les centres qui l'environnent à devenir le centre commun des établissements d'instruction supérieure que le Gouvernement s'occupe de créer pour les départements de l'Ouest; qu'elle n'a cessé durant plusieurs années de poursuivre de ses vœux et de ses demandes la réalisation de cet ordre de choses; que lorsque le Gouvernement lui a demandé son concours pour l'accomplir elle l'a accordé avec empressement et que, depuis, elle s'est imposé les plus durs sacrifices pour assurer la réalisation du projet;

Qu'ainsi elle a dépensé des sommes considérables tant pour l'installation provisoire des deux Facultés nouvelles qui lui ont été accordées que pour la fondation d'une École de Médecine; que, voulant en outre compléter l'établissement universitaire et le fortifier en le concentrant, elle a décidé de réunir toutes les Facultés dans un bâtiment commun; qu'elle a essayé par des efforts persévérants de remplir sa promesse, mais que la pénurie de ses finances et d'autres obstacles plus forts que sa volonté l'en ont empêchée jusqu'ici.......

Par ces motifs, le Conseil accepte l'offre bienveillante de M. le Ministre de l'Instruction publique et invite M. le Maire à lui transmettre l'expression de sa gratitude.......

Le Maire écrivit immédiatement au Préfet pour lui demander la convocation du Conseil général, qui, le 26 décembre, vota les 60.000 francs demandés, répartis en huit annuités.

Tout étant bien arrêté, on s'occupa de terminer définitivement

les devis et les plans; ils furent revus, corrigés, amendés et finalement adoptés le 27 mars 1847.

Voilà donc enfin ce projet arrivé à la période d'exécution, après quelles vicissitudes! On fixa une date pour la pose de la première pierre et l'on demanda au Ministre, M. de Salvandy, de venir présider la cérémonie le 8 novembre 1847. Un empêchement le retint à Paris et la fête fut remise à plus tard.

Voici en quels termes M. Laferrière, inspecteur général du Droit, délégué à Rennes dans les fonctions de Recteur, annonça cette déconvenue dans son discours de rentrée des Facultés, ce jour-là même, 8 novembre 1847 :

« Nous avions espéré que le chef de l'Université viendrait poser la première pierre de l'édifice dont il a, d'accord avec la bienveillance du premier magistrat de ce département, secondé le vote et la construction par son généreux concours. Combien il est à regretter que, par un pénible et involontaire incident, notre légitime espérance n'ait pu immédiatement se réaliser ! Nous eussions vu, comme signe d'une heureuse alliance, dans le présent et dans l'avenir, la main du vénérable prélat de ce diocèse bénir la pierre qu'aurait scellée la main du Grand-Maître de l'Université. »

M. Laferrière rendait hommage à la libéralité de la Municipalité « qui s'impose de graves sacrifices pour ériger un monument approprié à la beauté toujours croissante de la ville et aux vues de l'Université. La grande pensée qui fait le lien de nos institutions d'enseignement supérieur sera enfin majestueusement représentée par un monument d'architecture, comme les grandes pensées de la religion, de la justice, des libertés municipales, qui ont leurs temples, leur palais, leur hôtel de ville. Le monument universitaire, lui aussi, frappera vivement les esprits et fera naître dans les cœurs de nobles inspirations. »

Nous sommes au 8 novembre 1847, c'est-à-dire trois mois avant le 24 février 1848.....

Les travaux commencèrent dès les premiers jours de 1848; la Ville paya régulièrement les dépenses faites. Mais brusquement la Révolution de Février éclatait, et cependant la Ville, pour répondre aux idées du moment, malgré le mauvais état des affaires et de ses recettes, s'empressa d'activer la construction pour occuper le plus possible d'ouvriers; on ne s'intéressait plus seulement au Palais Universitaire, mais aux prolétaires qui le construisaient. On dépensa donc beaucoup dans ce premier exercice.

Mais l'État n'avait encore fait qu'un versement insignifiant sur l'annuité promise. Le Maire, M. Pongérard, inquiet, fit demander des explications au Ministre de l'Instruction publique, Vaulabelle, sur ce retard; c'est M. Legeard de la Diryais, représentant du peuple, qui fut chargé de l'ambassade. Le 14 septembre, le Ministre lui répondit « qu'il a apprécié les considérations présentées par le Maire avec sollicitude », et qu'il a d'autant plus regretté de ne pouvoir donner suite à sa réclamation. « Il n'existe, écrit-il, au budget du Ministère de l'Instruction publique aucun fonds sur lequel cette dépense puisse être imputée. » Il faudrait une loi spéciale pour obtenir les 300.000 francs demandés. Le Ministre « de l'ancien régime » pouvait espérer l'obtenir, mais les circonstances ne sont plus les mêmes et la situation du Trésor ne permet pas de soumettre à l'Assemblée nationale un projet d'allocation extraordinaire pour cet objet. « Je n'ai donc aucun moyen de faire payer à la Ville de Rennes la subvention qu'elle réclame. » (*Archives municipales,* M_{13} 5/16.)

Grand émoi à la Mairie. M. Pongérard réunit son Conseil qui délibéra et rédigea une longue pétition adressée « au Citoyen

PLAN DE RENNES

résultant de la superposition du Plan de 1830, avant la construction des Quais, et du Plan de 1855.
Les Quais sont indiqués en *pointillé* et le Palais Universitaire en *hachures*.

Président du Conseil des Ministres, chef du pouvoir exécutif, et aux Citoyens membres du Conseil ». On faisait valoir que sur les 37.500 francs de l'annuité promise, l'État n'avait payé que 3.750 francs; que la Ville avait déjà dépensé, tant en travaux effectués qu'en achat de matériaux rendus à pied d'œuvre 206.299 francs; que plus de deux cents malheureux ouvriers allaient se trouver sans travail, dans la mauvaise saison qui approche; qu'enfin le paiement des annuités dues serait « une garantie de plus de la continuation de la tranquillité publique que nous avons été heureux de maintenir dans notre ville jusqu'à ce jour ». Il fut ensuite décidé que l'on demanderait au Conseil général d'adhérer à la pétition. Le Préfet, on ne voit pas clairement pourquoi, fit tous ses efforts pour empêcher le Conseil d'appuyer cette réclamation; il employa toutes sortes de moyens dilatoires. Finalement une pétition spéciale fut annexée à celle du Conseil municipal.

Les choses s'arrangèrent cependant; l'État ne versa rien pour 1848, mais la Chambre vota une loi qui rétablissait l'annuité de 37.500 francs, de 1849 à 1856, au total : 296.250 francs, qui, avec les 3.750 francs payés, reconstituaient les 300.000 primitivement promis. Cette loi de finance est du 20 février 1849; elle est promulguée par Armand Marrast, Président de l'Assemblée nationale, M. de Falloux étant Ministre de l'Instruction publique, le quatrième depuis le 24 février (Hippolyte Carnot, Vaulabelle, Freslon).

La Ville, une fois encore, dut modifier son tableau d'amortissement. La construction marcha dès lors régulièrement. La cérémonie de la pose de la première pierre, ajournée en 1847, eut enfin lieu, le bâtiment étant d'ailleurs assez avancé, le 4 mai 1849, sous la présidence du Préfet, M. Caffarelli,

M. Théry étant Recteur et M. Pongérard, Maire. La pierre, qui contient des médailles, est placée à l'angle Nord-Ouest du bâtiment, sous la pièce qui sert actuellement de cabinet au Directeur de l'École de Médecine.

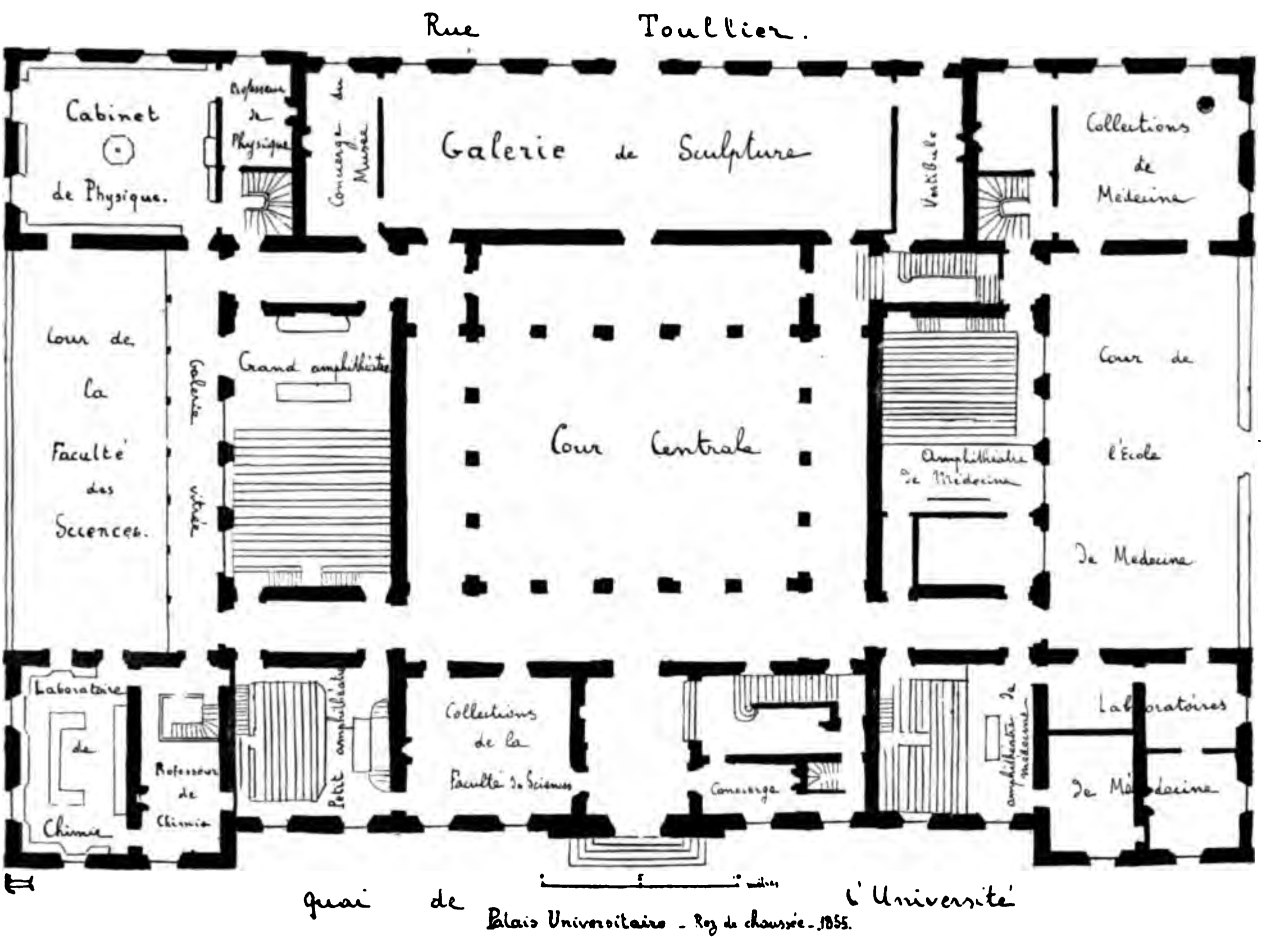
En 1852, l'École de Médecine put s'installer dans son local. En 1853, le Conseil vota un crédit supplémentaire de 1.750 francs pour sculpter le fronton de l'édifice. En 1854, à la suite de quelques modifications apportées à l'aménagement intérieur, la dépense fut arrêtée, le 3 février, au total de 666.100 francs.

La Faculté des Sciences commença à s'installer, à peu près en même temps que celles des Lettres et de Droit, en 1854-55, sauf cependant le service de la Chimie qui ne fut accepté par Malaguti qu'en 1856.

Ce Palais Universitaire, dont nous venons de résumer très brièvement l'histoire, fut en grande partie bâti dans le lit de la Vilaine dont le cours venait d'être rectifié par la construction des quais. La rivière faisait là, après le pont Saint-Georges, une boucle qui entourait sur sa rive droite une presqu'île basse, sur laquelle repose actuellement la façade Nord de l'édifice. La façade Sud est entièrement construite dans le lit de la rivière; il en est de même pour les bâtiments latéraux. Cette circonstance exigea l'établissement de pilotis.

Le Palais n'empruntait qu'une minime parcelle de terrain sur la rive gauche, dans le jardin du Collège.

Cette partie de la Ville était alors considérée presque comme la campagne, et Malaguti prétendait qu'on voulait l'exiler en transportant son Laboratoire *de l'autre côté des ponts!* La construction des quais et du Palais Universitaire marqua le commencement d'une transformation complète de ce quartier; elle fut continuée plus tard par le percement de l'avenue de la Gare, le



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU PALAIS UNIVERSITAIRE EN 1855

comblement du bras gauche de la rivière, la suppression du vieux Collège qui fut remplacé par le beau Lycée que nous voyons actuellement. Plus tard, la nouvelle Faculté des Sciences vint compléter ce « *Quartier Latin* » de Rennes.

Le plan, que l'on peut voir ici, a été obtenu en superposant le plan de 1855 à celui de 1830. Les lignes pointillées marquent les quais et l'avenue de la Gare; le Palais Universitaire est indiqué en hachures; on peut ainsi se rendre compte de la place qu'il occupe sur la rivière ancienne.

Voici, maintenant, en quoi consistait ce Palais Universitaire. (*Plan p. 75*.) Sa forme générale est un rectangle dont un des longs côtés constitue la façade du quai de l'Université; l'autre façade parallèle donne sur la rue Toullier; à l'Est et à l'Ouest, une petite cour extérieure détermine une échancrure, bordée au Nord et au Midi par deux pavillons attenant au bâtiment principal. Le centre de la bâtisse est occupé par une cour entourée d'une galerie à arceaux de granit, formant cloître, dans le style en plein cintre de beaucoup de constructions rennaises.

Dans ce bâtiment, qui avait environ 65 mètres de long sur 43 de large, le rez-de-chaussée était destiné : à l'Ouest et au Nord, à l'École de Médecine; au Midi, à la galerie des Beaux-Arts; à l'Est et au Nord, à la Faculté des Sciences.

Le premier étage était réparti entre la Faculté des Lettres à l'Ouest et la Faculté de Droit à l'Est; la galerie de peinture occupait le Midi. Au second étage étaient les bureaux de l'Académie, et l'appartement du Recteur, la bibliothèque de l'Académie, et quelques pièces réservées au service des Beaux-Arts.

L'École de Médecine occupa les locaux qui lui étaient réservés deux ou trois ans avant les autres services. Mais le public ne

pénétra dans le nouveau Palais qu'en 1855, à l'occasion d'une Exposition régionale de machines agricoles, manufactures, arts industriels, etc. Pour cette solennité, les statues furent, pour la première fois, exposées dans la grande salle du rez-de-chaussée sur la rue Toullier, et les tableaux dans la salle du premier étage. Ces toiles avaient été, pendant fort longtemps, roulées et dispersées dans divers locaux; beaucoup étaient en fort mauvais état et durent être réparées; ce travail, qui dura plusieurs années, fut effectué dans une grande salle du premier étage du pavillon Sud-Est, faisant suite au Musée. C'est ce qui empêcha de livrer immédiatement ce local aux services de l'Histoire naturelle.

A la fin de cette Exposition, les pièces de la Faculté des Sciences furent en état d'être habitées : la Physique s'y installa de suite; la Chimie, un an après.

On peut dire que la Faculté des Sciences ne gagnait absolument rien à quitter le Présidial : sauf le service de la Physique qui se trouva un peu plus au large, les autres étaient aussi à l'étroit qu'auparavant. Les laboratoires n'existaient pour ainsi dire pas. Aussi n'est-il point étonnant que l'illustre chimiste Dumas, qui vint à Rennes en 1854, ait laissé voir son mécontentement, et demandé, avant même que le Palais fût fini, la construction d'un pavillon supplémentaire sur l'emplacement qui forme aujourd'hui un square au coin de l'avenue de la Gare, et qui n'était alors qu'un terrain vague en contre-bas du quai. Cette demande n'eut d'ailleurs pas de suite.

Nous allons voir maintenant comment les divers services de la Faculté se trouvèrent organisés au moment où elle prit possession de la part qui lui revenait dans le Palais Universitaire.

Période de 1855 a 1876.

a) *Service général.*

Il y avait deux amphithéâtres : le plus petit, à deux fenêtres, donnait sur le quai et pouvait contenir au plus quarante auditeurs; c'est là qu'avaient lieu les cours de Mathématiques et d'Histoire naturelle; une grande table, surélevée de quatre marches, servait de chaire. Le grand amphithéâtre, rectangulaire, était occupé dans ses deux tiers Nord par des gradins très élevés; une barrière fut installée un peu plus tard entre les bancs du public et la table à expériences pour éviter des disparitions trop fréquentes d'appareils. Cet amphithéâtre était fort mal éclairé par des impostes pratiqués dans le mur Est; il fallut toute l'ingéniosité du professeur Gripon pour disposer un jeu d'héliostats, qui, par un trou percé dans le mur, arrivaient, quelquefois, à introduire un pinceau de soleil dans ce sombre local. Une centaine de personnes pouvaient s'asseoir dans cet amphithéâtre qui servit aux cours de Physique et de Chimie jusqu'en 1895.

La galerie vitrée qui suivait le mur le long de ce grand amphithéâtre servait à la fois de passage, de salle de préparation des cours et de laboratoire pour les manipulations des élèves.

b) *Service de la Chimie.*

Cet important service se composait d'une grande pièce servant de laboratoire général, située dans le pavillon Nord-Est avec trois fenêtres, l'une sur le quai et les deux autres sur le square; elle est employée actuellement au dépôt des périodiques et utilisée

comme salle de lecture réservée aux professeurs ; nous la nommons vulgairement « la glacière », ce qui me dispensera d'insister sur le genre de sensations que l'on y éprouve. Des hottes et des paillasses en faisaient le tour ; une table en fer-à-cheval en occupait le milieu. A côté se trouve une toute petite pièce, dont l'étage est coupé en deux par un plancher ; elle servait, en bas, de cabinet au professeur, qui y avait quelques balances, ses livres et ses papiers ; en haut était un petit musée de produits chimiques, dont quelques-uns, fort beaux, sont encore aujourd'hui des témoins de l'habileté de Malaguti. Une seule fenêtre, coupée en deux et s'ouvrant sur le quai, éclairait ces deux rudiments de laboratoire. Derrière cette pièce se trouvait un petit cabinet noir où s'entassaient les produits sans valeur et d'usage courant. Enfin, un prolongement de la galerie vitrée, dont on vient de voir plus haut les usages multiples, servait encore de laverie et renfermait un fourneau où le professeur préparait certains corps exigeant une haute température. Comme les cours se faisaient dans le grand amphithéâtre, dont l'entrée était fort éloignée du laboratoire, c'était un incessant va-et-vient de produits, de verrerie, qu'il fallait perpétuellement enlever pour faire place au cours de Physique qui suivait. On voit que ce n'était pas sans raison que Malaguti refusait de quitter le Présidial, où au moins son laboratoire était contigu à la salle des cours.

c) *Service de la Physique.*

Une grande pièce, occupant tout le rez-de-chaussée du pavillon Sud-Est, complètement entourée de vitrines, était parcourue à mi-étage par un balcon supportant un second rang d'armoires vitrées. Les gros instruments étaient placés à terre et sur des

tables étaient disposés les moins volumineux. Une colonne, sortant d'un meuble hexagonal, occupait le centre de la pièce. Rien n'a été changé dans cette salle, sauf que les instruments ont été remplacés par des livres : c'est aujourd'hui la salle de lecture publique de la Bibliothèque universitaire. Une petite pièce donnant sur la rue Toullier servait de cabinet au professeur ; comme à la Chimie un plancher la coupait à mi-étage. Il y avait, en somme, au Palais Universitaire un dépôt d'instruments mieux installé qu'au Présidial, mais il n'y avait ni laboratoire de Physique, ni la possibilité d'instituer des expériences demandant quelque étendue ; il ne fallait pas non plus songer à placer des appareils à demeure dans la salle de cours en vue d'expériences de longue durée, puisqu'il fallait l'évacuer tous les jours pour faire place aux autres enseignements.

D) *Services de la Zoologie et de la Botanique.*

Au Présidial une seule pièce renfermait toutes les collections d'Histoire naturelle et le professeur n'avait de laboratoire, ni pour lui, ni pour les élèves. Dans le Palais Universitaire, l'installation primitive ne fut pas meilleure. La collection fut apportée en 1855 dans une pièce qui, sous le péristyle du Palais, fait le pendant du logement du concierge ; elle fut d'abord seulement prêtée à la Faculté, en attendant que le rentoilage des tableaux du Musée fût terminé, ce qui, un peu plus tard, laissa libre la grande salle au-dessus de la Physique, dont il a été question plus haut. Dujardin continua donc, comme précédemment, à travailler chez lui. En 1857 ou 1858, lorsque la réparation des tableaux fut achevée, la salle du premier étage fut divisée par des cloisons en quatre parties inégales : un petit vestibule, une

grande pièce avec une fenêtre au Nord et une à l'Est, une plus petite éclairée à l'Est et au Midi, enfin une dernière avec fenêtre au Midi. Des armoires vitrées furent disposées contre les murs et reçurent les collections de Zoologie et de Botanique. Il était impossible, à cause de l'encombrement, d'y faire des recherches ; aussi Dujardin, qui organisa ce petit musée pendant les deux dernières années de sa vie, n'y travailla-t-il jamais. Lorsqu'en 1860, M. Sirodot lui succéda, il fut heureux de trouver l'hospitalité pour son microscope chez la mère de son préparateur et collaborateur, M. Gallée, dans un petit pavillon, rue de Paris. C'est là qu'il fit ses belles recherches sur les Lémanéacées et les Batrachospermes. Il faut dire cependant que l'on avait mis au service de la Zoologie, pour y faire les dissections, un réduit sans lumière et sans eau dans les combles de l'édifice ; on ne put jamais en tirer aucun parti.

E) *Service de la Géologie et de la Minéralogie.*

Durocher, pas plus que Dujardin, n'avait de laboratoire au Présidial. Dans le Palais Universitaire, le professeur n'obtint qu'une toute petite pièce au premier étage, entre le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit et les salles de la Zoologie qui viennent d'être décrites ; elle était très mal éclairée par une seule fenêtre où la lumière, en grande partie arrêtée par la saillie du pavillon Sud-Est, ne pénétrait qu'en bien faible quantité. Des planches, contre les murs, « offraient un développement de cinq mètres carrés pour y installer les collections » ; on avait construit au fond un petit fourneau avec une hotte. Cette installation misérable n'était sûrement pas un progrès sur celle du Présidial ; Durocher n'en a pas connu d'autre. Lorsque M. Massieu lui

succéda, la collection de minéraux fut transférée au rez-de-chaussée dans le local s'ouvrant sous le péristyle, où nous avons déjà vu les collections zoologiques faire une première station. Les minéraux y restèrent jusqu'au moment où la chaire de Botanique fut créée (1878). La petite pièce occupée primitivement par Durocher fut donnée au service de la Zoologie, qui l'utilisa comme débarras ; elle passa vers 1880 à la Bibliothèque universitaire.

Période de 1875 a 1896.

La Faculté souffrait réellement de cette organisation si exiguë ; elle avait montré plusieurs fois, sous l'Empire, des velléités de réclamations ; mais à cette époque l'enseignement supérieur était absolument négligé ; les Facultés n'étaient point considérées comme ayant un autre rôle que de faire des bacheliers ; l'État allouait à la Faculté *une somme de 350 francs par an* pour l'entretien de ses collections et de sa bibliothèque. Aussi s'occupa-t-on fort peu des plaintes de nos infortunés collègues. Les événements de 1870 vinrent apporter un terme à ce dédain. Aussitôt après la fin de la guerre, on se préoccupa sérieusement de relever l'enseignement sous toutes ses formes ; l'État donna à la Faculté des Sciences plusieurs crédits considérables pour augmenter ses moyens de travail. On se mit à étudier des projets d'agrandissements avec la ferme intention de les réaliser.

Vers 1860, la cour intérieure avait été vitrée ; cela donna une vaste salle qui servit pour des concerts, des expositions, etc. En 1870, on y fit des réunions politiques. En 1872, on

par [illegible] statues pourraient bien y prendre place [illegible]

[illegible] qui occupaient sur la rue Poulier. [illegible] le [illegible] Ministre, M. Bar[illegible], écrivit [illegible] M. [illegible] Mer[illegible], pour lui demander cette [illegible]. [illegible] à un autre projet, au moment en faveur, [illegible] galerie d'Histoire naturelle [illegible], dans le logement et les bureaux [illegible] de M. le Recteur.

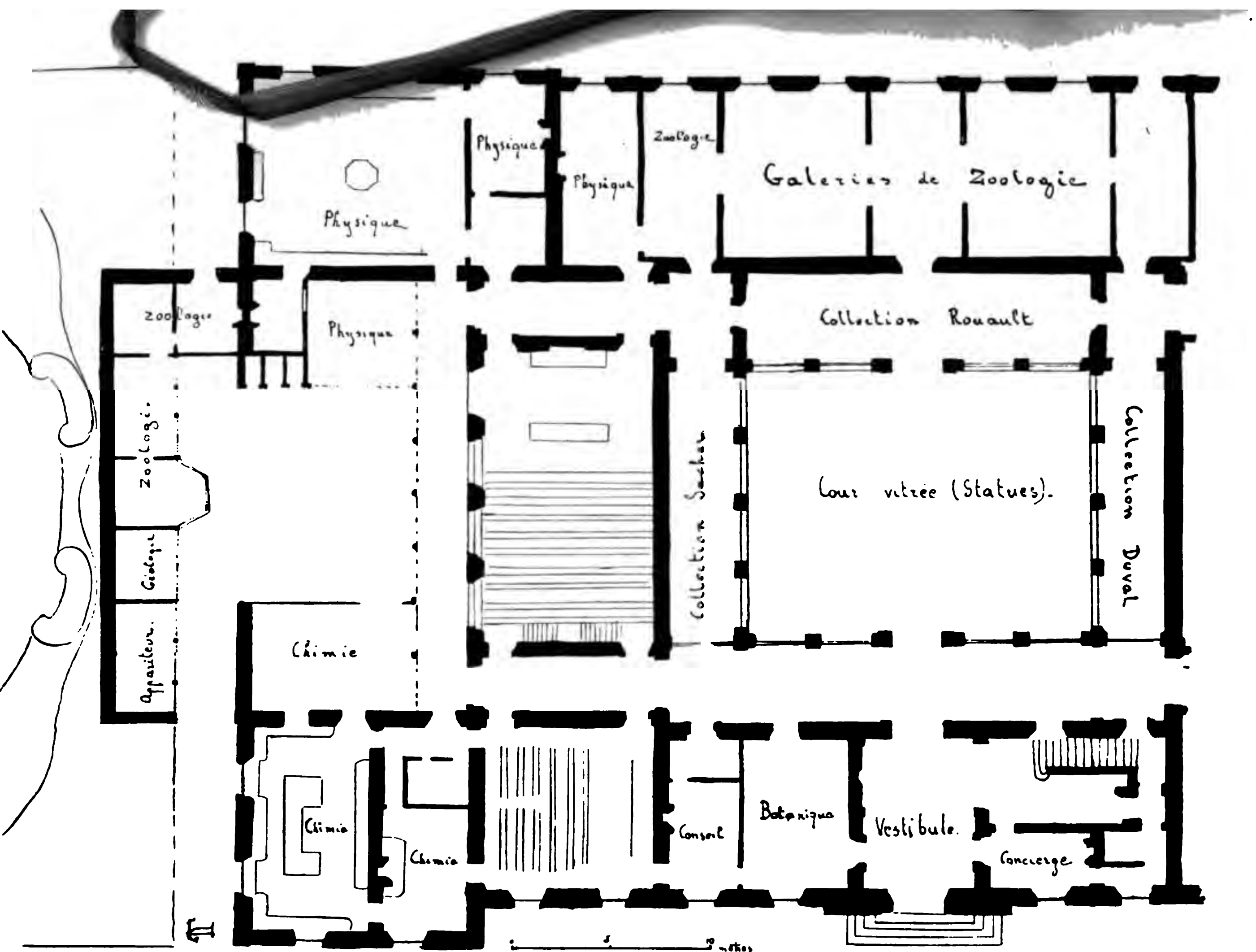
[illegible] les galeries [illegible] qui entouraient la cour centrale en [illegible] séparées [illegible] et transformées au moyen de [illegible] en [illegible] de [illegible] de l'Ouest logeait la belle [illegible] de coquilles [illegible] Ville par M. Duval ; celle [illegible] contenait la superbe collection de fossiles et de roches [illegible] appartenant à M. [illegible] Renault. Ces deux collections ont été organisées [illegible] et mises en valeur par M. Bézier, le [illegible] Conservateur des Musées d'Histoire naturelle de la Ville. La galerie Est fut aménagée vers cette époque en collection de Géologie [illegible] pour exposer les échantillons [illegible] à M. Sacher, [illegible] préparateur à la Faculté. La galerie Nord servit toujours de vestibule au Musée des Beaux-Arts, et d'entrée à la Faculté des Sciences et à la Bibliothèque.

De 18[illegible] à 18[illegible], les statues furent transportées dans la cour centrale. [illegible] belles [illegible] vitrées furent construites autour de [illegible] grande [illegible] de sculpture, destinée au Musée de Zoologie [illegible], et divisée en trois sections, le [illegible] du concierge du Musée fut déplacé ; l'une des pièces qu'il abandonnait [illegible] au professeur de Physique, l'autre [illegible] de [illegible] des objets du Musée de Zoologie. [illegible] sur la [illegible] un peu sur le square de l'avenue [illegible] des galeries légères et basses [illegible].



DUPRÉ

D'après une ancienne Photog



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU PALAIS UNIVERSITAIRE

Après les remaniements de 1876.

vitrées, qui améliorèrent sensiblement les services de la Physique, de la Chimie, de la Zoologie, de la Minéralogie, et même abritèrent — si j'ose employer cette hyperbole — l'appariteur.

La dépense totale de ces travaux s'éleva à 82.365 francs, dont l'État paya 29.500 et la Ville 52.865.

Voyons rapidement comment les services furent réorganisés à cette époque.

A) *Service général.*

Les amphithéâtres ne changèrent pas. Une cloison coupa la pièce du péristyle où nous avons laissé la collection de minéraux, en deux parties : l'une fut le laboratoire de Botanique, l'autre servit de salle de réunion pour la Faculté. Cette dernière était si petite que, quand plus tard il y eut des maîtres de conférence, l'Assemblée de la Faculté ne pouvait s'y tenir qu'à grand'peine. Quant à l'appariteur, il reçut, comme je l'ai dit, un bout de hangar ; mais comme la construction n'était guère solide, la pluie venait parfois mouiller les papiers qui s'accumulaient dans ce réduit.

B) *Service de la Chimie.*

La portion de galerie vitrée construite sur la cour fut doublée, ce qui permit de faire, en dehors du laboratoire, les préparations les plus gênantes ; c'est là que manipulaient les candidats à la Licence, qui, en outre, quand il faisait beau, portaient leurs appareils dehors, ce qui ne plaisait guère aux autres habitants du Palais Universitaire. Une petite serre, exposée au Midi, fut adossée au mur Nord de la cour ; elle était employée au séchage des produits agricoles.

C) *Service de la Physique.*

Ces mêmes hangars permirent encore d'organiser un laboratoire d'élèves, un atelier de montage et une petite menuiserie. La pièce abandonnée par le concierge du Musée servit à des conférences et à l'installation d'instruments de mesure.

D) *Service de la Zoologie.*

C'est de beaucoup ce service qui profita le plus des améliorations générales. La cession par la Ville de la salle des statues et la construction des armoires qui renfermèrent les collections, permirent de transformer en laboratoire pour le professeur, le maître de conférences et le préparateur, les pièces du premier étage. De plus, M. Sirodot avait emprunté à la Faculté des Lettres une salle pour y classer les débris de grande taille qu'il découvrait dans ses célèbres fouilles du Mont-Dol; cette collection spéciale fut ensuite installée dans la nouvelle galerie d'Anatomie comparée, et la pièce du premier étage rendue à la Faculté des Lettres; c'est celle où se trouve le service actuel de la Géographie.

Enfin la Zoologie eut aussi sa part des hangars de la cour et l'on put y organiser un petit laboratoire de dissection pour les étudiants, qui d'ailleurs y étaient fort mal. Un petit bassin logé dans la rotonde centrale permit d'avoir quelques animaux pour les expériences courantes.

E) *Service de la Géologie et de la Minéralogie.*

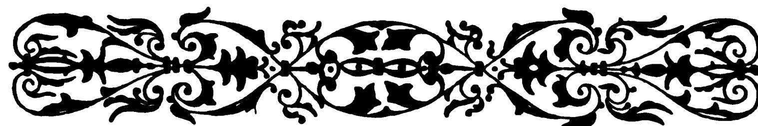
En 1878, lors de la création de la chaire de Botanique, M. Massieu ne tenant pas à avoir de laboratoire particulier, il

fut convenu que la pièce du vestibule qui contenait les minéraux serait organisée pour le nouveau professeur, M. Crié ; les échantillons minéralogiques furent déposés dans de grands meubles adossés au mur Nord du vestibule de la Faculté de Droit, au premier étage ; l'opération ne se fit point sans de véhémentes réclamations de cette Faculté. En 1886, à la retraite de M. Massieu, son successeur, M. Wallerant, demanda un laboratoire. On lui donna une petite pièce, sur le palier du premier étage, ayant une seule fenêtre située juste au-dessus de la grande porte du quai. M. Seunes, ensuite, occupa ce local jusqu'à la fin du séjour de la Faculté au Palais Universitaire ; ce rudimentaire laboratoire servait pour les cours, conférences et exercices pratiques, en même temps qu'aux recherches du professeur.

F) *Service de la Botanique.*

Ce service n'eut pas d'autre installation que la pièce où nous l'avons vu s'organiser en face du concierge ; là s'entassa tout le matériel des herbiers, modèles, plantes fossiles, et les étudiants y travaillèrent avec le professeur jusqu'en 1897.





CHAPITRE V

La Faculté des Sciences chez elle.

I. — Période de Construction.

Le Palais Universitaire, que les Facultés devaient aux libéralités de l'État et de la Ville, ne tarda pas à devenir tout à fait insuffisant. Comme on l'a vu, la Faculté des Sciences y était au début médiocrement installée ; les modifications de 1876 n'avaient été qu'un palliatif momentané et la seule amélioration réelle avait été la création de la galerie d'Anatomie comparée. Cependant, en songeant à sa misère d'autrefois, la Faculté s'était déclarée provisoirement satisfaite.

A la suite de nos revers de 1870-71, le besoin général d'instruction à tous les degrés s'était fait vivement sentir. L'Enseignement supérieur, absolument négligé et même suspect sous l'Empire, se relevait rapidement ; les programmes de l'Enseignement secondaire, profondément modifiés, déterminèrent de nombreux jeunes gens à venir demander aux Facultés

le grade de licencié ès-sciences qui n'était que peu recherché jusqu'alors. L'État institua des bourses de Licence; la Ville et le Département, par une louable émulation, s'engagèrent dans la même voie.

Dès lors, il fallut trouver pour cette nouvelle clientèle les locaux nécessaires aux travaux pratiques ; on s'aperçut bien vite que les hangars et les laboratoires anciens étaient absolument insuffisants. Un peu plus tard, l'institution des maîtres de conférence et ensuite la nouvelle loi militaire avec son article 23, vinrent augmenter beaucoup le nombre des membres du personnel enseignant et des étudiants. La création de laboratoires pour ces jeunes maîtres et pour leurs élèves devenait une nécessité urgente. Dès 1882, le Recteur, M. Jarry, constata dans son discours de rentrée l'insuffisance de notre installation. Je relève dans cette allocution le passage suivant :

« Décidément l'installation de la Faculté des Sciences que nous croyions convenable pour un assez long temps, après les dernières appropriations, est aujourd'hui à compléter ou à refaire. L'autorité centrale nous adresse à ce sujet les lettres les plus pressantes ; elle ne trouve pas la Ville indifférente à ses appels, et quand je me fais l'écho de la direction de l'Enseignement supérieur, ce n'est pas qu'il soit besoin de forcer la main à la Municipalité, dont le chef a tant d'initiative et d'énergie. »

Cet appel ne pouvait pas ne pas être entendu et l'on se mit à chercher des combinaisons pour donner satisfaction aux besoins officiellement reconnus. On s'aperçut vite que le Palais Universitaire, quelque vaste qu'il fût, ne pouvait plus se prêter à de nouvelles transformations qui eussent gravement compromis les autres services qu'il abrite. Il fallait, de toute nécessité, chercher dans une autre direction.



SIRODOT

On pensa alors à transporter la Faculté tout entière dans les terrains vagues situés à l'Est de l'avenue de la Gare et connus sous le nom de « la Californie » ; mais on fut obligé de renoncer à ce projet, car ces terrains, enfermés entre divers bras de la Vilaine, étaient à cette époque inondés à chaque crue de la rivière.

On songea encore à transférer l'École de Médecine près de l'Hôtel-Dieu et à construire un bâtiment nouveau sur le petit square du coin du pont Saint-Georges. Mais cela était encore insuffisant.

Un nouveau projet fut également examiné : il consistait à bâtir sur l'emplacement des vieilles écuries de la cale de Viarmes, (*voir le plan, p. 72*), sur la rive droite de la Vilaine, un bâtiment pour loger toute la Faculté des Sciences ; mais les offres financières de l'État et de la Ville ne furent pas jugées suffisantes et l'on y renonça. On devait y revenir.

En 1882, la Ville exécutait un important travail de voirie. Une très petite rue, la rue des Violiers (*voir le plan, p. 72*), longeait la caserne en partant du pont Saint-Georges et montait vers la Motte. Elle était bordée à l'Est par les vieilles écuries dont il vient d'être question, appartenant au Génie. Puis, à partir du coin de la rue des Francs-Bourgeois, elle longeait un ancien hôtel avec jardin, l'hôtel de Guerry ; on créait alors, par l'élargissement de la rue des Violiers, la rue Gambetta qui nécessita la démolition d'une partie de l'hôtel de Guerry récemment acquis par la Ville. Sur les jardins de cette propriété s'élèvent aujourd'hui les Bains Saint-Georges, et la partie conservée de l'hôtel a été restaurée par M. Duplessix, notaire.

A la fin de 1883, on eut l'idée d'acheter cette habitation, d'en faire une annexe de la Faculté des Sciences et d'y trans-

férer les services de la Physique, de la Chimie et de la Minéralogie. Le 20 novembre 1883, le Doyen, M. Sirodot, exposa devant le Conseil académique les avantages de cette solution; un vote favorable eut lieu et l'on demanda à la Mairie de céder le terrain à la Faculté, de lui fournir 50.000 francs pour les aménagements, et l'on s'engagea à solliciter de l'État de faire le reste. Le Maire, M. le Sénateur Le Bastard, n'était guère partisan de ce projet. Il n'aimait pas les demi-mesures et craignait que la Ville ne dépensât ainsi une grosse somme pour n'arriver qu'à édifier un bâtiment défectueux qu'il faudrait encore modifier avant peu d'années. Après une correspondance assez active, il fut convenu de part et d'autre que l'on renoncerait à ce projet. La Faculté dut encore prendre son mal en patience.

Une heureuse nouvelle vint bientôt lui faire entrevoir la réalisation prochaine de son ambition désintéressée. A la rentrée des Facultés, en novembre 1885, le Recteur annonça que la loi de finances votée pour améliorations urgentes à l'enseignement supérieur attribuait une somme de 1.200.000 francs à la Ville de Rennes; mais il restait à déterminer les parts de dépenses afférentes à l'État et à la Commune. Le Directeur de l'Enseignement supérieur, M. Liard, vint à Rennes en février 1886 pour jeter les bases d'un premier accord. Voici en quels termes, à la séance de rentrée suivante, le Recteur exposa les conventions projetées :

« La dépense ne serait pas inférieure à un million, moitié pour l'État, moitié pour la Ville, qui demanderait le concours du Département. L'emplacement projeté est le terrain de Viarmes dont la proximité nous séduit, et que la Municipalité céderait volontiers après estimation d'experts. L'Administration de la guerre doit lui en faire remise au mois d'août 1887. »

Mais rien n'était décidé tant que le Conseil municipal n'aurait pas émis un vote ferme sur le projet. En avril 1887, ce fut chose faite.

Au mois d'août, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine chargea sa première Commission de visiter les locaux de la Faculté et, sur son rapport, il vota une subvention de 100.000 francs, en stipulant qu'un laboratoire départemental d'Agronomie serait annexé au laboratoire de Chimie. Enfin le Conseil municipal vota, le 23 septembre, la somme qui, avec le prix du terrain, complétait sa part dans la dépense totale prévue alors d'un million.

En résumé, voici comment se présentaient les conventions financières à ce moment :

Part de l'État....................	500.000 fr.
Part de la Ville (en argent)........	150.000 —
— (valeur du terrain)..	250.000 —
Subvention du Département........	100.000 —
	1.000.000 fr.

Le Maire de Rennes, M. Le Bastard, se rendit alors à Paris pour s'entendre avec le Directeur de l'Enseignement supérieur sur les détails qui restaient à régler.

Pendant ce temps, les professeurs et l'architecte, M. Martenot, membre correspondant de l'Institut, élaboraient des plans pour l'aménagement des services de la future Faculté. Le contrat définitif fut approuvé par le Conseil le 18 novembre 1887 et les délais pour la construction furent fixés à quatre ans; la remise du nouveau Palais devait avoir lieu le 1er novembre 1891; il était en outre stipulé, sur le modèle de la convention avec le Département, qu'il y aurait un laboratoire spécial pour les expertises

municipales ; la Ville s'engageait enfin à répartir entre les autres services les locaux abandonnés dans l'ancien Palais par la Faculté des Sciences et à les mettre en état.

Voici en quels termes le Doyen Sirodot exprima, dans son rapport annuel, les sentiments de la Faculté (page 51).

Mais ces pensées ne sauraient affaiblir les sentiments de la plus vive reconnaissance envers l'État, envers la Municipalité de la Ville de Rennes, et, plus particulièrement, envers l'administrateur éminent au nom duquel s'attachera le souvenir des grands travaux accomplis dans notre siècle de progrès. M. le Maire a parfaitement compris que ce n'était pas seulement l'intérêt de la Faculté des Sciences qui était en jeu, mais encore, et surtout, l'intérêt du groupe des Facultés, qui dans un avenir prochain deviendra l'Université de Rennes.

Je suis sûr que mes collègues de la Faculté ne me désavoueront pas si, en 1900, je me permets d'ajouter quelques mots aux paroles de mon prédécesseur pour rendre à chacun l'hommage qui lui est dû : La Faculté des Sciences est reconnaissante de leurs efforts non seulement au Conseil municipal de Rennes et au Conseil général d'Ille-et-Vilaine, au Maire Le Bastard, qui fut toujours pour elle un ami dévoué et puissant, mais aussi à ses Doyens M. Sirodot et M. Lechartier, à M. le Recteur Jarry, et surtout à M. le Directeur Liard dont la sollicitude pour la Faculté des Sciences de Rennes ne s'est jamais démentie et qui en est, comme l'a si bien dit M. le Recteur, « le véritable patron ».

L'année 1888 fut presque tout entière employée à la préparation des devis et des adjudications. Ce n'est qu'au mois de novembre que les vieilles écuries furent démolies et la construction de l'édifice commença aussitôt. J'emprunte ici une phrase au rapport de M. Sirodot au Conseil académique de cette époque : « M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur,

avait heureusement résumé en quelques mots le programme à remplir « *Pas de monument, un atelier de Sciences.* » Nous regrettons tous, et c'est la seule critique que je me permettrai, que le conseil de M. Liard n'ait pas été un ordre; nous aurions préféré moins de pierre sculptée, moins de festons et d'astragales, mais plus de lumière, et à profusion. Nous aurions aimé une construction qui n'aurait peut-être pas eu la majestueuse ordonnance du style « néo-grec », mais où de grandes baies vitrées eussent remplacé les trop parcimonieuses fenêtres qui nous rationnent le jour; M. Liard l'a bien dit, *un atelier*, c'est ce qu'il nous eût fallu. La même erreur a été commise dans d'autres villes et je renvoie le lecteur qui voudra s'en convaincre à l'intéressante brochure *Usine et Laboratoire*, de notre savant collègue de Bordeaux, M. Duhem.

Quoi qu'il en soit, sous la réserve de l'expression de ces regrets, qui me feront peut-être traiter de barbare, nous nous réjouissions de voir sortir de terre notre future maison. Dès la fin de 1889, la construction était fort avancée; l'état des travaux laissait espérer que la Faculté serait livrée à la date promise. Mais l'installation de la charpente et les gros aménagements intérieurs traînèrent en longueur. Une Exposition d'art rétrospectif, installée dans la partie couverte du Palais, occasionna un retard considérable. Au 1er novembre 1891, date à laquelle le bâtiment aurait dû être livré, deux services seulement étaient en état de recevoir des meubles : le logement du concierge et la Géologie (rapport de M. le Doyen Sirodot). Il n'y avait que la partie où avait eu lieu l'Exposition qui fût parquetée.

M. le directeur Liard vint à Rennes en septembre 1891. Il constata que les sommes prévues pour l'installation intérieure étaient absolument insuffisantes. Il promit alors deux annuités

de 50.000 francs si la Ville voulait, de son côté, consacrer aux travaux complémentaires 100.000 francs prélevés sur les bonis de la reconstruction du Lycée. On convint d'organiser de suite seulement les services de la Physique et de la Chimie, qui pourraient être inaugurés au mois de novembre 1892.

Ces deux services, ainsi que l'amphithéâtre de Mathématiques, ne furent prêts que dans l'été de 1893, et s'ils le furent à cette date, c'est que le Président de la République, Carnot, devant faire un voyage en Bretagne (voyage qui, on s'en souvient, fut contremandé au dernier moment), on désirait lui faire inaugurer la nouvelle Faculté, ou du moins les services du rez-de-chaussée. L'installation de cette partie fut terminée en même temps que celle d'un système de chauffage par la vapeur à basse pression.

M. Liard, dans un nouveau voyage à Rennes, en septembre 1893, témoigna, d'une manière effective, sa satisfaction des aménagements faits. Voici, en effet, le passage que je relève dans le rapport de M. Sirodot au Conseil académique :

« Nous avons eu la satisfaction d'entendre M. le Directeur nous dire, au moment de prendre congé : « Vous avez une conduite d'eau, une conduite de gaz, une conduite de chaleur ; il vous manque une conduite d'électricité, je vous la donne. » Quelques jours après nous recevions l'avis qu'une somme de 40.000 francs était mise à la disposition de la Faculté des Sciences pour compléter son matériel scientifique. Nous devons à M. le Directeur l'expression de la plus vive reconnaissance pour cette généreuse allocation qui classe la Faculté des Sciences de Rennes parmi celles qui sont l'objet des plus sérieuses sollicitudes de l'État. »

Pendant la première partie de 1894, l'aménagement intérieur continua lentement. Mais une très importante modification des

programmes de l'enseignement des Facultés des Sciences vint, bien avant que le bâtiment ne fût terminé, en modifier l'organisation primitivement prévue. Il avait été décidé que les étudiants en médecine, avant de commencer leurs études médicales proprement dites, passeraient un an dans les Facultés des Sciences pour y acquérir un diplôme remplaçant à la fois l'ancien baccalauréat restreint et la première année de Médecine, telle qu'elle existait alors.

Dès l'ouverture de cet enseignement, en novembre 1894, il fallut organiser des cours et travaux pratiques pour une quarantaine de nouveaux étudiants. Pour la Physique et la Chimie, on pouvait se servir des locaux récemment installés ; mais pour les Sciences naturelles on dut aménager, plutôt mal que bien, les pièces du rez-de-chaussée qui depuis sont devenues le cabinet du Doyen, les archives et la salle du Conseil de la Faculté.

Pendant les vacances de 1894, un moteur à gaz de seize chevaux, une belle dynamo et une batterie considérable d'accumulateurs fut installée dans une construction légère dans la cour de la Physique, sous la direction du professeur Gripon et de M. Vèzes, maître de conférences. C'est à la même époque que le service de la Géologie put commencer à s'installer dans la partie Est de la Faculté ; quelques meubles furent construits et le professeur put enfin quitter le local absolument rudimentaire qu'il occupait à l'ancien Palais Universitaire.

Une autre modification importante eut lieu à cette époque. On avait réservé une grande salle, avec entrée particulière par le portail de la rue Kléber, pour en faire en quelque sorte la galerie des fêtes de l'Université. Il fallut la transformer en une simple salle de cours, car l'unique amphithéâtre réservé à la Physique et à la Chimie devenait complètement insuffisant.

L'année 1895 se passa tout entière dans ce demi-provisoire. Il faut cependant mentionner un vote du Conseil général d'Ille-et-Vilaine qui donna à la Faculté deux annuités de 10.000 francs pour contribuer à ses aménagements. D'autre part, à ce moment, l'on s'occupait des chemins de fer départementaux dont la création était décidée. Une gare devait être construite sur la cale de Viarmes, derrière la Faculté des Sciences. D'accord avec l'ingénieur en chef, M. Rousseau, et avec l'appui de M. Liard, la Faculté demanda la cession de la partie de la cale qui lui était contiguë.

Si l'année précédente on avait pu loger, tant bien que mal, trente-six étudiants du Certificat des Sciences physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.), à la rentrée de novembre il s'en trouva plus de quatre-vingts inscrits. Il fallut donc aviser au plus tôt. Rapidement on construisit dans les combles du second étage, au-dessus de la Géologie, un laboratoire de Chimie pouvant contenir soixante étudiants ; vingt autres manipulèrent dans la salle du rez-de-chaussée primitivement réservée aux candidats à la Licence. D'autre part, on transforma en laboratoire d'Histoire naturelle les deux tiers de la grande galerie du premier étage affectée, sur les plans, au musée de Zoologie. L'amphithéâtre d'Histoire naturelle, beaucoup trop petit, fut agrandi par l'adjonction d'une pièce prise également sur les galeries de collections. Le service de la Zoologie possédait enfin au second étage, sur le quai, une série de pièces destinées aux travaux de Micrographie. Elles lui furent toutes, sauf une, enlevées pour servir de salle de travaux pratiques de Physique. Le professeur de Zoologie s'inclina devant la nécessité, mais il continue à regretter amèrement la disparition de son service des seules pièces qui pouvaient être utilisées pour l'emploi du microscope,

à peu près toutes les autres étant orientées en plein Ouest, et par conséquent inutilisables pour cet usage pendant les deux tiers de l'année.

Malgré ces difficultés l'œuvre s'avançait vers son achèvement; le Directeur de l'Enseignement supérieur continuait à la suivre avec une bienveillante attention; il voulut de nouveau juger par lui-même de ce qui avait été fait et de ce qui restait à faire. Il se rendit à Rennes en 1897, pressa les travaux qui viennent d'être indiqués, et dont la dépense s'éleva à 55.000 francs. Peu après, il accorda environ 20.000 francs de crédits supplémentaires pour l'achat des instruments nécessités par le grand nombre des nouveaux étudiants.

Désormais nous étions pourvus d'une importante partie de nos organes et nous allions les voir fonctionner sous une autre étiquette. La loi du 10 juillet 1896 créait les Universités. Le titre en fut pris pour la première fois le jour de la visite que le Président de la République, Félix Faure, fit à Rennes le 12 août 1896. Il réunit le personnel de l'Université dans la grande salle du premier étage où sont aujourd'hui les collections de Zoologie. Le Président circula dans bien des pièces absolument nues et put constater la lenteur des aménagements; on lui fit remarquer aussi qu'avant d'être finie la Faculté était déjà trop petite.

La gêne qui provenait du nombre des étudiants fut encore plus manifeste l'année suivante ; il fallut dédoubler tous les exercices pratiques ; à la fin de 1897 il y avait déjà plus de cent étudiants de première année inscrits.

Cependant une nouvelle adjudication de travaux avait eu lieu et l'on s'occupa enfin d'achever le service de la Géologie et de commencer ceux de la Zoologie et de la Botanique, laissés complètement en souffrance au Palais Universitaire. La Géologie

fut définitivement installée à la fin de 1897. Le service de la Botanique fut livré quelques semaines plus tard.

Quant au service de la Zoologie, on a vu que presque toutes ses pièces du second étage lui avaient été enlevées ; sa grande galerie de collections avait été, pour plus de moitié, transformée en un laboratoire d'étudiants, qui lui était commun avec la Botanique. Dans ce qui restait, il fallut encore trouver un cabinet pour le maître de conférences et un petit atelier de montage. Il ne resta plus pour les collections qu'une des quatre grandes salles primitives et la moitié d'une autre plus petite. Elles furent aménagées avec les vitrines enlevées au Palais Universitaire et l'on ne put y placer que les objets d'un usage journalier pour l'enseignement. Tout le reste, soit plus des deux tiers, des collections est resté au Palais Universitaire. Ce fait rend difficile l'entretien et la surveillance de ce Musée, et provoque les réclamations des professeurs des autres Facultés qui attendent son départ pour s'installer dans ses locaux devenus libres.

Au milieu de ces embarras que nous ne faisons qu'indiquer, M. l'Ingénieur en chef Rousseau et M. le Doyen Lechartier poursuivaient leurs démarches ; elles aboutirent, en 1897, à la cession définitive du terrain de la cale de Viarmes. En vertu d'un décret du 3 avril 1897, ce terrain, long de 40 mètres, large de 39^{m},40, d'une surface de 1.580 mètres, est attribué à la Faculté des Sciences en vue d'agrandissements. Il est estimé 27 francs le mètre, sa valeur est donc de 42.660 francs.

Au commencement de 1898, la nouvelle série d'aménagements était terminée ; elle laissait la Faculté dans l'état où nous la trouvons aujourd'hui. Les pièces réservées aux services de la Mécanique et de l'Astronomie sont restées inachevées. Et pour que l'on ne m'accuse pas de ne voir que le côté utilitaire,

sacrifions aux grâces, et exprimons le vœu qu'une belle porte achève la décoration de la façade et remplace, à bref délai, les planches qui servent de clôture depuis bientôt dix ans au temple (néo-grec) de la Science.

Cette dernière série de travaux a coûté 86.000 francs.

II. — Projets d'Agrandissements.

Tel est l'état présent; il ne réalise pas encore tous nos vœux. La Faculté est propriétaire de 1.580 mètres de terrain contigu à sa façade Est ; elle compte les utiliser en construisant une annexe destinée à loger les enseignements spéciaux des étudiants du certificat des Sciences (P. C. N.); il s'y trouvera un grand amphithéâtre. C'est simplement la réalisation du plan primitif. Le transfert des salles de manipulations, dans ce bâtiment, laissera libre, au premier étage, les galeries de Zoologie et l'on pourra enfin y transporter les collections restant encore au Palais Universitaire. Les Facultés des Lettres, de Droit, la Bibliothèque universitaire pourront alors s'y installer, et entrer en possession de ces locaux qu'elles entrevoient depuis si longtemps comme une inabordable terre promise.

Je ne puis mieux terminer ce chapitre qu'en insérant le rapport de M. le Doyen Lechartier au Conseil général d'Ille-et-Vilaine; Les projets d'avenir et d'amélioration de la Faculté y sont si clairement exposés que le Conseil s'est laissé convaincre et a voté la subvention demandée.

Aux Membres du Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine.

MESSIEURS,

A la session d'août 1898, j'avais l'honneur de vous présenter une demande de subvention pour l'agrandissement de la Faculté des Sciences. Dans un rapport présenté au nom de la 1re Commission, M. de la Borderie, après avoir énuméré les subventions déjà votées par le Conseil général pour la reconstruction de la Faculté, concluait au rejet de la demande parce que son adoption forcerait le Département à avoir recours à l'emprunt, ce qu'il ne doit faire qu'en cas d'absolue nécessité. Les conclusions du rapport ont été votées par le Conseil dans sa séance du 25 août 1898.

Permettez-moi, Messieurs, d'insister de nouveau auprès de vous pour vous prier de revenir sur ce vote et de ne pas nous refuser votre concours dans des circonstances qui ont pour notre Faculté une importance de premier ordre.

Notre gratitude à l'égard du Conseil est à la hauteur des sacrifices qu'il a déjà consentis et nous avons la grande satisfaction d'avoir fait servir toutes les ressources dont nous avons été dotés à la prospérité de notre centre universitaire.

Si nous n'étions guidés par un devoir impérieux, nous serions heureux de jouir tranquillement des améliorations déjà réalisées, et, nous maintenant dans les limites d'une réserve facile, nous ne viendrions pas vous importuner de nouveau.

Lors de la reconstruction de la Faculté des Sciences, on avait prévu comme laboratoires, salles de collections, amphithéâtres, tout ce qui était alors indispensable à l'instruction des étudiants qu'elle devait recevoir et qui se composaient essentiellement de jeunes gens qui se destinaient au professorat. C'est une mission à laquelle notre Faculté s'est toujours consacrée, et, dans beaucoup de collèges de notre Académie, qu'ils appartiennent à l'Université ou à l'Enseignement libre, on trouve ses anciens élèves à la tête du personnel chargé de l'Enseignement scientifique.

Nous devons dire que nous avons ajouté aux cours de Licence des enseignements préparatoires à l'agrégation des Sciences physiques et nous étudions les moyens d'installer la préparation à l'agrégation des Sciences mathématiques. En perfectionnant tout ce qui peut servir à former de bons professeurs, nous croyons être utiles à la jeunesse bretonne.

Mais les Facultés des Sciences ont accepté une mission nouvelle, différente de la précédente et aussi importante pour les intérêts français. En étudiant le développement de l'industrie en Allemagne, on a constaté que sa prospérité était due surtout aux savants de divers ordres qui étaient sortis des laboratoires de ses Universités. On a compris qu'il était nécessaire de fournir à l'industrie française les mêmes avantages.

En 1894, lors de la création du Certificat des Sciences physiques, chimiques et naturelles, le rapporteur de la Commission disait : « En « même temps qu'il donnera aux futurs médecins une préparation « scientifique indispensable, il pourra la donner aussi à d'autres et « devenir ainsi le point de départ d'un enseignement technique utile à « notre industrie nationale... Il est impossible de méconnaître le rôle « de plus en plus grand que prend la science pure dans l'activité et le « travail de notre société : l'admirable développement de l'industrie « chimique dans un pays voisin, de l'industrie électrique dans tous les « pays, ont eu pour agents supérieurs ou subalternes des hommes qui « avaient suivi les cours des Universités ou qui sortaient d'Instituts « dirigés par des professeurs d'Université. »

Depuis six ans, nous avons développé progressivement l'enseignement des Sciences physiques, chimiques et naturelles, dans une voie essentiellement pratique, en dehors de toute préoccupation relative à la carrière du professorat. Les enseignements du Certificat des Sciences physiques, chimiques et naturelles, nos cours de *Chimie générale*, de *Chimie appliquée*, de *Physique appliquée*, constituent un ensemble complet qui permet à nos étudiants d'acquérir tout ce qui est nécessaire pour occuper une bonne place dans l'industrie, tout ce qui est utile pour suivre et mettre en pratique en agriculture les découvertes de la science.

Nos enseignements sont réglés de telle sorte que tout jeune homme intelligent peut venir dans notre Faculté commencer et poursuivre jusqu'à leur achèvement complet les études théoriques et pratiques nécessaires dans toutes les industries. Pour être admis dans nos laboratoires, il n'est pas nécessaire de posséder le diplôme de bachelier ; il suffira de posséder l'instruction que donne l'école primaire supérieure pour venir recevoir les mêmes enseignements que les étudiants bacheliers. A ceux qui ne seraient pas autorisés à prendre le diplôme de licencié, il sera possible de délivrer un diplôme d'université constatant leurs connaissances et leurs aptitudes.

Je sais qu'on peut objecter que l'industrie est peu développée dans notre département et que la majeure partie de sa population vit de l'agriculture ; mais le progrès agricole est intimement lié à la diffusion des connaissances que nous cherchons à propager.

Le département d'Illé-et-Vilaine possède des mines. Les compagnies qui les exploitent ne se contenteront pas à perpétuité d'extraire du minerai, sans le traiter, et de l'expédier dans les départements voisins qui s'enrichissent en transformant leurs matériaux constitutifs. Un progrès facile à réaliser peut fournir à bas prix l'acide sulfurique nécessaire à la fabrication des superphosphates et notre région pourrait, à ce point de vue, cesser d'être tributaire des départements de la Loire-Inférieure, de la Manche ou du Nord. La tannerie se transforme et met à contribution l'électricité et les extraits qui se fabriquent dans le département. Les industries du lait, du cidre, ont besoin d'hommes possédant des connaissances scientifiques et pratiques spéciales. La ville de Fougères doit sa prospérité à une industrie qui a su s'y implanter. Pourquoi d'autres industries ayant plus spécialement besoin de chimie et de physique ne seraient-elles pas créées sur d'autres points du département ? Le développement industriel est la conséquence immédiate du progrés de l'instruction scientifique qui seul le rend possible et le prépare.

Nous sommes persuadés que les Facultés des Sciences marchent dans une voie sérieusement utile et nous n'avons pas voulu rester en dehors du mouvement qui s'est produit dans toutes les Universités. Aussi, avant même d'avoir à notre disposition comme locaux tout ce

qui aurait été nécessaire dès le premier jour, nous n'avons pas hésité à détourner de leur affectation première les salles destinées aux collections et nous les avons transformées en laboratoires ; nous avons utilisé dans le même but des greniers. Nos enseignements sont créés et sont prospères ; mais nous sommes dans une situation qui ne saurait se prolonger. Les laboratoires de Chimie, destinés aux étudiants du Certificat des Sciences physiques, chimiques et naturelles, sont trop petits. Cet état de choses a des inconvénients graves. Un amphithéâtre nous fait défaut pour la régularisation du service des cours. Les collections que l'on a laissées dans les galeries du Palais Universitaire ne peuvent rester indéfiniment en dehors des bâtiments où se donne l'enseignement.

La Physique appliquée n'a pas encore de laboratoire.

Depuis 1893, notre Faculté a dû chaque année faire face à des obligations nouvelles et, dès cette époque, nous avons constaté que les bâtiments qui lui étaient affectés se trouvaient complètement insuffisants. Aussi, lorsqu'il a été question de combler la cale de Viarmes, nous avons obtenu de l'État cession d'une superficie de 1.580 mètres carrés formant un rectangle ayant même largeur que la Faculté et s'étendant jusqu'à 40 mètres de sa façade Est. Le terrain a été remis à la Faculté à la date du 10 juin 1897.

Le Conseil de l'Université de Rennes, reconnaissant la nécessité d'agrandir la Faculté des Sciences, a décidé d'y contribuer dans la mesure de ses ressources et il a voté sur ses recettes annuelles, à partir de 1898, une subvention de 5.000 francs qui sera continuée pendant dix années.

Le Conseil a mis pour condition que la Ville et le Département fourniraient le reste de la dépense.

L'État, en abandonnant aux Universités les recettes qu'elles encaissent actuellement, a cessé d'alimenter les crédits extraordinaires qui étaient consacrés antérieurement aux agrandissements des Facultés ; cependant, nous avons la promesse qu'une allocation nous serait accordée et nous avons des raisons de penser qu'elle ne sera pas inférieure à 15.000 francs. Je l'inscris avec d'autant plus de satisfaction que cette promesse est la preuve de l'intérêt que M. le Directeur de l'Enseignement supérieur porte à la réalisation de nos projets.

[illegible] Rennes [illegible] comprendre [illegible] consacrer à l'agran[illegible] de la Faculté [illegible] sommes qui restent disponibles sur l'[illegible] [illegible] construction et à son aménag[illegible] [illegible] francs.

[illegible] nous avons réduit le plus possible nos [illegible] [illegible]

La Ville [illegible] possible pour nous permettre d'[illegible] [illegible] mais ses ressources sont très limitées et nous ne [illegible] pas les demandes [illegible] en dehors de ceux [illegible] consentis.

[illegible] indispensable et [illegible] [illegible] la mesure d'une [illegible] [illegible] accès.

Nous ne pouvons [illegible] le montant de [illegible] demande de M. le M[illegible] M. Le Ray, archi[illegible] de la Ville, [illegible] question de la construction d'une annexe [illegible] de Vannes. Il y avait à considérer les trois [illegible]

A [illegible]

[illegible] maçonnerie et à la charpente et couverture ;

[illegible] plâtrerie et aménagement des Labo[illegible]

[illegible] par la Faculté et représente, [illegible] de 42 000 francs ; le [illegible]

[illegible]

[illegible] des Laboratoires représente [illegible]

[illegible] pour les Laboratoires déjà [illegible] à cet article, l'élèvement [illegible] par l'allocation de l'Univer[illegible] [illegible] 15 000 francs.

[illegible] la maçonnerie et la [illegible] de locaux, laboratoires



LECHARTIER

D'après une Photogr

et amphithéâtres, ayant une superficie de 830 mètres carrés. Construira-t-on un simple rez-de-chaussée sur le pourtour du terrain qui nous est acquis, ou élèvera-t-on un bâtiment avec premier étage, parallèle à la façade Est actuelle et séparé de cette façade par une cour intérieure? Ces questions ne sont pas résolues; on choisira la solution la plus économique, tout en cherchant à faire quelque chose qui soit en harmonie avec les bâtiments actuels. Or, les fondations devront être établies dans des terres rapportées, et d'après le prix de revient des constructions établies pour l'École de Médecine, M. l'Architecte estime que la dépense atteindra 90.000 à 100.000 francs. Une subvention de 25.000 francs venant s'ajouter au reliquat actuel, 56.000 francs, donnerait le moyen d'arriver à une solution en laissant à la Ville le complément nécessaire et la dépense provenant des aléas.

Nous avons désiré fournir au Conseil général un exposé complet de la situation. Il peut juger que la solution de la question qui est si importante pour nous et pour le Département est entre ses mains; la subvention que nous demandons complètera un ensemble de ressources acquises et permettra de réaliser des projets dont nous poursuivons pas à pas l'exécution depuis six années.

Un refus frapperait de stérilité tous nos efforts antérieurs et rendrait inutilisables les ressources que nous avons acquises et celles que nous nous sommes créées par les économies réalisées.

Le Conseil général, nous l'espérons, ne nous refusera pas le moyen d'effectuer les agrandissements qui nous sont nécessaires pour nous permettre de nous consacrer utilement à l'œuvre d'enseignement théorique et pratique que nous avons acceptée dans l'intérêt de la région.

Lors de la session qui doit s'ouvrir prochainement, je resterai à la disposition des Commissions du Conseil pour leur donner tous les renseignements complémentaires dont elles pourraient avoir besoin.

Veuillez agréer, Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

G. LECHARTIER.

J'ai tenu à donner, in-extenso, le rap[illegible]
Lechartier, parce qu'il expo[illegible] [illegible]ment les
et les moyens dont elle disp[illegible] [illegible]oser les [illegible]

Le Conseil général d'Ille-et-V[illegible] dans [illegible]
s'est si bien rendu compte de l'i[illegible]rtance de
qu'il n'a pas hésité à accorder les [illegible]

Actuellement, après ce vote, la [illegible]té des
des sommes suivantes : 1° 25.000 f[illegible] [illegible]
général ; 2° 56.000 francs, reliquat [illegible]
dépensés ; 3° 50.000 francs provenant des fond[illegible]
Au total 131.000 francs, auxquels viendra [illegible]
subvention du Ministère.

C'est avec ces ressources que va être constru[illegible]
de Viarmes, l'annexe qui doit permettre à la Fa[illegible]
convenablement ses nouveaux services et d'aband[illegible]
qu'elle occupe encore dans le Palais Universitai[illegible]

Ce chapitre a un épilogue.

Au commencement du mois de mars 1900, M. [illegible]
Liard est revenu à Rennes. Après avoir visité les
services, après s'être entendu avec les autorités munic[illegible]
a réuni le Conseil de l'Université.

Cette séance constitue une date importante dans l'histo[illegible]
la Faculté des Sciences. La subvention de 50.000 francs v[illegible]
par le Conseil de l'Université de Rennes pour son agrandissem[illegible]
devait être versée en dix annuités de 5.000 francs chacun[illegible]
Pour éviter les difficultés d'un emprunt et hâter les travaux, le Conseil décida d'utiliser une partie de ses réserves pour compléter les annuités déjà acquises et opérer, en une seule fois, le versement intégral de la subvention.



LA NOUVELLE FACULTÉ DES SCIENCES — FAÇADE PRINCIPALE SUR LA PLACE PASTEUR

Vue prise du Palais Universitaire.

Notre Université, libérée de cet engagement, pourra reconstituer son fonds de réserve et travailler à de nouvelles améliorations.

La Faculté des Sciences a, de plus, accepté de donner temporairement l'hospitalité à l'enseignement de la Géographie physique qui vient d'être créé à la Faculté des Lettres. Elle demande même que ces cours, qui ont pour base les Sciences physiques et naturelles, lui soient, comme ils le sont à Paris, définitivement rattachés.

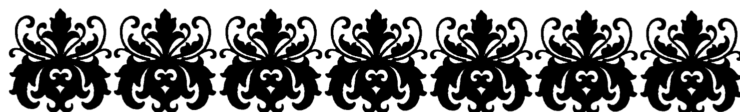
M. Liard, enfin, a consulté le Conseil sur un projet de réunion des deux Bibliothèques, Universitaire et Municipale, qui seraient juxtaposées dans la portion du Palais du Commerce dont la construction est imminente. Le Conseil de l'Université s'est montré favorable à ce projet qui, depuis, après une demande formulée par M. le Maire de Rennes, a été accepté à l'unanimité.

Il résulte de ces diverses combinaisons que, dans un avenir prochain, le départ de la Bibliothèque Universitaire, du Musée de Zoologie et des derniers services de l'École de Médecine, permettra de doter les Facultés de Droit et des Lettres de divers locaux qui leur font encore défaut, notamment pour installer convenablement une belle collection de moulages dont l'entassement actuel empêche de tirer tout le parti désirable. Le Conseil de l'Université y gagne aussi une salle de réunion, et la Ville de Rennes pourra en même temps agrandir ses Musées, et mettre sous les yeux du public ses admirables richesses artistiques, encore trop peu connues.

Comme on le voit, bien des modifications, et des plus importantes, sont décidées, et même en voie d'exécution, non seulement dans ce vieux Palais Universitaire dont nous avons suivi la création laborieuse et exposé les remaniements multiples,

mais aussi dans cette nouvelle Faculté des Sciences qui, se développant plus vite qu'on ne l'avait supposé, est, au bout de quelques années, dans la nécessité de rompre la belle prison de pierre où l'on croyait l'avoir logée confortablement pour un siècle !





CHAPITRE VI

État actuel des Services de la Faculté.

Le bâtiment de la Faculté des Sciences est un rectangle de 71 mètres de long sur 40 de large; sa façade principale, orientée à l'Ouest, forme un des côtés de la place Pasteur; elle a deux étages et des combles importants actuellement inutilisés. La façade en bordure du quai n'a qu'un étage, mais des laboratoires sont installés sous un toit surélevé du côté des cours intérieures. La façade Est, sur la place de Viarmes, a un étage avec combles; enfin le corps de bâtiment qui longe la rue Kléber n'a qu'un rez-de-chaussée avec toit surélevé abritant des services accessoires. Les quatre angles sont formés par des pavillons légèrement saillants et plus élevés que le reste de l'édifice. La frise, le fronton, les colonnes de la façade principale sont de style grec. Sur les bâtiments bordant le quai sont sculptés, en médaillons, les portraits de Cuvier, Claude Bernard, Ampère, Fresnel, Descartes, Cauchy, Lavoisier, Dumas.

La construction est en pierre blanche supportée par un soubassement de deux mètres en granit bleu.

Nous allons examiner sommairement la distribution de cet édifice, et la façon dont les différents services y sont installés.

Les vues et les plans des trois étages, que l'on peut consulter ici, me dispenseront d'entrer dans les détails d'organisation des laboratoires.

A) *Service général.*

En entrant par le portail principal de la place Pasteur, on trouve d'abord un vestibule à colonnes d'où part le grand escalier qui mène aux étages supérieurs. En face, une galerie vitrée, contournant la première cour intérieure, dessert les services du rez-de-chaussée et conduit à une seconde cour carrée et aux laboratoires de la Chimie qui en occupent le fond. Entre ces deux cours, un bâtiment bas renferme les deux amphithéâtres principaux, destinés aux cours de Physique et de Chimie. La salle du Conseil de la Faculté occupe le pavillon Nord-Ouest; elle communique avec le cabinet du Doyen auquel fait suite le Secrétariat.

Tout le rez-de-chaussée de la Faculté est chauffé par une canalisation de vapeur à basse pression; les chaudières sont situées sous les laboratoires de Chimie et sous l'amphithéâtre de Physique.

B) *Service des Mathématiques.*

Ce service se compose d'un amphithéâtre situé au rez-de-chaussée, sur la rue Kléber; il peut contenir une trentaine d'auditeurs; en outre, chacun des deux Professeurs a un cabinet de travail à droite et à gauche de cette salle de cours. Au second étage des pavillons du Sud-Est et du Nord-Est, une salle est

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

réservée pour l'organisation future des services de l'Astronomie et une autre pour la Mécanique.

Le personnel se compose de deux Professeurs, l'un de Mathématiques pures, l'autre de Mathématiques appliquées et d'un Maître de conférences chargé spécialement du cours d'Astronomie.

c) *Service de la Physique.*

Ce service occupe une grande partie du bâtiment qui longe le quai de la Vilaine ; quelques pièces s'éclairent sur la place Pasteur.

Au rez-de-chaussée se trouvent le cabinet et le laboratoire du Professeur, dans le pavillon Sud-Ouest, ainsi que le cabinet du Maître de conférences. Deux salles de recherches précèdent un grand dépôt d'instruments, entièrement entouré d'armoires, avec balcon à mi-hauteur. Une autre grande salle sert aux manipulations des étudiants; elle est accompagnée de trois plus petites : l'une pour les préparateurs, l'autre pour les balances, la dernière pour le garçon.

Un grand hangar vitré occupe tout le côté Sud de la cour ; il sert d'atelier d'ajustage et de réparation pour le mécanicien, qui se trouve ainsi à proximité des machines électriques et du moteur à gaz qu'il est chargé de conduire. Le bâtiment vitré de la première cour abrite une dynamo de 8.000 watts, 40 accumulateurs Tudor de grand modèle et un moteur Grossley de 16 chevaux. Un four électrique y est également installé.

Les cours ont lieu dans un amphithéâtre, malheureusement un peu petit, attenant au laboratoire.

Au second étage se trouvent, dans les combles du bâtiment en bordure du quai, trois salles de manipulations pour les étu-

diants (P. C. N.). Elles sont largement éclairées au Nord et très bien organisées pour cet enseignement spécial qui a ses instruments particuliers. Un atelier de photographie y est annexé. Enfin plusieurs pièces des sous-sols sont aménagées en laboratoires et pour divers services accessoires de la physique.

La collection d'instruments, très réduite à l'origine, s'est peu à peu accrue, principalement sous la direction du professeur Gripon. Sur le millier d'instruments qu'elle renferme, quelques-uns sont remarquables par leur précision et leur valeur. Parmi eux on peut citer spécialement :

I. — Une boussole magnétique à cercles divisés de Brünner, la plus parfaite des Universités des départements.

II. — Un galvanomètre de Thomson et trois ampèremètres de Hartmann.

III. — Un électro-aimant à champ intense construit par M. Weiss pendant son séjour comme Maître de conférences à la Faculté.

IV. — Un électromètre de Cuné et un appareil piézo-électrique du même auteur.

V. — Un goniomètre à cercle divisé de Brünner, instrument très rare.

VI. — Des nicols de grande dimension et de grande pureté.

VII. — Des appareils d'interférence très soigneusement construits.

Plusieurs de ces instruments, en raison de leur précision et de leur rareté, ont été souvent prêtés à différentes Universités françaises qui nous les ont demandés pour des recherches importantes.

PLAN DU PREMIER ÉTAGE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

Le personnel se compose d'un Professeur, d'un Maître de conférences, d'un Chef de travaux, d'un Préparateur, d'un Aide-préparateur, d'un mécanicien et de deux garçons de laboratoire.

Une large part est faite dans l'enseignement aux applications de la Physique.

Les crédits affectés en 1899 à ce service sont les suivants :

Collections : 2.890 francs; en outre 600 francs ont été payés par l'Université pour achat d'instruments. — Frais de cours : 3.493 francs. — Frais de travaux pratiques : 1.275 francs.

Commission météorologique d'Ille-et-Vilaine. — Au laboratoire de Physique est annexé le service des observations météorologiques du Département.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que ce service fonctionne sans interruption à la Faculté des Sciences depuis près de soixante ans. Primitivement, M. Morren relevait lui-même les observations journalières, ce qui exigeait autrefois une très grande assiduité, car les instruments enregistreurs n'existaient pas alors. Les tables ainsi construites et qui, dès 1848, comprenaient plus de 10.000 nombres, étaient tout d'abord destinées aux recherches personnelles de M. Morren.

A cette époque l'on songea à organiser un service officiel d'observations météorologiques ; j'ai trouvé dans les archives de la Faculté la curieuse lettre que l'on va lire, et qui peut être considérée comme le point de départ de cette importante institution, étroitement rattachée à notre Faculté.

(*Archives de la Faculté.* — Dossier 10, 1848.)

PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 4 avril 1848.

CITOYEN,

J'apprends que vous vous êtes livré depuis l'année 1841 à des observations météorologiques qui se rattachent à la température de cette ville.

Si vous jugiez qu'elles pussent être utiles à la statistique générale du Royaume *(sic)*, je vous prierais de me les envoyer, pour y être insérées par extrait ou en totalité.

Salut et fraternité.

Pour le Commissaire du Gouvernement dans le Département d'Ille-et-Vilaine,
Le Conseiller de Préfecture délégué,
GUYON (?)

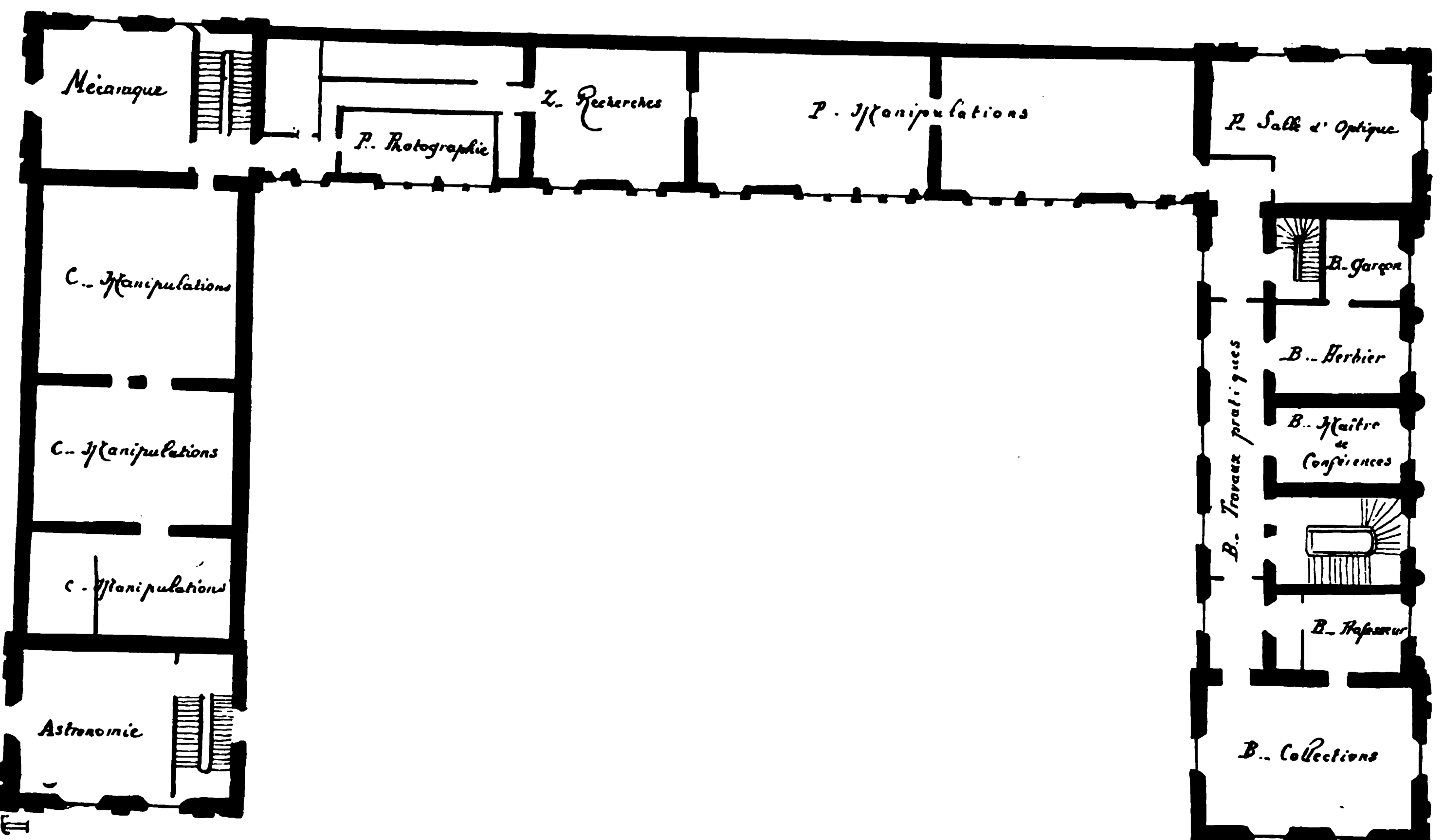
Au Citoyen Morren, Professeur de Physique à Rennes.

Depuis cette époque les relevés sont faits plusieurs fois par jour au laboratoire de Physique.

Aux observations enregistrées journellement à la Faculté viennent s'ajouter celles que recueillent, sur plusieurs points du département, les divers membres de la Commission. Elles sont toutes collationnées et coordonnées au laboratoire de Physique et publiées, sous les auspices du Conseil général, dans un Bulletin annuel par la Commission météorologique dont le siège est à la Faculté des Sciences.

D) *Service de la Chimie.*

Le service de la Chimie se compose de plusieurs parties bien distinctes. D'abord celle qui est affectée à l'enseignement pro-



PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

prement dit : préparation des cours, manipulations des élèves, laboratoires de recherches particulières du personnel enseignant. Ensuite, un laboratoire de Chimie agricole, la Station agronomique, dépendant du Ministère de l'Agriculture, annexé à la Faculté des Sciences et subventionné par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Enfin, un laboratoire Municipal d'analyses, plus spécialement affecté aux expertises de comestibles. Ces trois parties du service de la Chimie ont leur personnel, leur budget, leurs locaux distincts, sous la direction du Professeur de la Faculté. Nous allons indiquer rapidement leurs attributions.

1° Le laboratoire *de la Faculté* comprend diverses pièces situées en plusieurs points du bâtiment. Au rez-de-chaussée, sur le quai, est installée une grande salle de manipulations pour les étudiants candidats aux divers certificats de Licence. Dans le pavillon Sud-Est se trouve une salle de travail avec cabinet de balances pour un des Maîtres de conférences. Une pièce située à côté, où les garçons font les lavages et les grosses manipulations, les distillations, etc., précède un dépôt de verrerie. Dans cette même partie du laboratoire de Chimie est une importante collection de produits chimiques purs, dont beaucoup sont très rares et fort beaux. Un bon nombre d'entre eux ont été obtenus pour la première fois par M. Malaguti et sont ainsi des pièces historiques.

Le laboratoire particulier du Professeur vient ensuite; il donne sur la cour intérieure et sur la cale de Viarmes. Il est augmenté de deux petites pièces qui servent, l'une de cabinet de travail, l'autre de salle de balances. Dans la partie de la Faculté qui donne sur la rue Kléber, deux petites pièces sont réservées au second Maître de conférences. Le grand amphithéâtre est affecté au service de la Chimie; on peut lui reprocher d'être un peu trop petit.

Les combles de l'aile Est, compris entre les deux pavillons, ont été aménagés en un vaste laboratoire de manipulations pour soixante étudiants de première année (P. C. N.). Bien que les trois travées qui le composent communiquent assez largement, la surveillance des élèves, qui, à la Chimie plus qu'ailleurs, est indispensable, s'exerce difficilement; les élèves sont trop près les uns des autres pour pouvoir commodément installer leurs appareils ; le plafond est trop bas, le cube d'air trop faible. Un cabinet spécial est réservé dans cette partie du service au troisième Maître de conférences qui fait fonction de Chef des travaux de Chimie.

L'annexe vaste et aérée qui va être construite sur la cale de Viarmes et qui renfermera toute la partie du service de la Chimie réservée aux étudiants de première année, fera disparaître ces défectuosités, et supprimera tous ces inconvénients. Un laboratoire spécial de Chimie appliquée sera organisé dans ces salles du second étage.

La Chimie possède encore des sous-sols importants qui servent de magasins, de cabinet de photographie, de salles pour les analyses de Médecine légale, etc.

Une serre, au premier étage, et un grand hangar couvert avec une grande galerie vitrée dans la cour intérieure, servent à la préparation des cours et aux manipulations qui encombreraient trop les laboratoires ou endommageraient les instruments.

Tout le service est éclairé à l'électricité, chauffé à la vapeur, abondamment pourvu de prises de gaz, d'eau, d'air comprimé, de trompes à vide ; en un mot tous les plus récents perfectionnements de la Chimie moderne y ont été réalisés.

Le personnel du laboratoire de Chimie comprend : un Professeur, trois Maîtres de conférences, qui se partagent l'ensei-

gnement de première année, de Licence et d'Agrégation, la Chimie générale et la Chimie appliquée; l'un d'eux remplit de plus les fonctions de Chef des travaux. Il y a en outre deux Préparateurs pour le laboratoire d'enseignement.

Les allocations ont été pour l'exercice 1899 :

Collections : 1.490 francs. — Frais de cours : 5.293 francs. — Travaux pratiques : 3.650 francs.

2° *La Station agronomique* constitue un des services les plus importants, et peut-être même le plus actif, de notre Université. Cette station a été créée en 1878 par le Ministère d'Agriculture. Cette création avait été préparée par les travaux de Chimie agricole effectués par Malaguti dans le laboratoire de Chimie de la Faculté, et par le cours de Chimie appliquée à l'agriculture qu'il avait ouvert en 1851.

Depuis 1866, M. Lechartier a continué l'enseignement de Chimie agricole inauguré par son prédécesseur, et dirigé ses recherches et ses travaux du côté de cette application de la Chimie.

La Station possède un champ d'expériences enclavé dans le domaine de l'École pratique d'agriculture des Trois-Croix.

Pour donner une idée de l'activité qui y règne, il suffira de dire que depuis vingt-et-un ans les analyses agricoles de toutes sortes, et sans y comprendre celles qui ont été faites dans un but exclusivement scientifique, s'élèvent au nombre de 10.199.

La Station dispose :

1° D'un laboratoire spécialement affecté au service des analyses d'engrais, de terres et autres matières qui intéressent l'agriculture;

2° D'un lavoir et d'une salle de balances;

3° D'une serre, d'un grenier, de sous-sols très bien éclairés;

4° D'une cour qui lui est commune avec le service de la Chimie de la Faculté.

Les laboratoires possèdent tous les instruments et appareils nécessaires aux travaux analytiques et aux recherches de Chimie agricole. Ils ont à leur disposition l'électricité, le gaz et l'eau sous forte pression permettant de mettre en mouvement turbines, trompes à vide et à soufflerie.

Ils ont été installés avec paillasses, cheminées d'évaporation, étuves, tables et armoires en vue du service auquel ils sont destinés.

Enfin, la Station étant annexée à la Faculté, le Directeur trouve dans les laboratoires de Chimie, où il a son laboratoire particulier, tout le concours dont il peut avoir besoin pour ses travaux personnels.

Les allocations du Ministère de l'Agriculture et du Département d'Ille-et-Vilaine s'élèvent ensemble à 5.200 francs. Sur cette somme doivent être pris le traitement d'un chimiste adjoint et celui d'un garçon, les frais d'entretien du champ d'expériences et les dépenses nécessaires au fonctionnement du laboratoire.

3° Le *Laboratoire municipal* d'analyses est situé sur la rue Kléber ; il occupe deux pièces un peu étroites.

Dans ce service s'effectue chaque année une quantité considérable d'analyses de toutes sortes, principalement de produits alimentaires, vins, beurres, lait, cidre, etc., etc., prélevés chez les commerçants par l'autorité municipale.

Ce laboratoire spécial, également placé sous la direction du Professeur de la Faculté, est conduit par un chimiste dont le Professeur contrôle les opérations.

E) *Service de la Zoologie.*

Le service de la Zoologie est encore incomplètement installé dans la nouvelle Faculté; la plus grande partie des collections est restée à l'ancien Palais Universitaire. Le laboratoire est presque tout entier au premier étage, en façade sur le quai et sur la place Pasteur. Il comprend un cabinet de travail pour le Professeur dans le pavillon Nord-Ouest; un dépôt d'instruments et de réactifs; une pièce servant à la fois de laboratoire aux préparateurs et de bibliothèque; une pièce pour le Chef des travaux; un laboratoire de photographie; un amphithéâtre dans le pavillon Sud-Ouest. Sur le quai, deux grandes salles, communiquant largement, servent aux travaux pratiques de Zoologie et de Botanique et peuvent contenir soixante élèves, ayant chacun une table séparée et un casier pour ranger leurs instruments, loupes, microscopes, outils à dissection variés, fournis par la Faculté. Deux autres salles, semblables primitivement, ont été, l'une aménagée pour les collections d'objets servant journellement aux cours, l'autre coupée en deux parties pour faire un laboratoire au Maître de conférences; ce qui en est resté contient les modèles pour les cours et travaux.

Au second étage, la Zoologie ne possède plus de son ancien service de Micrographie qu'une pièce qui sert pour les recherches.

Au rez-de-chaussée, dans la première cour, un aquarium est installé dans une annexe vitrée; il contient un bassin de grande capacité et sert de dépôt d'animaux en même temps que de salle d'expériences. Un petit atelier de montage est organisé à proximité du Musée.

Les collections de Zoologie et d'Anatomie comparée sont fort belles. Elles ont été commencées en 1841, à l'époque de l'instal-

lation de la Faculté, par un don du Muséum, peu important il est vrai, auquel vint s'ajouter une série d'objets donnés par la Ville. Ce Musée s'accrut peu jusqu'en 1870, faute de crédits et de place pour le loger. A partir des agrandissements de 1876 et sous l'impulsion de M. Sirodot, il prit un grand développement. On y remarque une très belle série de squelettes, des Oiseaux en assez grand nombre, provenant pour une grande part de dons particuliers, une belle collection de Conchyliologie, etc. Il faut citer aussi quelques beaux instruments de Micrographie, Photographie, Microphotographie ; environ soixante microscopes d'élèves. Enfin une belle série de planches murales pour l'enseignement exécutées par les Préparateurs MM. Bézier, Colleu et Bondouy.

La salle de cours et celle des travaux pratiques sont éclairées à l'électricité, et tout le service est abondamment pourvu de prises d'eau et de gaz nécessaires aux recherches et aux manipulations.

La construction de l'annexe de la Faculté sur la place de Viarmes, permettra de faire rentrer les collections de Zoologie dans les galeries qui leur étaient primitivement destinées et qui servent actuellement pour les travaux pratiques d'Histoire naturelle.

Le personnel comprend un Professeur, un Maître de conférences, un Chef de travaux de Zoologie chargé en même temps des travaux de Botanique, deux Préparateurs, un garçon de laboratoire. Un second garçon est chargé spécialement du soin des collections; il est rétribué sur un crédit de 600 francs payé par la Ville pour l'entretien du Musée Zoologique.

Les crédits de ce service se sont élevés en 1899 aux chiffres suivants :

Collections : 2.490 francs. — Frais de cours : 3.547 francs. — Travaux pratiques : 1.500 francs.

F) *Service de la Botanique.*

La partie principale de ce service est située au second étage du bâtiment en façade sur la place Pasteur. Dans le pavillon Nord-Ouest une grande pièce entourée d'armoires vitrées et pourvue de meubles isolés contient une très belle collection de plantes fossiles. Le cabinet du Professeur communique avec ce Musée. Le Maître de conférences a un laboratoire auquel fait suite une pièce garnie d'armoires contenant les herbiers; une autre est destinée au garçon. Le corridor longeant tout ce service sur la cour intérieure, a été aménagé en salle de manipulations pour les élèves de Licence. Les cours ont lieu dans le petit amphithéâtre du premier étage, commun avec le service de la Zoologie; à côté se trouve une serre; une pièce pour le préparateur y est annexée.

Les collections se composent de plantes fossiles et d'herbiers recueillis principalement par Dujardin et Pontallié, ou achetés à diverses époques. On y remarque notamment : herbier général, 20.000 plantes; herbier Degland, 1.200; herbier Gallée, 1.320; divers, environ 4.000.

Le personnel comprend : un Professeur, un Maître de conférences, deux Préparateurs, un garçon. Le Chef des travaux de Zoologie dirige en outre les manipulations des étudiants (P. C. N.).

Les crédits affectés en 1899 à ce service ont été :

Collections : 990 francs. — Frais de cours : 1.699 francs. — Travaux pratiques : 1.045 francs. De plus, la Faculté contribue annuellement pour une somme de 1.000 francs à l'entretien du jardin botanique municipal.

G) *Service de la Géologie et de la Minéralogie.*

Les locaux affectés au service de la Géologie et de la Minéralogie occupent tout le premier étage du bâtiment Est, sur la place de Viarmes. Ils se composent, dans le pavillon Sud-Est, d'un cabinet pour le Professeur, avec salle de photographie ; à côté se trouve un laboratoire de Minéralogie. A l'autre extrémité, dans le pavillon Nord-Est, un amphithéâtre, exclusivement réservé au service de la Géologie, sert aux cours, conférences et examens ; il est en outre organisé de façon à pouvoir être utilisé en même temps aux travaux pratiques de Minéralogie. Tout le reste du service, qui est intercalé entre le laboratoire du Professeur et l'amphithéâtre, est affecté aux collections de roches et de fossiles réparties dans trois salles, entourées complètement de belles vitrines surmontant de nombreux meubles à tiroirs. Une longue galerie, dite galerie de Limur, longeant les pièces précédentes, et meublée de la même façon, occupe tout le côté Est de la cour intérieure. Le Préparateur a un laboratoire dans le bâtiment en bordure de la rue Kléber, où se trouvent également l'atelier du garçon et des pièces de débarras.

Les collections géologiques et minéralogiques ont été d'abord constituées par le premier fonds envoyé par le Muséum en 1841 et par les échantillons que la Ville avait cédés à la même époque à la Faculté ; Durocher et Massieu, faute de local, ne purent que peu augmenter cette collection ; il est juste, d'ailleurs, de rappeler que de 1852 à 1870 la Faculté tout entière ne disposait que de *350 francs pour ses collections et sa bibliothèque*. Vers 1880, on fit l'acquisition de la collection Sacher ; en 1897, les collections paléontologiques et ethnographiques recueillies au Mont-



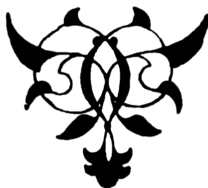
LA NOUVELLE FACULTÉ DES SCIENCES — FAÇADE EST SUR LA PLACE DE VIARMES

Dol par M. Sirodot ont été transférées du service de la Zoologie à celui de la Géologie; le Professeur actuel a notablement accru par des achats et par les échantillons recueillis dans ses voyages, la collection géologique et paléontologique; enfin, tout récemment, M. le comte de Limur, savant minéralogiste de Vannes, vient de faire don à la Faculté de sa riche collection de minéraux du Morbihan, dont plusieurs échantillons ont été figurés dans le beau Musée de Minéralogie de la France et des Colonies, publié par le savant professeur du Muséum, M. Lacroix. La collection de Limur a été installée dans une galerie spéciale qui porte maintenant ce nom.

Le personnel du laboratoire comprend : un Professeur, un Préparateur et un garçon. Le Préparateur remplit les fonctions de Chef des travaux, et fait, de plus, une leçon de Paléontologie. Une conférence supplémentaire de Cristallographie et de Pétrographie est faite par le Professeur.

Les crédits affectés à ce service en 1899 se sont élevés aux chiffres suivants :

Collections : 1.990 francs. — Frais de cours : 1.621 francs. — Travaux pratiques : 430 francs.





CHAPITRE VII

Statistique.

I. — Budget de la Faculté.

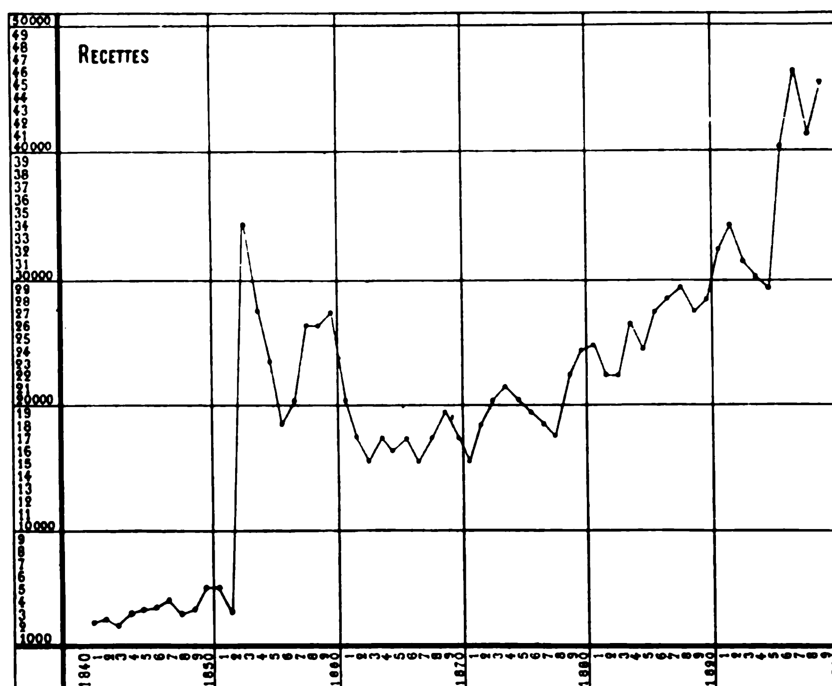
Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur ce chapitre que j'ai résumé en des graphiques construits au moyen des chiffres relevés dans les comptes d'administration des Doyens depuis soixante ans; il suffira d'y jeter un coup d'œil pour se rendre compte des variations subies par le budget de la Faculté; les dates correspondantes expliqueront souvent, par les événements politiques accomplis, les différences de chiffres souvent considérables.

A) *Recettes.*

Sous cette dénomination j'entends les produits universitaires : inscriptions, droits d'examens, recettes de laboratoires et de travaux pratiques, enfin revenus des dons, legs et sommes appartenant en propre à la Faculté. Ces derniers revenus ne sont encore,

malheureusement, qu'à l'état d'espérances. Souhaitons que, quand on nous connaîtra mieux, ces espérances se réalisent.

Le graphique ci-dessous exprime les totaux annuels de ces



GRAPHIQUE DES RECETTES DE 1841 A 1900

recettes; leurs variations sont principalement dues aux modifications successives du baccalauréat.

De 1840 à 1852, les sommes perçues pour droit d'inscriptions des étudiants sont très faibles; elles atteignent rarement 200 francs. De même le nombre des candidats au baccalauréat est très réduit: cinquante-six seulement pour 1852. Mais brusquement, en 1853,

un changement de régime scolaire porte ce nombre à six cent quarante, aussi les recettes passent-elles immédiatement de 3.000 à 34.000 francs. Puis, en quatre ans, elles redescendent progressivement à 18.000 francs.

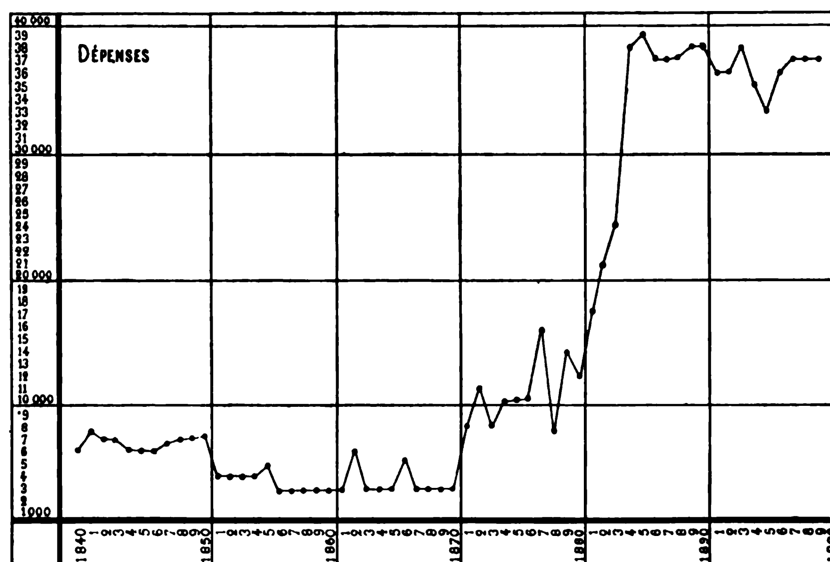
A partir de 1856, elles se rapprochent lentement de 30.000 francs, somme qu'elles ne dépassent qu'en 1891. Mais en 1894 l'institution du Certificat, dit P. C. N., dont les droits sont assez élevés, et, un peu plus tard, celle des certificats d'études supérieures, viennent simultanément augmenter les recettes qui, en 1897, atteignent leur maximum, 46.000 francs.

A dater du 1er janvier 1898, le mode de perception des droits universitaires est modifié à la suite de la création des Universités. L'État, au lieu d'encaisser toutes les sommes versées à la caisse universitaire, ne garde plus que les droits d'examens et laisse à l'Université les recettes provenant des inscriptions et des travaux pratiques. En 1899, les produits de la Faculté des Sciences se sont élevés à 45.805 francs, dont 17.565 francs sont entrés dans la caisse de l'Université ; le reste, 28.240 francs, étant perçu par l'État.

B) *Dépenses.*

Sous cette rubrique sont comprises les sommes qui sont versées par l'État, et, depuis quelques années, également par l'Université, pour les collections, les cours et les travaux pratiques. La Faculté des Sciences les emploie à accroître ses collections et acheter les appareils nécessaires aux recherches et aux manipulations. Les frais de bibliothèque, anciennement compris dans ces sommes, n'en font plus partie depuis longtemps et ne figurent pas ici.

De 1840 à 1850, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, le total s'élève régulièrement à 6.000 francs, chiffre qui, de temps à autre, est augmenté d'une petite subvention extraordinaire. La moitié de cette somme va aux laboratoires, l'autre moitié se partage entre les collections et la bibliothèque.



GRAPHIQUE DES DÉPENSES MATÉRIELLES DE 1840 A 1900

A partir de 1851 jusqu'en 1870, l'allocation aux laboratoires se maintient presque seule tout en diminuant un peu tous les ans; quant à la section des collections, elle reste pendant dix-huit ans à 350 francs. Deux fois seulement, en 1862 et en 1866, une allocation supplémentaire de 2 à 3.000 francs fut attribuée à la Faculté.

A dater de 1871, les crédits augmentent rapidement en raison

du développement de la Faculté. Le maximum est atteint en 1885 ; ils s'élèvent alors à 39.000 francs. Depuis cette date, le total ne varie plus guère et oscille autour de 37.000 francs. En 1899, il est de 37.767 francs.

c) *Traitement du personnel.*

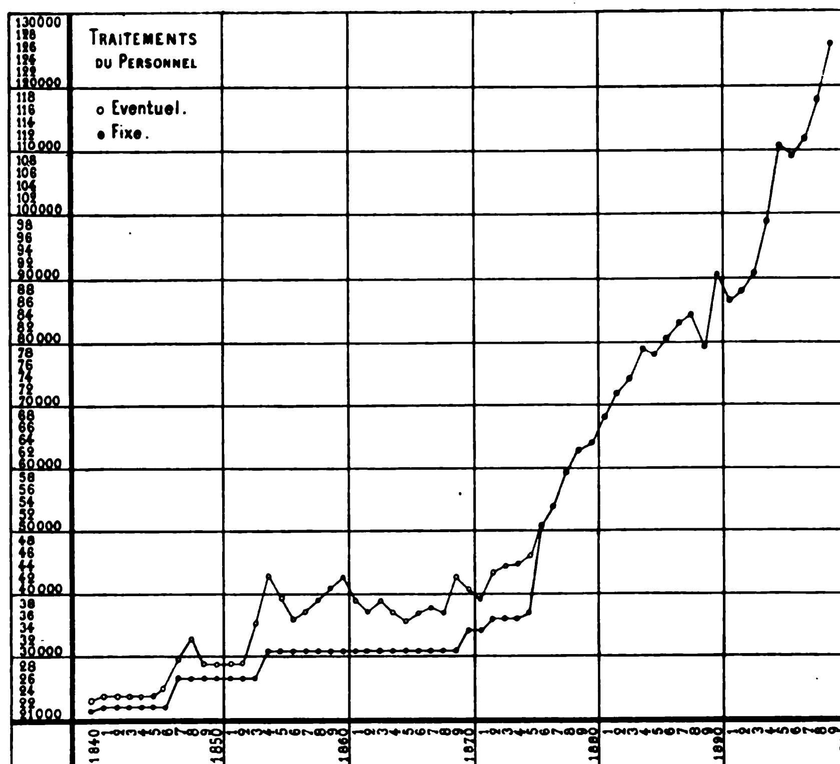
Jusqu'en 1876, les traitements des fonctionnaires de la Faculté se composaient d'un traitement fixe (4.000 francs pour les titulaires, 2.000 francs pour les chargés de cours), et d'un traitement éventuel variant avec le nombre des candidats aux examens.

De 1840 à 1846, le Doyen, les Professeurs, un Préparateur et un Appariteur coûtaient à l'État 21.600 francs. En 1846, la chaire de Mathématiques fut dédoublée et le total passa à 26.000 francs. En 1854, la chaire de Géologie fut définitivement instituée ; le total s'éleva à 30.000 francs, somme qui ne varia plus jusqu'en 1869. Après la guerre, quelques augmentations personnelles furent données aux professeurs et en 1876 le traitement éventuel fut supprimé. A partir de ce moment, les Maîtres de conférences furent créés, le personnel auxiliaire considérablement accru ; en 1894, une brusque augmentation résulta de la création du personnel employé à l'enseignement du Certificat P. C. N. Enfin, depuis 1898, une conférence supplémentaire de Chimie est payée par l'Université, ainsi que deux cours de Minéralogie et de Physique appliquée. La dépense totale s'éleva, en 1899, à 126.400 francs.

Le graphique ci-dessous expose très clairement ces différentes phases.

Quant au traitement éventuel, de 1840 à 1853, il est tout à fait insignifiant ; la plupart du temps, il n'atteignait pas 150 francs

par Professeur et par an ; il est vrai qu'il faut y ajouter une somme à peu près égale provenant d'examens faits en dehors de Rennes : à Nantes, Angers, Poitiers, Limoges et plus tard à la



GRAPHIQUE DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE 1840 A 1900

Flèche. A partir de 1854, le total est plus élevé, et cette année-là les Professeurs eurent à se partager 13.773 francs ; ce chiffre ne fut jamais revu. De 1855 à 1876, la somme touchée par chacun varia de 1.400 à 1.860 francs. Ce mode de traitement fut supprimé en 1876.

TABLEAU

DU

BUDGET DE LA FACULTÉ EN 1899

—

Budget du Personnel.

7 Professeurs payés par l'État	58.000 fr.
6 Maîtres de conférences payés par l'État	25.500 —
1 — payé par l'Université	4.500 —
Préciput du Doyen	1.000 —
Secrétaire	2.000 —
Cours supplémentaires payés par l'Université	3.400 —
2 Chefs de travaux	6.000 —
9 Préparateurs	15.400 —
2 Aides préparateurs	1.200 —
Personnel auxiliaire	9.400 —
TOTAL	126.400 fr.

Dépenses du Matériel.

Subvention de l'État	29.325 fr.
Subventions de l'Université	7.600 —
Intérêts des fonds placés	312 —
Produits des laboratoires	30 —
TOTAL	37.267 fr.

Recettes et Produits universitaires.

Immatriculation, droits d'inscription et droits de bibliothèque.	9.042f 50	Cette somme revient à l'Université.
Droits de travaux pratiques.....	8.522 50	Cette somme revient à la Faculté.
Droits d'examens et dispenses...	28.240 »	Cette somme revient à l'État.
TOTAL.....	45.805f »	

II. — STATISTIQUE DES EXAMENS.

J'ai relevé dans les pièces comptables et dans les rapports des Doyens au Conseil académique les chiffres relatifs aux divers examens subis devant la Faculté depuis son origine jusqu'à la fin de 1899. Sans vouloir entrer dans les détails, qui seraient absolument fastidieux, je me borne à donner les nombres totaux et le pourcentage général pendant ces soixante ans.

Doctorat ès-Sciences.

Ce grade n'a été accordé que trois fois par la Faculté; ce n'est pas que plusieurs autres candidats ne l'aient sollicité, mais la Faculté a toujours voulu maintenir ce grade au niveau très élevé qu'il comporte, et elle n'a point voulu accepter certaines thèses qui lui ont été présentées à diverses époques. La plupart des travailleurs qui ont élaboré leurs thèses sous la direction des Professeurs de notre Faculté, ont cru devoir aller les soutenir à Paris. Ce fait est très général dans les Facultés de province; mais nous avons lieu d'espérer que, par suite de la création

des Universités, une autre ère va s'ouvrir et d'autres habitudes prévaudront.

Voici les noms de nos docteurs et les sujets de leurs thèses :

M. Paignon, docteur ès-sciences mathématiques, 23 juin 1843. — De la courbe décrite par un point matériel attiré par un centre fixe. — Détermination de l'aplatissement de la Terre par les inégalités du mouvement de la Lune.

M. Vincent, docteur ès-sciences mathématiques, 1874. — Analogies entre les équations différentielles linéaires et les équations algébriques. — Problème relatif au mouvement d'un point matériel.

M. Morin, docteur ès-sciences naturelles, 1893. — Anatomie comparée et expérimentale de la feuille des Muscinées.

Licences ès-Sciences.

Les trois anciennes Licences ès-Sciences : mathématiques, physiques et naturelles, ont disparu en 1897. De 1840 à cette date, la Faculté a examiné 621 candidats, en a admis 281 et ajourné 340, soit 45,2 °/₀ d'admis.

A partir de 1897, les Licences ont été remplacées par *douze* Certificats d'études supérieures ; tout candidat qui justifie de trois de ces certificats obtient le diplôme de Licencié ès-Sciences.

On ne peut fixer le nombre exact des candidats parce que beaucoup d'entre eux se présentent, à la même session, à plusieurs certificats ; de sorte que l'on arriverait à trouver plus de réceptions que de candidats.

148 examens ont été subis et 91 certificats ont été délivrés ; ce qui donne 61,4 °/₀ d'admissions.

Certificat des Sciences Physiques, Chimiques et Naturelles.

Ce diplôme a remplacé en 1894 l'ancien Baccalauréat restreint et la première année de Médecine de l'ancien régime. La première session d'examens a eu lieu en juillet 1895. Les chiffres ci-après comprennent la session de novembre 1899.

Candidats 425; admis 329; ajournés 96; soit 77,41 °/₀ d'admis.

Baccalauréats ès-Sciences.

Les diverses formes du Baccalauréat ont si souvent changé que j'ai renoncé à en tenir compte. Je me suis borné à totaliser les examens subis devant la Faculté, du mois de novembre 1840 à la fin de décembre 1899. Ne sont pas compris dans le total les examens de Sciences que les Professeurs de la Faculté ont fait passer aux candidats au Baccalauréat-ès-Lettres.

Candidats 17.822; admis 7.521; ajournés 10.011; soit 42,2 °/₀ d'admis.

III. — Liste des Certificats d'Études supérieures délivrés par la Faculté.

1. Calcul différentiel et intégral.
2. Mécanique rationnelle.
3. Astronomie.
4. Physique générale.
5. Physique appliquée.
6. Chimie générale.

7. Chimie appliquée.
8. Zoologie.
9. Anatomie comparée et Embryogénie.
10. Botanique.
11. Géologie.
12. Minéralogie.

L'obtention de trois quelconques de ces douze certificats confère le titre de Licencié ès-Sciences.

IV. — Discours de rentrée prononcés par les Professeurs de la Faculté.

1840. Dujardin, Discours d'inauguration (en partie reproduit page 41).

Le discours de rentrée, tel qu'il existe actuellement, ne date que de 1862.

1864. Massieu, La Science véritable est la théorie.
1868. Lechartier, Objet de la Chimie.
1873. Durrande, Des théories de la Physique moderne et en particulier de la Théorie mécanique de la Chaleur.
1877. Morin, Philosophie des Mathématiques.
1882. Pujet, Ce qu'enseigne l'Analyse spectrale.
1886. Gripon, Histoire de l'Électricité.
1890. Wallerant, Le Passé et l'Avenir de la Terre.
1894. Andrade, La Science et les Idées morales du temps présent.
1898. Moreau, La Science et les Universités américaines

V. — Personnel de la Faculté des Sciences de Rennes.

Doyen honoraire : M. Sirodot, Correspondant de l'Institut, O. ✻, I. ✪, O. ✪.
Professeur honoraire : M. Gripon, ✻, I. ✪.
Doyen : M. Lechartier, Professeur de Chimie, Correspondant de l'Institut, ✻, I. ✪, O. ✪.
Assesseur du Doyen : M. Morin, Professeur de Mathématiques appliquées, ✻, I. ✪.
Délégués au Conseil de l'Université : MM. Morin et Seunes.
Délégué au Conseil académique : M. Morin.
Délégué à la Commission de la Bibliothèque universitaire : M. Seunes.

Professeurs :

Mathématiques pures : M. Pujet, ✻, I. ✪.
Mathématiques appliquées : M. Morin, ✻, I. ✪.
Physique : M. Moreau, A. ✪.
Chimie : M. Lechartier, Correspondant de l'Institut, ✻, I. ✪, O. ✪.
Zoologie : M. Joubin, I. ✪.
Botanique : M. Crié, A. ✪.
Géologie et Minéralogie : M. Seunes, I. ✪.

Professeurs adjoints :

Zoologie : M. Guitel, I. ✪.
Mathématiques : M. Andrade, I. ✪, Maître de conférences à la Faculté des Sciences de Montpellier.

Maîtres de conférences :

Mathématiques : M. Le Roux, A. ✿.
Physique : M. Maurain.
Chimie : MM. Job, Perrier, Pouget, A. ✿.
Botanique : M. Lesage, A. ✿.

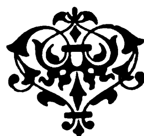
Chef des travaux :

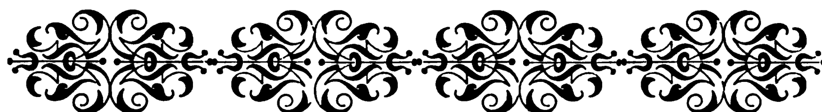
Physique : M. Cloarec.
Chimie : M. Pouget, A. ✿.
Zoologie : M. Guyot.

Préparateurs :

Physique : M. Goasguen.
Chimie : MM. Laurent, Gasnault, Artus, Grieux.
Zoologie : MM. Allanic, Bondouy.
Botanique : MM. Beaufrère, Jambon.
Géologie : M. Kerforne.

Secrétaire : M. Durocher.
Commis aux écritures : M. Léger.
Appariteur : M. Droudun.





CHAPITRE VIII

Historique des Chaires de la Faculté.

Il eût été intéressant de donner sur ceux de nos anciens collègues que la mort nous a enlevés, une notice détaillée faisant connaître les principaux événements de leur carrière universitaire et les travaux scientifiques qui recommandent leur mémoire. Mais les recherches que j'ai entreprises dans ce but n'ont pas toujours donné les résultats que j'espérais. Il reste, à mon grand regret, un certain nombre de lacunes importantes.

J'ai trouvé dans le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves de l'École Normale* quelques notices biographiques que j'ai analysées ou reproduites partiellement. Les discours de rentrée des Facultés, les rapports des Doyens et des Recteurs, les souvenirs personnels de quelques collègues, m'ont permis de reconstituer l'existence scientifique de plusieurs anciens Professeurs, dont la trace n'est point encore effacée à Rennes. C'est avec ces documents que j'ai reconstitué l'historique, que l'on va lire, des Chaires de notre Faculté.

LISTE DES DOYENS

DUJARDIN	9 oct.	1840.	Nommé à la création de la Faculté.
	23 oct.	1842.	Démissionnaire.
	8 avril	1860.	Décédé à Rennes.
MORREN	24 oct.	1842.	
	27 déc.	1854.	Transféré Doyen, à la création, de la Faculté de Marseille.
DUROCHER	29 déc.	1854.	N'accepte pas.
MALAGUTI	6 janv.	1855.	
	23 janv.	1866.	Nommé Recteur de l'Académie de Rennes.
	26 avril	1878.	Décédé à Rennes.
DUPRÉ	13 mars	1866.	Chargé des fonctions de Doyen.
	19 nov.	1866.	Doyen en titre.
	10 août	1869.	Décédé à Rennes, étant en fonctions.
SIRODOT	17 sept.	1869.	
	7 févr.	1894.	Retraité à Rennes le 1er nov. 1895.
LECHARTIER	8 févr.	1894.	
			Doyen en fonctions.

CHAIRE DE MATHÉMATIQUES

9 oct. 1840 (création)	VIEILLE, Professeur titulaire.
25 sept. 1841,	CHENOU, chargé de cours.
9 mai 1842,	— Professeur titulaire.
1er nov. 1848.	Dédoublement de la Chaire.

VIEILLE, O. ✻, I. ✿.

Né à Besançon le 23 décembre 1814, décédé à Paris le 5 août 1896; M. Vieille entre à l'École Normale en 1833, il en sort agrégé et reste dans l'enseignement secondaire jusqu'en 1840, époque où il est reçu docteur et agrégé des Facultés. Il est nommé Professeur titulaire à Rennes à la création de la Faculté, mais, dès la fin de 1841, il est nommé Maître de conférences à l'École Normale où il reste jusqu'en 1858. Il est alors nommé Inspecteur Général de l'enseignement secondaire, puis en 1867 Recteur de l'Académie de Dijon; en 1873, il est transféré dans les mêmes fonctions à Aix où il prend sa retraite en 1880.

M. Vieille a publié : Cours complémentaire d'Analyse et de Mécanique rationnelle. — Théorie générale des approximations numériques. — Éléments de Mécanique.

CHENOU, O. ✻, I. ✿.

Monsieur Chenou, né à Anvers le 3 novembre 1799, décédé le 28 avril 1888, entra à l'École Normale en 1818, fut reçu agrégé, nommé professeur au Lycée de Reims et, en 1831, Proviseur du Lycée de Metz, où il resta jusqu'en 1838. Il fut alors chargé du cours d'Astronomie et de Mécanique à la Faculté des Sciences de Bordeaux, et transféré à Rennes où il fut titulaire de la chaire de Mathématiques

pures jusqu'en 1853. Nommé à cette époque Recteur de l'Académie de la Charente, il rentra dans l'Enseignement Supérieur à Poitiers, où il fut Doyen de la Faculté des Sciences pendant 17 ans, jusqu'à sa retraite (novembre 1871).

CHAIRE DE MATHÉMATIQUES PURES

1er nov. 1846 (création)	CHENOU,	transféré à Poitiers en 1853.
6 janv. 1854,	PESLIN,	chargé de cours, puis Professeur titulaire.
30 nov. 1869,	—	retraité.
24 déc. 1869,	DIDON,	chargé du cours.
22 juil. 1870,	—	transféré à Besançon.
22 juil. 1870,	MORIN,	chargé du cours.
31 déc. 1871,	—	Professeur titulaire.
1er nov. 1872,	—	transféré à Marseille.
1er nov. 1872,	PUJET,	chargé du cours.
1er juil. 1874,	—	Professeur titulaire.
	—	titulaire actuel.

F. DIDON

DIDON était né à Vesoul le 7 mars 1845. — Il fut reçu, en 1864, le premier à l'École Polytechnique et le deuxième à l'École Normale. Comme il se sentait attiré vers l'enseignement, il n'hésita pas et choisit la voie qui lui paraissait la plus directe et la plus fructueuse. Après avoir passé trois ans comme élève à l'École, il y fut attaché en qualité de sous-bibliothécaire.

La thèse si remarquable qu'il composa à cette époque et qu'il soutint aux applaudissements de tous les amis de la Science, le désignait pour une position dans l'Enseignement Supérieur. D'ailleurs le séjour de Paris ne lui plaisait que médiocrement et il désirait avant tout une place de Professeur de Faculté, où il espérait avoir le temps de produire, avec maturité, les travaux originaux et profonds dont le plan était déjà arrêté dans son esprit. M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, dont la bienveillance est acquise d'avance à tous les jeunes gens de mérite, l'envoya à Rennes, puis à Besançon, dans le voisinage de son pays natal. La mort est venue le surprendre dans cette dernière ville, et Didon n'y a passé que peu de temps ; mais déjà l'influence de son enseignement y avait été considérable. Un juge des plus compétents, M. Faurie, alla entendre une de ses leçons à la Faculté. La clarté de l'exposition, la netteté des idées du jeune professeur, tout le charma, et il me parlait récemment de notre jeune camarade avec un enthousiasme et des regrets attestant la vive impression qu'il avait reçue.

Didon envoyait régulièrement à nos annales, au journal de M. Liouville, de beaux travaux qui confirmaient les espérances conçues par ses maîtres et qui nous promettaient un véritable géomètre. Au moment même où il se sentait atteint par la maladie, il ne cessait de produire, et l'on peut dire que la mort l'a surpris travaillant encore.

Nous aurons à recueillir un enseignement dans le spectacle de cette vie si bien remplie, et si prématurément interrompue. Il est digne d'un esprit élevé de s'occuper, sans relâche, des plus nobles et des plus hautes études. Didon a su remplir ce devoir dans toute son étendue.

Faisons en sorte de mériter ce témoignage, que nous aurons la consolation de rendre à notre regretté camarade. Nous aurons le droit d'être fiers de Didon, car il ne s'en est allé qu'après avoir montré à tous, par des signes non équivoques, ce qu'il valait et ce qu'il aurait été capable de faire.

G. Darboux.

Notice extraite des *Comptes Rendus de l'Association des Anciens Élèves de l'École Normale.*

CHAIRE DE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

1er nov. 1846 (création)	DUPRÉ,	Professeur titulaire.
19 nov. 1866,	—	Doyen.
10 août 1869,	—	décédé à Rennes.
8 sept. 1869,	DURRANDE,	chargé du cours.
31 déc. 1871,	—	Professeur titulaire.
9 févr. 1877,	—	transféré à Poitiers.
22 mars 1877,	MORIN,	transféré de Marseille.
	—	titulaire actuel.

Maîtres de conférences de Mathématiques.

28 oct. 1884 / 28 oct. 1885	MOLK,	actuellement Professeur à la Faculté de Nancy.
31 oct. 1885 / 18 mars 1886	FABRY,	actuellement Professeur à la Faculté de Montpellier.
24 juil. 1888 / 19 janv. 1891	FLAMME,	actuellement Professeur à la Faculté de Lyon.
16 févr. 1891,	ANDRADE,	Maître de conférences.
1er janv. 1896,	—	Professeur adjoint.
26 juil. 1898,	—	actuellement Maître de conférences à Montpellier.
26 juil. 1898,	LE ROUX,	Maître de conférences actuel.

DUPRÉ, ✵.

Dupré (Athanase), (1808-1869), né à Cerisiers (Yonne), mort à Rennes; successivement professeur de Mathématiques, puis de Physique (1828-1847) au Collège Royal de cette ville; enfin Professeur de Mathématiques appliquées à la Faculté des Sciences, dont il fut Doyen de 1866 à 1869.

Dupré doit être, à côté des Clausius, des Rankine, etc., mis au nombre des fondateurs de la *théorie mécanique de la chaleur*. Les dix dernières années de sa vie ont été remplies par ces recherches, et l'on peut voir, dans ses communications journalières aux Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences pour cette époque, combien d'idées et de progrès lui sont dus. D'abord réunis en sept mémoires dans les Annales de Physique et de Chimie, ces travaux sont, plus tard, devenus la base de l'Exposition dogmatique qu'il a donnée de la théorie mécanique de la chaleur dans son ouvrage publié en 1868. Encore à l'heure présente il y a plus d'un point où ce livre n'a pas été dépassé; et il reste, par la profondeur et l'originalité des vues, aussi bien que par la sûreté de la méthode, toujours fondée sur l'expérience, fécondée par la déduction mathématique, l'une des lectures indispensables à qui veut se pénétrer à fond de la théorie de la chaleur et rendre à chacun des grands esprits qui l'ont créée la part à laquelle il a droit.

On s'expliquerait avec peine comment l'Académie des Sciences, après avoir attribué la première place aux travaux de Dupré dans le concours qu'elle ouvrit en 1866 sur la théorie mécanique de la chaleur pour le Prix Bordin, ne les a pas sanctionnés par le prix même, mais par une mention très honorable accompagnée par la moitié du prix, si l'on ne se rendait compte qu'on était habitué alors, par de nombreux et éclatants exemples, à apprécier, dans une théorie physique, plus encore les beaux développements mathématiques qui s'y rattachaient, que le fond même des idées qui en formaient l'essence; on ne pouvait pas savoir encore qu'un des heureux côtés de la théorie mécanique de la chaleur est de pouvoir se passer de calculs ardus. Quoi qu'il en soit,

en retirant la question du concours, l'Académie reconnaissait implicitement combien, après les travaux de Dupré, il restait peu de progrès à espérer.

A l'œuvre capitale qu'on vient de rappeler, se joignent de nombreuses recherches sur les points les plus divers des Mathématiques pures et sur des sujets très variés de Physique et de Chimie qui occupent la période de 1828 à 1860. Le plus remarquable de ces travaux est un beau mémoire sur la *théorie des nombres* classé le premier, lui aussi, au Concours pour le Grand Prix des Sciences mathématiques (1858) et récompensé d'une mention honorable avec la moitié du prix.

P. MORIN.

CHAIRE DE PHYSIQUE

9 oct. 1840 (création)	DE LA PROVOSTAYE,	Professeur titulaire.
2 oct. 1841,	MORREN,	chargé du cours.
13 juil. 1842,	—	Professeur titulaire.
24 oct. 1842,	—	Doyen.
27 déc. 1854,	—	transféré à Marseille.
29 déc. 1854,	LALLEMAND,	chargé du cours,
4 août 1857,	—	Professeur titulaire.
1er oct. 1864,	—	transféré à Poitiers.
1er oct. 1864,	HANRIOT,	chargé du cours.
9 déc. 1865,	—	Professeur titulaire.
28 mars 1868,	—	transféré à Lille.
28 mars 1868,	GRIPON,	chargé du cours.
15 juil. 1868,	—	Professeur titulaire.
1er nov. 1895.	—	retraité.

1er nov. 1895,	Moreau,	chargé du cours.
30 juil. 1898,	—	Professeur titulaire.
	—	titulaire actuel.

Maîtres de conférences.

29 juil. 1893 / 13 oct. 1894	Duhem,	actuellement Professeur à la Faculté de Bordeaux.
15 oct. 1894 / 1er nov. 1895	Moreau,	titulaire actuel.
1er nov. 1895 / 1er août 1899	Weiss,	actuellement Maître de conférences à la Faculté de Lyon.
1er août 1899,	Maurain,	Maître de conférences actuel.

DE LA PROVOSTAYE, O. ✻, I. ✿.

MONSIEUR de la Provostaye n'a passé qu'un an, d'octobre 1840 à octobre 1841, à la Faculté; il n'y a même jamais enseigné, puisqu'à l'ouverture des cours, en novembre de cette année, il était remplacé par M. Morren. M. de la Provostaye a fait, en collaboration avec le professeur Desains, de nombreuses recherches sur la chaleur rayonnante. Il a établi l'identité complète des rayonnements calorifiques et lumineux. Il est mort Inspecteur Général de l'Université.

MORREN, O. ✻, I. ✿.

J'EMPRUNTE, en la résumant, la notice insérée, sous la signature de M. Terquem, dans le bulletin de 1872 de l'Association des Anciens Élèves de l'École Normale.

Morren, né à Bordeaux le 13 mai 1804, était fils d'un officier du Génie. Il fut nommé en 1815, grâce à l'appui de Carnot, boursier au Lycée d'Angers, où il fit toutes ses études. Au moment où il les achevait (1822), l'École Normale venait d'être fermée. Décidé à entrer dans l'enseignement, Morren accepta le titre de maître d'études au Lycée d'Angers. Lorsque l'École Normale fut rouverte, il s'y présenta, y fut reçu en 1827, et en sortit *le premier* en 1830, avec le titre d'agrégé; il revint au Lycée d'Angers comme professeur de Physique. En 1838, il devint Proviseur de ce même Lycée qui l'avait vu successivement élève, maître et professeur. En 1841, il fut nommé, à Rennes, professeur de Physique en remplacement de M. de la Provostaye, puis, à la fin de 1842, il succéda à Dujardin comme Doyen de notre Faculté des Sciences.

Le souvenir de son enseignement n'est point encore effacé. Cependant malgré son succès, il quitta Rennes en 1854, à la suite d'une difficulté avec l'Évêché, pour aller prendre les fonctions de Doyen à la Faculté des Sciences de Marseille que l'on venait de créer.

C'est là qu'il est mort, le 26 octobre 1870. Sa santé avait été fortement ébranlée par les malheurs qui fondirent sur la France dès les débuts de la guerre. Le fils du vieil officier était atteint du même coup qui frappait la Patrie; il était seul dans son laboratoire lorsqu'il poussa un cri qui fit accourir son préparateur; quand on le transporta chez lui, il avait cessé de vivre.

Les travaux de Morren lui donnent des droits à une place honorable parmi les physiciens.

Il a déterminé pour divers gaz la pression correspondante à la moindre résistance à la décharge électrique; il a montré les différences très grandes qui existent à ce sujet entre les différents corps.

Morren a étudié les spectres des hydrogènes carbonés et celui du cyanogène en combustion sous l'action d'un courant d'oxygène. Il a mis aussi en évidence tous les caractères du spectre du carbone qu'il a décrit avec beaucoup d'exactitude.

Il a montré que l'oxygène pur ne reste pas lumineux après le passage des étincelles électriques, mais qu'il faut avec lui un autre gaz pour obtenir une émission de lumière.

Dans un autre ordre d'idées, Morren étudia les Animalcules qui colorent souvent les eaux en rouge, le mode de nutrition, de respiration, de développement de ces êtres microscopiques. Il s'appliqua à mesurer la quantité d'air contenue dans les eaux stagnantes.

Enfin, peu de temps après que Plücker, à Bonn, eut fait ses remarquables recherches sur les décharges électriques dans les gaz raréfiés, avec les tubes de Geisler, Morren voulut, de son côté, préparer ces tubes que l'on se procurait difficilement en France à cette époque.

Son dernier travail est relatif aux actions décomposantes produites par les rayons solaires sur divers gaz.

LALLEMAND, *, I. ✪,

Correspondant de l'Institut.

MONSIEUR Lallemand (Étienne-Alexandre), né à Toulouse le 15 décembre 1816, est mort à Poitiers en 1886. Il fit ses études au Collège de cette ville, et entra en 1836 à l'École Normale. Il en sortit avec les trois licences scientifiques, et en 1841, fut reçu le troisième agrégé des Sciences Physiques, lors de la création de ce grade.

Il occupa successivement les chaires de Physique dans les Lycées de Grenoble (1839-1841), de Nîmes (1841-1851), de Rennes (1851-1854). A la fin de décembre 1854, il fut nommé Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes. En 1864, il fut transféré à la Faculté des Sciences de Poitiers, dont il devint Doyen en 1871, jusqu'à sa mort en 1886. Il avait été nommé Correspondant de l'Institut en remplacement de M. Billet dans la section de Physique.

La vie scientifique de Lallemand est résumée dans les publications suivantes :

1° Mémoires sur les actions électrodynamiques des courants induits; — sur la balance électrodynamique. Il a établi que les courants d'induction suivent les lois d'Ampère relatives aux courants permanents;

2° Recherches sur diverses essences et en particulier sur l'essence de Thym. Lallemand a découvert un nouveau camphre, le *Thymol*, et observé le premier les phénomènes de *surfusion* et de *sursaturation*;

3° Recherches sur la diffusion de la lumière par les milieux transparents, où se trouve établie la polarisation de la lumière diffusée.

« L'ensemble de travaux si divers, dit M. Mascart, assure au nom de Lallemand un rang des plus honorables dans l'histoire de la Science ».

CHAIRE DE CHIMIE

9 oct. 1840 (création)	MALAGUTI,	chargé du cours.
18 mars 1841,	—	Professeur titulaire.
6 janv. 1854,	—	Doyen.
23 janv. 1866,	—	Recteur de l'Académie de Rennes.
26 avril 1878,	—	décédé à Rennes.
8 févr. 1866,	LECHARTIER,	chargé du cours.
10 juil. 1868,	—	Professeur titulaire.
8 févr. 1894,	—	Doyen.
	—	titulaire et Doyen actuel.

Maîtres de conférences.

1er nov. 1893 13 oct. 1894	VÈZES,	actuellement Maître de conférences à la Faculté de Bordeaux.
1er nov. 1894 1er nov. 1899	CAVALIER,	actuellement Maître de conférences à la Faculté de Marseille.
1er nov. 1894,	POUGET,	chef des travaux pratiques.

1er nov. 1898,	PERRIER,	Maître de conférences actuel.
1er nov. 1899,	JOB,	Maître de conférences actuel.
24 mars 1900,	POUGET,	Maître de conférences actuel.

MALAGUTI, C. ✻, C. ✝, I. ✿,

Correspondant de l'Institut.

SAVANT aussi modeste qu'illustre, Malaguti a exprimé dans son testament le désir qu'aucun discours ne fût prononcé à ses obsèques et que le Recteur s'abstînt, à la rentrée solennelle des Facultés, de faire son éloge.

Sa volonté a été respectée; quelques mots d'adieu seulement exprimèrent dans les deux cérémonies qu'il avait spécialement désignées, les regrets profonds et le deuil respectueux de ses collègues, de ses admirateurs, de ses amis.

Plus libres que nous, ses anciens compatriotes, en Italie, ne s'arrêtèrent pas devant le vœu qu'il avait formulé et c'est à l'éloge qu'en a fait un savant professeur de l'Université de Bologne, que je suis heureux d'emprunter une grande partie des notes que l'on va lire. Je me suis borné à résumer son discours en y ajoutant un certain nombre de détails et de considérations dont le professeur italien ne pouvait apprécier l'importance spéciale pour notre région. J'ai cru cependant devoir traduire littéralement quelques passages caractéristiques. Que la grande âme de Malaguti me pardonne cette infraction à son exigeante modestie. Il y va de la gloire de notre Université de Rennes où il a débuté, qu'il a dirigée comme Doyen et comme Recteur, de cette ville qui l'avait adopté, où il a laissé tant d'impérissables souvenirs.

L'on m'excusera de ne point suivre pas à pas le Professeur Cazali [1], car je dois me renfermer dans le cadre d'une courte notice.

L. J.

(1) Faustino Malaguti e le sue opere; per Adolfo Cazali, Professore di Chimica nel R. Instituto tecnico di Bologna. Memoria letta alla Societa agraria di Bologna, 16 Febbrario 1879.

« *Amabat nesciri.* » Telle fut la devise à laquelle Malaguti demeura fidèle toute sa vie et jusque par delà la mort. Je n'entreprends point ici sa biographie complète, je veux seulement retracer la carrière laborieuse de cette éminente personnalité italienne que fut Malaguti [1], de ce savant qui, par son génie merveilleux, par son activité qui ne s'est jamais démentie, par son jugement limpide et son esprit clair, ordonné et riche de profond savoir, mérite d'être appelé « une véritable abeille de la Science ».

Malaguti était de haute stature ; sa démarche était grave et posée, sa personne droite, sa figure belle et noble. Il avait ce teint pâle à fond brun qui caractérise la belle race de Bologne ; l'œil petit, vif, noir, le front spacieux et ouvert ; sa barbe, qui encadrait son visage, laissait voir un menton un peu ample, et la bouche révélait un je ne sais quoi de grave sans affectation. Sa voix harmonieuse, sa diction simple rendait pleine de charme une parole facile et colorée.

Malaguti est né près de Bologne le 15 février 1802 ; il était le troisième de neuf frères. Il y suivit les cours de l'Université où il obtint à seize ans le diplôme de pharmacien ; il devint assistant à la clinique médicale ; puis le gouvernement pontifical le délégua à la Douane pour l'examen des drogues et médicaments. Mais les événements de 1831 forcèrent Malaguti à s'expatrier. Il se réfugia à Paris, où il acquit des idées plus larges et cette liberté intellectuelle qui lui faisait tant défaut en Italie.

Malaguti, à côté de Pelouze, fréquentait le laboratoire de Gay-Lussac ; il y rencontra Liebig. Il obtint de suivre les cours de l'École Polytechnique, puis il travailla sous la direction de Brongniart ; ses premiers travaux, publiés dans les *Annales de Physique et de Chimie,* lui valurent l'amitié du baron Thénard, de Dumas et de Biot. Il collabora aux recherches de ce dernier sur la décomposition de la lumière.

(1) A la création de la Faculté, en 1840, Malaguti fut chargé du cours de Chimie *en attendant ses lettres de grande naturalisation.* Ce n'est que quelques mois plus tard (mars 1841), qu'il fut naturalisé et devint Professeur titulaire. Si donc sa patrie d'origine peut revendiquer une part de ses travaux, c'est comme Français, Français par sa volonté, que la plus grande part de son œuvre appartient à l'Université de Rennes.

Il fut alors nommé chimiste-adjoint à la manufacture de porcelaine de Sèvres; il se donna corps et âme à sa nouvelle fonction, où rapidement il conquit l'estime de tous, si bien qu'un jour le directeur Brongniart, recevant une délégation de savants italiens, put le leur présenter en ces termes : « *Voici le prince des chimistes italiens.* »

Par ses recherches patientes il arriva, ce qui est une gloire à Sèvres, à produire une nouvelle couleur, un *rouge œillet*, dû au mélange de l'acide métastannique, de la craie et de l'oxyde de chrôme.

Malaguti prit à cette époque le grade de Docteur ès Sciences. Il fut chargé par Brongniart d'étudier l'*Ozochérite* ou cire fossile. En 1837, il publia une note sur le *Rubis artificiel*, une autre sur la *Cystine*, et, en collaboration avec Brongniart, il inaugura une série de recherches sur les *Kaolins* qui reçurent l'approbation universelle.

Tout en effectuant ces travaux spéciaux, Malaguti poursuivait d'importantes études sur les *substitutions organiques* qui donnaient alors lieu, surtout de la part de Berzélius, à d'importantes controverses et occasionnèrent des recherches capitales de Dumas; il publia une série de notes qui définitivement attirèrent l'attention sur lui. C'est de cette période que datent ses travaux sur les *éthers muciques*, l'*acide mucique*, l'*éther citrique, chloro-oxalique, pyromucique*, l'*acide camphorique*, les *éthers acétique, benzoique, formique*, etc., sur les *amides* et leurs alliés. Il prouva que la substitution du chlore à l'hydrogène avait réellement lieu atome par atome, que ces phénomènes se réduisaient à une double décomposition et que les produits de substitution étaient vraiment analogues par leur structure et leur fonction à ceux du groupe originaire.

C'est à ce moment que l'on créait la Faculté des Sciences de Rennes. Il y fut nommé Professeur de Chimie[1]. Jusque-là, Malaguti, enfermé dans son laboratoire, ne s'était fait connaître que du monde savant. Sa nomination à Rennes lui ouvre un autre horizon : il va se faire Professeur. La science n'y perdra rien, l'enseignement y gagnera tout. C'est en effet la période où il publie des travaux sur les *phosphates de soude*, l'*acide lithophélique* (en collaboration avec son préparateur Sarzeau),

(1) On a vu plus haut que Victor Cousin avait voulu nommer à Rennes des savants d'une valeur incontestable; ainsi s'explique et se justifie le choix de Malaguti.

sur les *bézoards*, sur l'*action de l'ammoniaque liquide sur les chromates magnésiens*.

Toute une autre série de travaux fut exécutée en collaboration avec son collègue de Minéralogie, Durocher : sur la *laumonite*, sur la *métallurgie du plomb et de l'argent* et notamment sur les minerais de Pont-Péan, sur la *présence de l'argent dans l'eau de mer*, sur les *composés de l'argent et leur association fréquente avec d'autres minéraux ;* ce travail est très important au point de vue de la métallurgie ; ils firent encore des recherches sur la *présence de la pyrite de fer dans les alluvions*, sur la *résistance des chaux hydrauliques et des ciments à l'action destructive de l'eau de mer*, sur le *granit de Bomarsund*, sur la *répartition des éléments inorganiques dans les principales familles du règne végétal*, etc., etc.

Dans un autre ordre d'idées, Malaguti avait senti que dans un pays agricole comme la Bretagne il devait à ses auditeurs des leçons de Chimie appliquée à la source de la fortune publique de la région ; il se mit donc à enseigner la Chimie agricole et, pour la première fois en 1848, il publia ses *Leçons de Chimie agricole*. Abandonnant la haute spéculation scientifique, il chercha à être pratique ; il ne crut point abaisser la Science en la mettant à la portée de ses auditeurs. On peut dire de son ouvrage que c'est le premier manuel rationnel qui fut mis entre les mains des étudiants.

Il est donc le fondateur du cours de Chimie agricole qui, à partir de 1852, fut régulièrement subventionné par le Ministère de l'Agriculture, et a été continué avec tant d'éclat depuis 1866 par M. le Doyen Lechartier.

En 1862, il résuma ses leçons en un *Traité de Chimie appliquée à l'Agriculture* qu'il dédia à Dumas. Il en tira un petit manuel pour l'enseignement primaire qui rapidement se répandit en France et à l'étranger. C'est un modèle du genre, et aujourd'hui que l'enseignement agricole a pris dans les programmes de l'enseignement primaire une place qui devient de plus en plus grande, on peut dire, sans exagération, que c'est à Malaguti qu'est due cette heureuse innovation. Les instituteurs doivent saluer en Malaguti leur premier Maître.

Une fois engagé dans cette voie, il eut conscience des services qu'il allait rendre à l'agriculture ; il entreprit des *recherches sur les cendres des*

végétaux, sur les *guanos*, sur les *causes de fécondité et d'infécondité des terres sableuses des environs de Rennes*.

Notons encore un important mémoire sur les *faits relatifs à l'action réciproque des sels solubles* qui exigea des travaux d'une extraordinaire délicatesse.

Au milieu de 1853, Malaguti publia ses *Leçons élémentaires de Chimie* qui sont restées un modèle de clarté et dont dérivent les traités classiques qui sont venus ensuite. La dernière édition qu'il en fit paraître en 1863 était au courant des derniers perfectionnements de la Chimie moderne; il le dédia à Pelouze.

Nous laissons de côté bon nombre de travaux de moindre importance, qui tous se distinguèrent, comme les principaux, par la scrupuleuse exactitude et l'honnêteté scientifique.

Tel fut l'homme de Science; le Professeur ne lui fut pas inférieur. Sans chercher à être éloquent, il l'était vraiment par la vivacité et l'originalité de sa parole, par la chaleur communicative de son discours auquel son accent étranger donnait une saveur particulière. Il s'était fait à Rennes une réputation extraordinaire; elle s'étendait plus loin d'ailleurs, car dès 1855 l'Académie des Sciences l'avait inscrit au nombre de ses Correspondants. En 1854, il avait été nommé Doyen de la Faculté de Rennes.

Faut-il s'étonner qu'après avoir rendu à la Science et en particulier à la région bretonne les services que nous n'avons que sommairement indiqués, il ait été choisi pour gouverner la grande Académie de Rennes? En le nommant, le Ministre ne fit que ratifier la désignation des corps savants. Ce ne fut pas sans regret qu'en 1866 il abandonna son laboratoire pour devenir administrateur; mais, dans les tournées qu'il faisait dans son Académie, il s'attardait avec complaisance dans les laboratoires de Chimie des lycées; il aimait à en respirer les odeurs : *Je ne respire bien qu'ici*, disait-il volontiers.

Devenu Recteur, Malaguti cesse de nous appartenir; la Faculté des Sciences, qui avait salué avec joie l'honneur qui lui était fait dans la personne de son Doyen, s'inclina respectueusement devant le Chef de l'Académie.

Lorsqu'il prit sa retraite, il fut nommé, en 1873, Commandeur de la

Légion d'honneur; il était depuis sept ans Commandeur de l'Ordre italien des Saints Maurice et Lazare(1). Il mourut à Rennes, où il repose, des suites d'une maladie de cœur, le 26 avril 1878. Il était membre de plus de trente sociétés savantes de France et de l'étranger.

CHAIRE DE ZOOLOGIE ET DE BOTANIQUE

9 oct. 1840 (création)	DUJARDIN,	Professeur-Doyen.
1846-1850,	PONTALLIÉ,	suppléant.
1850-1851,	C. DARESTE,	suppléant.
8 avril 1860,	DUJARDIN,	décédé.
8 nov. 1860,	SIRODOT,	chargé du cours.
31 déc. 1862,	—	Professeur titulaire.
17 sept. 1869,	—	Doyen.
1er nov. 1895,	—	retraité.
29 mars 1878,	Dédoublement de la chaire.	

DUJARDIN, ✻, I. ✪,

Correspondant de l'Institut.

J'EMPRUNTE la plupart des éléments de cette notice à un discours prononcé par le Doyen Malaguti à la séance de rentrée des Facultés de 1860.

Félix Dujardin naquit à Tours en 1801. Son grand-père et son père, horlogers venus de Lille, aimaient les collections et durent avoir sur

(1) Sur la photographie de Malaguti reproduite un peu plus haut, on peut voir cette décoration à côté de sa croix de Commandeur de la Légion d'honneur.

le développement des goûts du futur savant une grande influence. Tout en lui faisant suivre les cours du collège, son père lui apprenait le maniement des outils délicats de son métier, et développait chez lui le goût du dessin. Il y acquit une grande habileté. Il organisait en même temps chez lui un petit laboratoire de Chimie. Songeant à cette époque à se présenter à l'École Polytechnique, il se mit à étudier les mathématiques et prépara son jeune frère au même concours en 1818. Par le plus étrange des hasards, l'élève seul fut admis, le maître échoua.

Il se dirigea alors vers les beaux-arts et travailla dans l'atelier du peintre Gérard. Mais les études scientifiques l'attiraient toujours ; nous le voyons successivement ingénieur dans une usine des Ardennes, libraire à Tours, professeur de mathématiques et de littérature, et consacrant ses loisirs à l'histoire naturelle; il connut bientôt la flore de la Touraine, collectionna les minéraux et les fossiles du pays. La ville de Tours le chargea de faire des cours de Géométrie et de Chimie qui eurent un réel succès.

A cette époque, il publia une *Flore complète d'Indre-et-Loire.* Dujardin sentit alors qu'il avait besoin de suivre à Paris des cours et des laboratoires avant de se spécialiser. L'étude des animaux microscopiques eut ses premières préférences ; il alla passer à Toulon l'automne de 1834 ; il y découvrit les *Rhizopodes* et ébaucha un travail sur les *Crinoïdes.* Il y retourna en 1835, puis il alla sur les côtes de Normandie avant de se décider à publier ses découvertes sur les Rhizopodes. Il fit voir que ces animaux inférieurs, au lieu d'avoir une organisation complexe comme on le croyait alors, n'étaient autre chose qu'une petite masse de substance vivante fondamentale qu'il nomma *sarcode;* il est déplorable que ce mot si expressif n'ait pas été accepté dans la science; il est beaucoup plus juste que le mot *protoplasma* qui a prévalu.

Dujardin étudia ensuite les Infusoires, groupe alors presque inconnu et où le peu de vérité que l'on savait était masqué par une infinité d'erreurs. Il en élimina toute une série d'êtres qui n'avaient rien à y faire, puis il mit en lumière les caractères fondamentaux de ces animaux. Il eut, à leur sujet, à lutter contre des naturalistes, et principalement contre Ehrenberg, qui n'acceptaient point ses découvertes ; la justice

fut longue à venir; il ne put qu'en entrevoir l'aurore, mais l'on peut dire aujourd'hui que dans cette mémorable querelle il a triomphé de toutes les critiques.

Il voyagea pour étudier les polypiers de la craie, dirigea un journal scientifique, qu'il rédigeait d'ailleurs complètement, et publia un ouvrage charmant trop peu connu et presque introuvable : *Promenades d'un naturaliste*.

Il inventa à cette époque un appareil d'éclairage pour les microscopes ; on a désigné cet appareil pendant de longues années sous le nom d'*éclairage Dujardin*. C'était un immense progrès auquel sont dues bien des découvertes ; ce n'est que récemment qu'il a été remplacé par les condenseurs perfectionnés, qui d'ailleurs en dérivent.

C'est à ce moment que Dujardin fut nommé Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Grenoble, puis, quelques mois plus tard, Professeur de Géologie et Minéralogie à la Faculté des Sciences de Toulouse. C'est là que le ministre, voulant donner à la nouvelle Faculté de Rennes un Doyen ayant déjà une notoriété scientifique, le prit en septembre 1840.

Très peu de temps après son arrivée à Rennes, il publia son *Histoire naturelle des Infusoires* qui marque une date en Zoologie (1840-41). Elle fut bientôt suivie de son *Manuel de l'observateur au microscope* (1842) ; cet ouvrage modeste est le prototype de tous ceux qui, en France et à l'étranger, ont, après Dujardin, cherché à initier les naturalistes débutants aux mystères des infiniment petits. Ce petit livre sans prétentions est, du premier coup, un chef-d'œuvre.

Cependant Dujardin, absorbé par ses travaux, avait résigné à la fin de 1842 ses fonctions de Doyen. Il donna alors une vive impulsion à ses recherches et fit de belles découvertes sur les *Vers parasites*. Il publia en 1844 son *Histoire naturelle des Helminthes* et découvrit chez plusieurs d'entre eux des faits de migrations larvaires qui depuis ont été constatés chez de nombreux parasites.

Faute de pouvoir en donner une énumération complète, bornons-nous à citer simplement ses études sur les formes larvaires des *Porcellana* et sur la reproduction des *Acalèphes*, qui fut une des bases de la théorie des générations alternantes ; il démontra l'inanité de la prétendue

circulation péritrachéenne des Insectes, entrevit la *Diapédèse*, élucida la *structure des spermatozoïdes*, étudia la production de la *cire* chez les animaux et les végétaux, ce qui l'amena à une révision complète de l'histoire naturelle des *Gallinsectes;* il reconnut la structure intime du cerveau des *Abeilles* et entrevit des résultats que l'on n'a fait que perfectionner plus récemment. Il recherchait entre temps une méthode de photographie microscopique; mais cet art était encore si rudimentaire qu'il ne parvint pas à des résultats satisfaisants; on peut dire, d'ailleurs, que la microphotographie n'a pas fait depuis cette époque de très grands progrès, et qu'elle est encore très défectueuse.

Des mémoires sur les *Pycnogonides,* les *Bryozoaires,* les *Échinodermes,* marquent les dernières années de sa vie. Il préparait sur ce dernier groupe un volume qui devait venir, dans les *Suites à Buffon,* prendre rang avec ses *Infusoires* et ses *Helminthes.*

Dujardin mourut à Rennes le 8 avril 1860. La Ville de Rennes, comme témoignage d'admiration et de gratitude, a offert, au cimetière du Nord, le terrain où repose notre premier Doyen. L'Académie des Sciences, lui rendant enfin une tardive justice, l'avait inscrit l'année précédente parmi ses Correspondants dans la section de Zoologie, après l'avoir, toujours en seconde ligne, inscrit sur diverses listes de présentation à des chaires du Muséum.

Il n'est guère de Maîtres qui aient plus honoré la Science par son désintéressement, par l'étendue de son immense savoir, par l'originalité de ses travaux et l'élévation de son esprit. On peut dire, sans exagération, que Dujardin est un des plus grands naturalistes du XIXe siècle, et la Faculté des Sciences de Rennes peut être justement fière d'avoir débuté sous les auspices de cet éminent Doyen.

CHAIRE DE ZOOLOGIE

29 mars 1878,	SIRODOT,	Professeur titulaire.
1er nov. 1895,	—	retraité.
1er nov. 1895,	JOUBIN,	chargé du cours.
20 mars 1896,	—	Professeur titulaire.
	—	titulaire actuel.

Maîtres de conférences.

oct. 1883 / juil. 1884	PRIEM,	chargé de conférences, actuellement Professeur au Lycée Henri IV.
1884-1885,	DEFRANCE,	chargé de conférences.
1er nov. 1886 / 6 avril 1888	FRANÇOIS,	chargé de conférences, actuellement sous-directeur du Laboratoire d'Évolution des êtres animés, à la Sorbonne.
28 juil. 1888,	JOUBIN,	Maître de conférences.
12 avril 1892 / 1er nov. 1895	—	Professeur adjoint.
1er nov. 1895,	GUITEL,	Maître de conférences actuel.
30 juil. 1899,	—	Professeur adjoint.

CHAIRE DE BOTANIQUE (1)

29 mars 1878 (création)	BARTHÉLÉMY,	chargé du cours (n'accepte pas).
12 nov. 1878,	CRIÉ,	chargé du cours.
1er févr. 1881,	—	Professeur titulaire.
	—	titulaire actuel.

Maître de conférences.

1er nov. 1894,	LESAGE,	chargé de conférences.
1er nov. 1895,	—	Maître de conférences actuel.

CHAIRE DE GÉOLOGIE ET DE MINÉRALOGIE

Jusqu'au 1er avril 1854, la Chaire ne comporta qu'un Professeur adjoint.

9 oct. 1840 (création)	PAYER,	Professeur adjoint.
25 déc. 1841,	DUROCHER,	Professeur adjoint.
29 mars 1853,	—	Doyen (n'accepte pas).
1er avril 1854 (création)	DUROCHER,	Professeur titulaire.
3 déc. 1860,	—	décédé.
12 févr. 1859,	VÉZIAN,	supplée Durocher.

(1) La chaire de Zoologie et de Botanique avait été dédoublée une première fois en décembre 1875, mais le décret resta lettre morte faute de candidat à la chaire de Botanique.

29 sept. 1861,	Massieu,	chargé du cours.
13 août 1864,	—	Professeur titulaire.
1er déc. 1886,	—	en congé.
9 févr. 1889,	—	démissionnaire.
6 févr. 1896,	—	décédé.
18 janv. 1887,	Wallerant,	chargé du cours.
1er nov. 1889,	—	Professeur titulaire, actuellement Maître de conférences à l'École Normale Supérieure.
15 oct. 1891,	Seunes,	chargé du cours.
18 déc. 1893,	—	Professeur titulaire.
	—	titulaire actuel.

DUROCHER, ✱, I. ✪,

Correspondant de l'Institut.

Durocher est né à Rennes en 1817; il fut élève de notre Lycée, d'où il entra à l'École Polytechnique. Il en sortit en 1837, dans les premiers, et fut nommé élève à l'École des Mines.

Peu de temps après, il prit part, en qualité d'ingénieur, à un voyage scientifique en Laponie, au Spitzberg, aux îles Féroé, puis en Finlande. Il en rapporta un important mémoire sur les phénomènes diluviens dans ces contrées; on peut aujourd'hui contester les résultats interprétatifs de ce travail, mais, en tout cas, il en reste un certain nombre de faits réels de grande valeur. Ce mémoire classa Durocher, qui n'avait alors que 23 ans, parmi les géologues les plus en vue. En 1841, il fut nommé à la Faculté des Sciences de Rennes, créée depuis un an, où il remplaçait Payer qui, bien que nommé en 1840, n'y avait pas enseigné. Il conservait en même temps ses fonctions d'ingénieur des Mines, ce qui lui permit de faire de nombreuses recherches sur les minéraux et les terrains de notre région. En 1845, il obtint un nouveau congé et

partit encore pour la Suède et la Norvège ; il publia à son retour le résultat de nouvelles recherches sur les érosions et sur divers gîtes métallifères du Nord de l'Europe.

En 1858, Durocher fut envoyé en mission au Nicaragua pour faire des études sur un tracé projeté de canal interocéanique, celui-là même dont il est de nouveau question actuellement ; il en revint par les États-Unis, où il fit des études minéralogiques. Il ne put achever la publication des résultats définitifs de ces voyages, car il mourut peu de temps après son retour, n'ayant donné que des notes préliminaires.

Durocher, soit seul, soit en collaboration avec Malaguti et Sarzeau, a fait de nombreuses études minéralogiques ; en particulier il analysa les plombs argentifères de Pont-Péan ; il découvrit avec Malaguti la grande diffusion de l'argent dans les plantes et surtout dans l'eau de mer. Il publia des mémoires sur la production artificielle des minéraux par voie sèche, le métamorphisme des roches, la cristallisation des roches granitiques, les phénomènes littoraux ; un essai sur la pétrologie comparée.

Ses travaux contiennent de nombreux aperçus originaux, que la mort ne lui a pas laissé le temps de développer, mais qui ont été repris par d'autres naturalistes qui en ont tiré des conséquences importantes.

L'Académie des Sciences l'inscrivit parmi ses correspondants en 1859. Il mourut le 2 décembre 1860, à l'âge de 43 ans.

MASSIEU, O. ✻, I. ✿.

MONSIEUR Massieu a pendant vingt-six ans occupé la chaire de Géologie et de Minéralogie. Sorti de l'École Polytechnique en 1853 pour entrer élève-ingénieur à l'École des Mines, il succédait en 1861 à Durocher, Correspondant de l'Institut.

Massieu possédait toutes les qualités d'un Professeur éminent, doué d'une admirable lucidité d'esprit et d'un véritable talent d'exposition élégante et aisée, il aimait ses fonctions d'enseignement et était fier de pouvoir adjoindre son titre de Professeur de Faculté à celui d'Ingénieur des Mines. Servi par une grande facilité d'assimilation, il suivait avec

le plus grand intérêt le progrès de toutes les sciences, et dans nos jurys de Licence, on le voyait siéger successivement à côté des mathématiciens, des physiciens, des naturalistes. Ses goûts et ses aptitudes principales l'avaient toujours dirigé vers les applications des mathématiques, soit à la théorie mécanique de la chaleur, soit à la mécanique.

Dès 1866, en même temps qu'il publiait la carte géologique du Département d'Ille-et-Vilaine, mettant en ordre les documents recueillis successivement par Lorieux et Durocher, puis par lui-même, il suivait en détail les travaux de Dupré sur la mécanique moléculaire, et il publiait des démonstrations originales de divers théorèmes relatifs à la force contractile dans les couches superficielles des liquides et à la désagrégation totale des corps. En 1869, il présentait à l'Académie des Sciences un mémoire intitulé : *Sur les fonctions caractéristiques des divers fluides*, qui eut l'honneur d'être inséré dans le recueil des travaux étrangers. En 1872, il montrait dans une note à l'Institut comment la loi des tensions maxima de la vapeur d'une substance peut s'exprimer au moyen de la chaleur spécifique de son liquide, de sa chaleur d'évaporation et de la chaleur spécifique de la vapeur sous pression constante. L'année suivante il publiait un exposé des principes fondamentaux de la théorie mécanique de la chaleur.

Attaché comme Ingénieur en chef, au contrôle des Chemins de fer de l'Ouest, Massieu fut conduit à examiner théoriquement et pratiquement la locomotive à adhérence totale et à essieux convergents de Rahrchaert qu'il signale comme pouvant fournir une solution de la traction sur les voies à pentes notables et à courbes de faibles rayons dans les pays accidentés. Son mémoire fut publié dans les Annales des Mines et dans les Annales des Ponts-et-Chaussées.

Son travail sur les freins est encore considéré comme pouvant servir de guide aux ingénieurs, même après la généralisation de l'air comprimé dans les trains de voyageurs.

Membre du Conseil municipal de Rennes, il a pris la plus grande part à l'étude de toutes les questions qui ont eu pour objet l'assainissement de notre cité et en particulier de celle de l'adduction des eaux captées dans les bassins de la Loisance et de la Minette. Pour se rendre compte des services que Massieu a pu rendre à la Ville de Rennes, il faut avoir

assisté à la lutte soutenue par la municipalité de 1873 à 1879, pour obtenir le décret d'utilité publique, l'autorisant à procéder aux travaux de captation. Quand on relit, documents en main, cette page de l'histoire de Rennes, on retrouve partout des traces de son influence sur les votes de ses collègues du Conseil municipal et sur la direction des études entreprises pour triompher des hésitations du Conseil supérieur des Ponts-et-Chaussées.

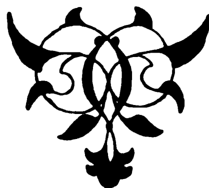
Massieu possédait à un haut degré les sentiments de bonne et franche camaraderie qui doivent unir les membres d'une même compagnie. Tel il était avec ses camarades de l'École Polytechnique, tel on le retrouvait avec ses collègues des Facultés. Pour le peindre tel que nous l'avons connu, je ne puis mieux faire que de reproduire quelques-unes des paroles prononcées le 8 février 1896, par M. Sirodot, qui avait accepté la mission de représenter la Faculté à ses funérailles.

« En même temps que Professeur d'un rare mérite, M. Massieu était « l'homme le plus affable, le plus bienveillant, le plus conciliant qui « fût au monde ; aussi n'a-t-il jamais provoqué que l'estime et l'affec- « tion de ses collègues, de nos étudiants, de tous les candidats aux « grades, en un mot de tous ceux qui l'ont approché. »

Massieu avait quitté Rennes pour remplir à Paris les fonctions d'Inspecteur général des Mines, chargé du Contrôle de l'État auprès des Chemins de fer de l'Est. Il était Officier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction Publique.

G. LECHARTIER.

Notice extraite du *Rapport au Conseil Académique* (*1896*).



Cet ouvrage a été publié
par la Société Scientifique et Médicale de l'Ouest dans son Bulletin.



TABLE DES MATIÈRES



Achevé d'imprimer

LE DOUZE MAI MIL NEUF CENT

PAR

FRANCIS SIMON



SUCCESSEUR DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ

A RENNES